

— ATLAS DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DU BTP EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2016



DÉCEMBRE 2019

42.18.02



www.ordif.com



ORDIF

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DES DÉCHETS

ATLAS DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DU BTP EN ÎLE-DE-FRANCE

Données 2016

Décembre 2019

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Département Déchets – ORDIF (Observatoire régional des déchets d'île-de-France)

Directeur de département : Helder De Oliveira

Étude réalisée par Blandine Barrault

Avec la collaboration du groupe expert Traitement de l'ORDIF

Cartographie réalisée par Sylvie Castano et Simon Carrage

N° d'ordonnancement : 42.18.02

Document disponible sur www.ordif.com

Crédit photo de couverture : ©ORDIF – Site COSSON à Louvres

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Blandine Barrault/Atlas des installations de traitement de déchets du BTP en Île-de-France/ORDIF/2019

Remerciements : à tous les membres du groupe Expert Traitement de l'ORDIF (Conseil régional d'Île-de-France, DRIEE, ADEME Île-de-France, FNADE, UNICEM, FEDEREC, SNEFID, UNED...)

Sommaire

Avant-propos	5
Recensement des installations de traitement de déchets du BTP d'Île-de-France en 2016 et enquête Traitement	7
Périmètre	7
Méthodologies	8
Taux de retours	9
Vue d'ensemble des déchets du BTP traités en Île-de-France en 2016	11
Tonnage total de déchets traités en 2016 en Île-de-France	11
Tonnages manquants – Tonnages franciliens traités hors Île-de-France	13
Les points de collecte et de tri	15
Les déchèteries publiques, acceptant les professionnels et/ou réservées aux ménages	16
Chiffres clés 2016	16
Parc francilien	16
Tonnages liés aux activités BTP collectés en 2016	21
Points d'apport sur plateformes d'approvisionnement en matériaux / Négociants ...	23
Chiffres clés 2016	23
Parc francilien	23
Tonnages collectés en 2016	26
Transport fluvial	28
Les installations de tri-transit des déchets du BTP	29
Le transfert des déchets inertes du BTP	29
Le tri des déchets du BTP	35
Les centres de recyclage	41
Les installations de concassage fixes	42
Chiffres clés 2016	42
Parc francilien	42
Tonnages concassés en 2016	44
Les installations de traitements de terres inertes aux liants	46
Chiffres clés 2016	46
Parc francilien	46
Tonnages recyclés de terres en 2016	47
Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats	49
Chiffres clés 2016	49
Parc francilien	49
Tonnages recyclés en 2016	50
Les centrales d'enrobage et le transport alternatif	51
L'installation de recyclage des boues de béton	52

Chiffres clés 2016	52
Parc francilien	52
Tonnages recyclés en 2016	52
Transport alternatif	52
Les installations de recyclage du plâtre	53
Chiffres clés 2016	53
Parc francilien	53
Tonnages recyclés en 2016	54
Les centres de valorisation autres	55
Les carrières autorisées au remblayage par des déchets inertes extérieurs	56
Chiffres clés 2016	56
Parc francilien	56
Taux de retours	58
Tonnages valorisés en carrières (franciliennes ou non) en 2016	58
Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND) – Aménagements sur sites	60
Chiffres clés 2016	60
Parc francilien	60
Les centres d'élimination	61
Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	62
Chiffres clés 2016	62
Parc francilien	62
Tonnages stockés en ISDI franciliennes en 2016	64
Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND) ...	68
Chiffres clés 2016	68
Parc francilien	68
Tonnages stockés en ISDND en 2016	71
Autres centres, aux flux potentiels de BTP non identifiables	73
Focus	74
L'accueil dédié aux artisans	74
L'accueil des terres impactées (hors aménagements)	75
L'amiante	78
CONCLUSION	80
Sigles	81
Liste des cartes	82
Liste des tableaux	83
Liste des graphiques	84

Avant-propos

L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, a pour mission de suivre des indicateurs concernant la gestion des déchets en Île-de-France.

Pour ce faire, l'ORDIF a actualisé en 2018 (données 2016) la connaissance des installations franciliennes de traitement des déchets de chantiers (état des lieux réalisé pour le PREDEC, Plan Régional de prévention et gestion des Déchets de Chantiers, en 2012 sur les données 2010, puis enquête sur les données 2014 et 2015 pour le futur PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) à travers :

- le recensement des sites de traitement des déchets de chantiers (non dangereux et inertes)
- l'enquête sur les activités des installations de traitement de ces déchets de chantiers (non dangereux et inertes) en 2016

L'Atlas 2016 des installations de traitement de déchets de chantiers est le premier document du genre. Il reprendra par ailleurs les données obtenues par l'observatoire dans le cadre du PREDEC et de l'état des lieux du futur PRPGD, autrement dit, les années 2010, 2014 et 2015.

La connaissance des flux de déchets traités en région Île-de-France est d'une importance primordiale pour adapter les capacités des installations et anticiper les éventuelles évolutions à mettre en place, d'autant plus en cette période de mutation de la région, notamment par les grands projets d'aménagements prévus et démarrés.

Recensement des installations de traitement de déchets du BTP d'Île-de-France en 2016 et enquête Traitement

Périmètre

Depuis 2003, l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) identifie et consolide les données relatives aux installations recevant des déchets ménagers et assimilés franciliens.

Suite à la réalisation de l'état des lieux des installations recevant des déchets de chantiers pour le PREDEC (Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantiers) de la Région Île-de-France en 2012, il a été décidé d'intégrer ces installations pour un suivi régulier de leurs données d'exploitation.

L'objectif de ce document est de présenter le parc des installations franciliennes de collecte et traitement des déchets de chantiers au 31 décembre 2016 par leurs typologies, les capacités qui y sont associées lorsque disponibles ainsi que les données d'exploitation relatives à l'année 2016. Seront présentées dans ce document les données relatives aux **déchets inertes, aux déchets non dangereux du BTP** que les exploitants sont en capacité d'identifier comme venant de chantiers de construction/démolition (plâtre, gravats souillés, terres polluées de classe 2 (hors celles traitées en biocentres, abordées dans un rapport dédié aux déchets dangereux, édité par l'ORDIF, devant paraître au dernier semestre 2019). Pour les déchets dangereux, seul l'amiante stocké en ISDND sera ici présenté. Le reste appartient au rapport « Déchets dangereux » mentionné précédemment.

L'ORDIF a recensé les installations recevant des déchets du BTP, selon la hiérarchie des modes de traitement définies par la directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19/11/2008.

Sont ainsi étudiés dans ce présent rapport :

- Les points de collectes / centres de tri de déchets du BTP :
 - Les déchèteries publiques
 - Les points d'apports sur plates-formes d'approvisionnement en matériaux
 - Les quais de transfert principalement dédiés aux déchets inertes (terres notamment)
 - Les centres de tri/transit (dédiés aux déchets du BTP ou en recevant parmi d'autres flux)
- Les centres de recyclage de déchets du BTP :
 - Les installations de concassage fixes
 - Les installations de traitements des terres inertes aux liants
 - Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats d'enrobés
 - L'installation de recyclage des boues de béton
 - Les installations de recyclage du plâtre
- Les centres de valorisation autres que précédemment listées :
 - Les carrières autorisées au remblaiement par des matériaux inertes extérieurs
 - Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) (pour leur aménagement)
- Les centres d'élimination :
 - Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
 - Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Note 1 : L'acceptation de l'amiante, sera mentionnée dans les tableaux recensant les installations concernées (ISDND).

Note 2 : Ne sont pas considérés les biocentres, sites recevant des terres non dangereuses ou dangereuses pour dépollution (font partie du rapport Déchets dangereux de l'ORDIF à paraître fin 2019, et seront

approfondies ultérieurement dans les travaux des installations de traitement de déchets inertes et non dangereux de l'ORDIF).

Note 2 : Ne sont pas considérés les aménagements recevant des déchets inertes. Ces sites relevant non pas des services des installations classées mais de la police des maires, leur référencement et leur suivi restent à ce jour difficile pour toute entité chargée de la gestion et de la prévention des déchets.

Cette enquête garde les mêmes pré-requis que l'enquête Traitement « ITOM » de l'ADEME qui s'adresse aux installations recevant des déchets non dangereux.

Les installations enquêtées sont donc :

- ouvertes au moins un jour au cours de l'année 2016
- non dédiées à une entreprise ou un client particulier
- accueillent des déchets collectés par des prestataires privés ou dans le cadre du service public d'élimination des déchets (pour les déchèteries publiques)
- autorisées, enregistrées ou déclarées au regard de la législation sur les installations classées sur les installations classées pour la protection de l'environnement
- implantées en France métropolitaine et dans les DOM, à l'exclusion des TOM

Les données présentées dans l'Atlas sont mises à jour par un groupe de travail. Celui-ci est constitué des principaux détenteurs d'information sur les déchets en Île-de-France : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Régional d'Île-de-France, la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), la Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDEREC), les collectivités territoriales à compétence traitement, les associations, les éco-organismes, etc. Il est ouvert sur simple demande à tout adhérent de l'ORDIF.

Les informations échangées par les membres du groupe de travail sont notamment :

- Le recensement des installations soumises à autorisation ou déclaration,
- Le maître d'ouvrage,
- L'exploitant,
- Les dernières autorisations,
- Les capacités autorisées et/ou techniques¹,
- La date de fin d'exploitation,
- Les équipements mis en place,
- Les pistes d'analyses à creuser.

Par ailleurs, l'ORDIF se rapproche des différents exploitants pour l'actualisation des données relatives aux données d'exploitation par le biais du questionnaire d'enquête.

Méthodologies

Grâce au travail de référencement mené par l'ORDIF, la liste des installations cibles existantes est régulièrement mise à jour (adresses, nouvelles installations et installations fermées).

Dans le cadre de son groupe de travail « Traitement », et en accord avec ses membres, l'observatoire a créé des questionnaires d'enquêtes pour chaque type d'installations tels que listés précédemment. Ces questionnaires ont été envoyés par mail à chaque référent de chaque installation. Les questionnaires comprennent une première page portant sur les informations générales de l'installation, les pages suivantes correspondant aux flux et traitements pratiqués sur site (déchets entrants, sortants...).

La collecte des informations s'est déroulée sur la période de mars 2017 à courant 2019. Pour des raisons organisationnelles/conjoncturelles, cette enquête a en effet duré plus que de normal. Plusieurs séries de relances téléphoniques ont été effectuées (pour non réponse, pour informations complémentaires/précisions...), le tout consigné à l'aide d'un fichier de suivi. Une fois les questionnaires

¹ Lorsque celles-ci sont disponibles.

Sauf mention contraire, les capacités réglementaires indiquées dans ce présent document sont celles détenues par les installations au cours de l'année considérée. Dans le cas où une installation venait à ouvrir ou fermer en cours d'année, sa capacité pour l'année considérée est alors calculée au prorata du nombre de mois d'ouverture.

complets, les données ont été téléchargées sous base Excel, au moyen de macros informatiques puis analysées.

A noter que pour les ISDI et les carrières, l'ORDIF récupère directement les données des services de l'Etat. En effet, ces installations doivent enregistrer depuis quelques années leurs données sous le système de Gestion du Registre des Emissions Polluantes (GEREP) du ministère de l'environnement. Les tonnages sont vérifiés par la DRIEE, qui nous transmet par la suite ses fichiers synthétiques et de suivi.

A partir de l'enquête 2018, l'ORDIF a demandé à pouvoir saisir ces données dans la base de données SINOE® (Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, afin d'obtenir les mêmes structure de base que pour les déchets non dangereux gérés par ce système.

Taux de retours

Tableau 1 : Taux de retours de l'enquête 2016 et capacités de traitement associées

		Nombre total d'installations enquêtées	Nombre de retours	Taux de retour
Points de collectes / centres de tri de déchets du BTP	Déchèteries publiques fixes	175	175	100%
	Points d'apport chez négociants	74	73	99%
	Centres de transit inertes	59	48	81%
	Centres de tri/transit privés	71	59	83%
Centres de recyclage de déchets du BTP	Concassage	80	80 (dont 34% à partir d'estimation)	100%
	Traitement des terres	31	20	65%
	Centrale d'enrobage	25	24	96%
	Recyclage boues de béton	1	1	100%
	Recyclage plâtre	2	2	100%
Autres valorisations	Carrières pour remblayage	59 autorisées => 39 concernées par du remblayage en 2016	34	87%
	ISDND (aménagement)	9	9	100%
Elimination	ISDND (casiers déchets)	9	9	100%
	ISDI	19	19	100%
		605	544	93%

Pour une première année d'enquête complète, avec donc les installations déchets non dangereux + BTP enquêtées en même temps, le taux de retours de 93% est très satisfaisant.

Là où les taux sont plus faibles, cela est dû entre autres à une société dénombrant un grand nombre d'activités, et refusant de participer à nos travaux, et ce, depuis l'enquête 2014, malgré de nombreuses relances, rendez-vous...

Vue d'ensemble des déchets du BTP traités en Île-de-France en 2016

L'objet de l'enquête Traitement est d'appréhender les flux de déchets traités. Cependant, cette enquête ne permet pas d'appréhender un gisement de déchets francilien. En effet, il peut y avoir des flux traités en Île-de-France mais produits dans d'autres régions et des déchets produits sur le territoire francilien mais qui n'y sont pas traités.

Le taux de retours de l'enquête 2016 est très satisfaisant (91%) mais non exhaustif. Les tonnages présentés dans les résultats suivants sont donc des valeurs à minima (outre pour les installations de concassage, aucune estimation n'a été faite pour les installations n'ayant pas répondu).

A noter qu'afin d'éviter des doubles comptes, les données relatives aux centres de collecte, tri et transfert repartant vers des centres franciliens, ont été ôtées des données globales.

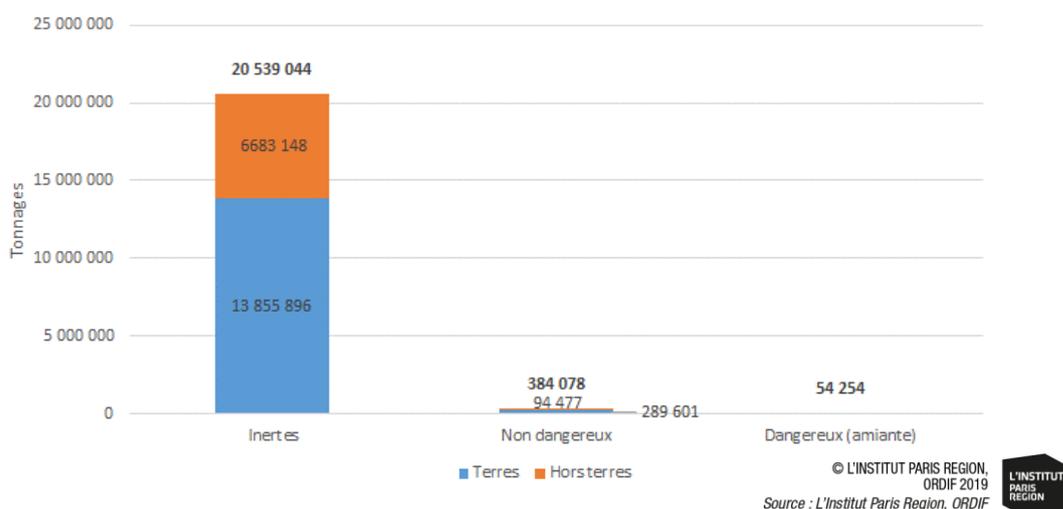
Tonnage total de déchets traités en 2016 en Île-de-France

20 941 720 tonnes de déchets du BTP ont été traitées dans les installations d'Île-de-France en 2016.

La très grande majorité des déchets du BTP est de nature **inerte**. En effet, ils représentent **98%** des 20,94 millions de tonnes de déchets de ce secteur traités dans les installations franciliennes en 2016, soit 20,54 millions de tonnes. Les déchets non dangereux qui ont pu être identifiés totalisent 348 422 tonnes. Enfin, les déchets dangereux représentent 54 254 tonnes (de l'amiante stocké en casiers ISDND (nous rappelons que les autres déchets dangereux du BTP (amiante en ISDD, terres polluées classe 1, peintures... ne sont pas intégrés dans ce présent rapport, de même que toutes les terres polluées traitées par traitements physico-chimique ou en biocentre)).

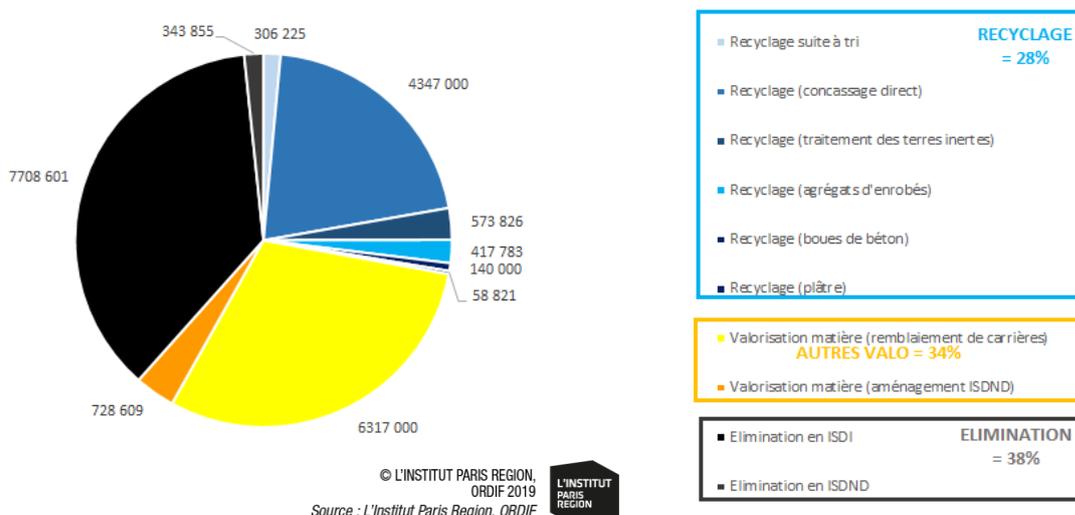
Par ailleurs, au sein de ces déchets du BTP, **67% sont constitués de terres** d'excavation (reçues en carrières, en ISDI, en aménagements d'ISDND, ou encore en traitements aux liants). Les 33% restants sont des bétons de démolition de bâtiments ou de chaussées, des agrégats d'enrobés, du plâtre, des déchets non dangereux en mélange et de l'amiante.

Graphique 1 : Natures des déchets du BTP traités en Île-de-France en 2016, et répartition Terres/Hors terres (hors terres traitées en biocentres ou traitements physico-chimiques)



Le mode de traitement recevant la part la plus importante de déchets du BTP reste les Installations de Stockage de Déchet Inertes (ISDI) avec 37% des tonnages (7 708 601 tonnes). Suivent ensuite les carrières avec 6 317 000 tonnes, soit 30% des tonnages du BTP. Le concassage reste également un mode de traitement important, avec 4 347 000 tonnes de béton concassé en 2016.

Graphique 2 : Répartition des 20,94 millions de tonnes entrant dans les unités de traitement de déchets franciliennes en 2016



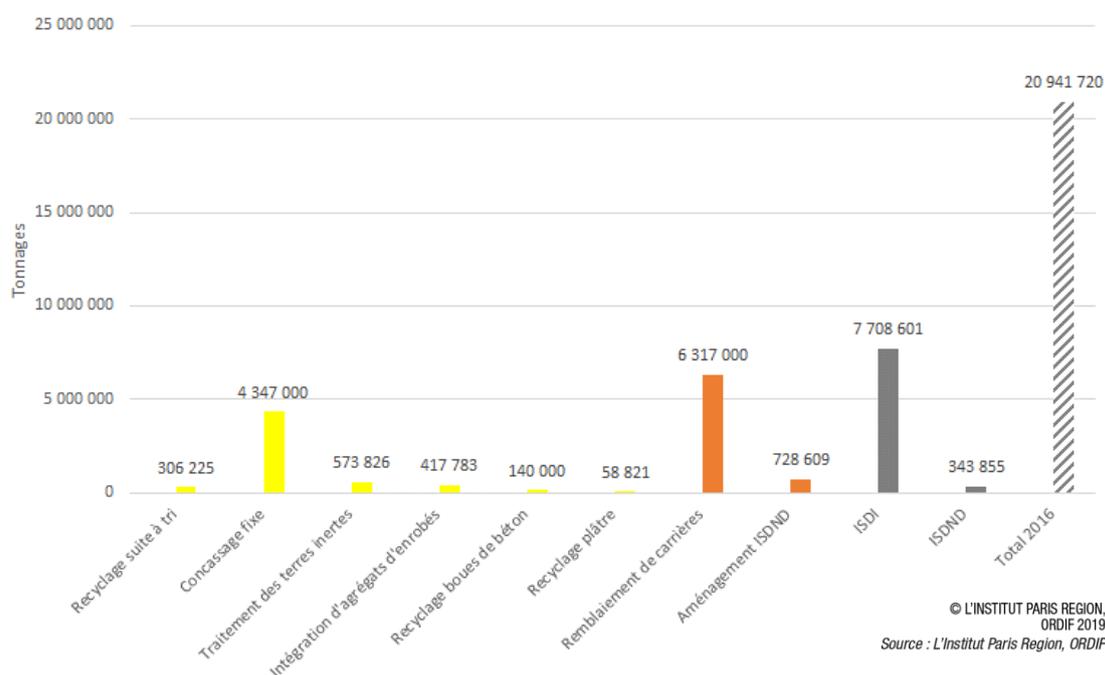
Au total, la production de matériaux recyclés (béton concassé, terres traitées aux liants, boues de béton, plâtre, agrégats d'enrobés) représente 28% des tonnages de déchets du BTP en Île-de-France en 2016. Les autres modes de valorisation (comblement de carrières par des matériaux inertes extérieurs, aménagement en ISDND) rassemblent 34% des tonnages. Enfin, l'élimination (en ISDI ou ISDND) totalisent 38% des apports (diminuant d'un point par rapport à 2015).

Pour rappel, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1), en son article 70 – V modifie l'article L. 541-1 du code de l'environnement et introduit un pourcentage de valorisation matière des déchets du BTP, de la sorte : « 6- Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ». A ce jour, il peut être estimé une **valorisation matière en Île-de-France de 62%**, en intégrant le réaménagement des carrières.

Tableau 2 : Modes de traitement des déchets du BTP et tonnages par catégorie de déchets en 2016

	Inertes	Non dangereux	Dangereux		
Recyclage suite à tri	306 225			306 225	
Recyclage (concassage direct)	4 347 000			4 347 000	
Recyclage (traitement des terres inertes)	573 826			573 826	
Recyclage (agrégats d'enrobés)	417 783			417 783	
Recyclage (boues de béton)	140 000			140 000	
Recyclage (plâtre)		58 821		58 821	
Valorisation matière (remblaiement de carrières)	6 317 000			6 317 000	
Valorisation matière (aménagement ISDND)	728 609			728 609	
Elimination en ISDI	7 708 601			7 708 601	
Elimination en ISDND		289 601	54 254	343 855	
	20 539 044	348 422	54 254	20 941 720	
					28%
					34%
					38%

Graphique 3 : Modes de traitement de déchets du BTP en Île-de-France en 2016



Tonnages manquants – Tonnages franciliens traités hors Île-de-France

Plusieurs points de vigilances sont à garder en tête concernant les données ici présentées.

En effet, ces tonnages obtenus sont des minimas, puisqu'une partie des centres n'ont pas répondu à l'enquête. Il peut être néanmoins être estimés, à partir des données antérieures, comme **tonnages manquants** :

- Provenant des carrières : 440 000 tonnes
- Provenant des installations de traitement de terres inertes aux liants : 100 000 tonnes
- Provenant des installations de concassage : il y a certainement des ajustements concernant environ 100 000 t reçues

soit **640 000 tonnes** qui pourraient être ajoutées au 20 940 000 millions de tonnes déclarées, soit environ 21 600 000 tonnes traités en Île-de-France.

A cela s'ajoutent les tonnages de déchets du BTP produits en Île-de-France, et **traités en dehors de nos frontières**. De nos retours de questionnaires, il a pu être extrait les exports suivants :

- Les négociants : 2 000 t vers des carrières de la Marne
- les centres de tri exportaient 121 000 t en région Centre – Val-de-Loire (101 000 t en carrière, 15 000 t en recyclage, 3 000 t en ISDI et 1 000 t en ISDND)
- les quais de transfert de déchets inertes : 920 000 t envoyés à 78% en Normandie, 14% en région Centre – Val-de-Loire et 8% vers les Hauts-de-France ; 850 000 t en carrière, 60 000 t en concassage et 10 000 t en ISDI)

soit **1 043 000 tonnes** supplémentaires, pour atteindre les 22 643 000 tonnes en 2016.

A noter également que des centres de tri et quais de transfert de déchets inertes n'ont pas indiqué les destinations géographiques de respectivement 66 000 et 557 000 tonnes, qui pourraient donc être imputées à des installations franciliennes (donc, à ne pas double-compter) ou à l'inverse, partant en dehors de nos frontières et devant être ajoutées.

Enfin, nous rappelons que ne sont **pas pris en compte les concasseurs mobiles ni les aménagements paysagers**, dont à ce jour, les tonnages de productions ne sont pas estimés par les experts.

Les points de collecte et de tri

Synthèse de la collecte sur points d'apports des déchets du BTP en 2016

	Inertes	Non dangereux	Dangereux	Tonnages orientés hors Île-de-France à conserver	Destinations non connues (= incertitudes)	
Déchèteries publiques (avec ou sans professionnels)	273 207	4 203	82			277 492
Points d'apports chez négociants	108 127	48 070		2 000 t en carrière		156 197
Transit d'inertes	2 511 436	188 218		920 000 t (850 000 t en carrière, 60 000 t en concassage et 10 000 t en ISDI)	557 000	2 699 653
Centres de tri-transit	598 923	731 055	1 181	121 000 t (101 000 t en carrière, 15 000 t en recyclage, 3 000 t en ISDI et 1 000 t en ISDND) + 306 000 t valorisées directement	66 000	1 331 159
	3 491 692	971 546	1 263	1 349 000	623 000	4 464 501



Crédits : ORDIF - Centre de tri BTP Paprec à Gennevilliers (92)

Les déchèteries publiques, acceptant les professionnels et/ou réservées aux ménages

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 :

175 déchèteries fixes dont 85 réservées aux ménages et 90 accueillant également les artisans

14 collectivités proposant 19 services de déchèterie mobile (réservées aux ménages) (soit 111 points de collecte)

16 déchèteries acceptant l'amiante

Quantités collectées et exutoires 2016 : 277 491 tonnes dont :

273 206 t d'inertes, envoyées à 59% en ISDI, 27% en valorisation matière, 11% en ISDND, 3% en tri

82 t d'amiante, stockées en ISDD

4 203 t de plâtre (à 64% en ISDND, 36% en valorisation matière)

Exutoires franciliens

Parc francilien

L'Île-de-France compte en 2016, **175 déchèteries publiques** fixes pouvant accueillir un ou plusieurs flux du BTP (gravats, plâtre, amiante). 85 d'entre elles sont réservées aux ménages (79 n'acceptant pas l'amiante + 6 avec amiante) et **90 sont également ouvertes aux artisans (80 sans amiante et 10 avec amiante)**. Une grande majorité est également ouverte aux services techniques des collectivités.

A cela doivent s'ajouter les 14 collectivités qui proposent 19 services de déchèterie mobile représentant 111 points de collecte, contre 16 collectivités en 2015. Les 2 en moins viennent des regroupements de communes en EPCI, il n'y a pas eu d'arrêt de service réel.

16 de ces déchèteries publiques acceptent les Déchets de Matériaux de Construction Contenant de **l'Amiante** (DMCCA).

Carte 1 : Les déchèteries publiques d'Île-de-France et l'accueil de l'amiante (2016)

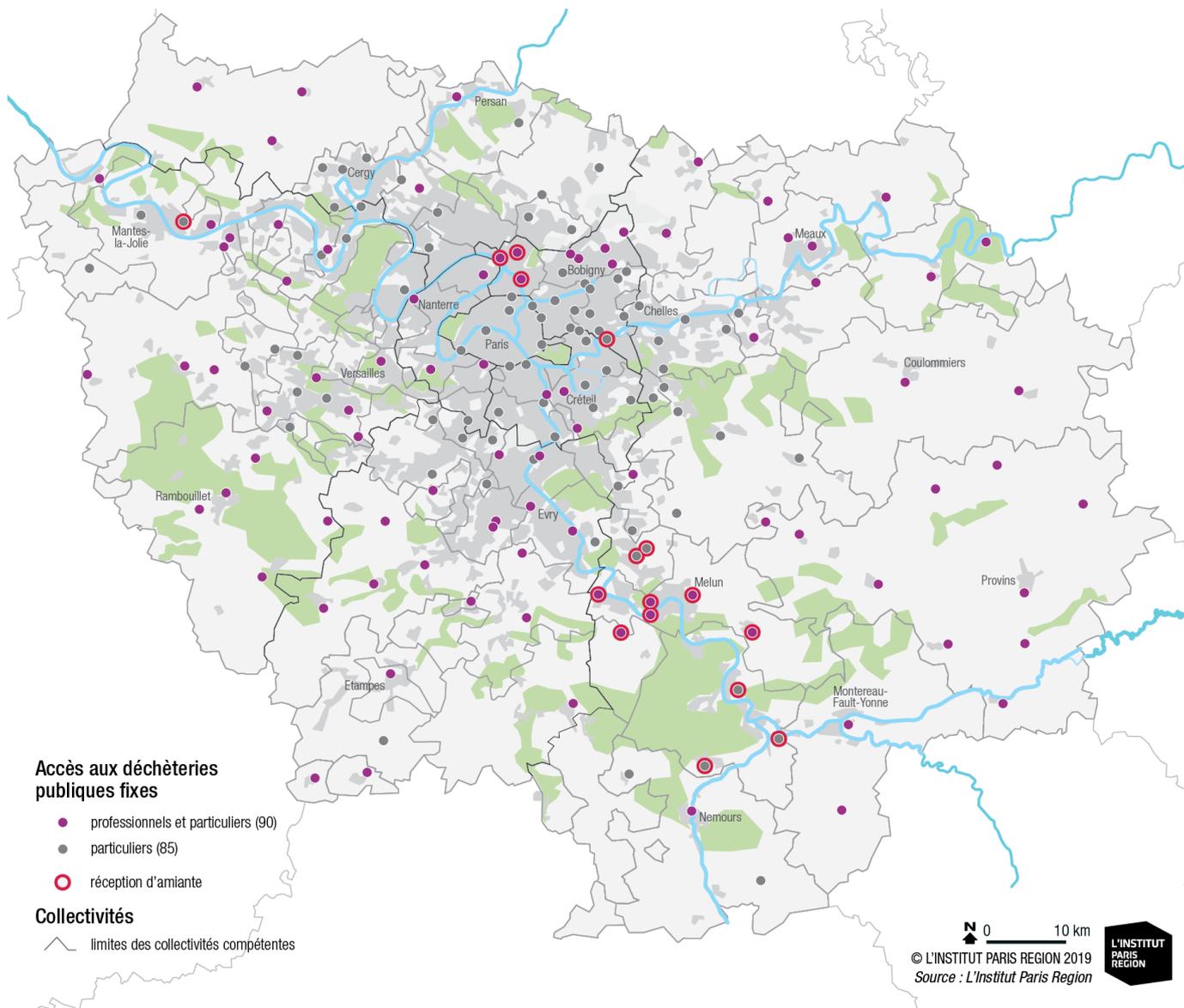


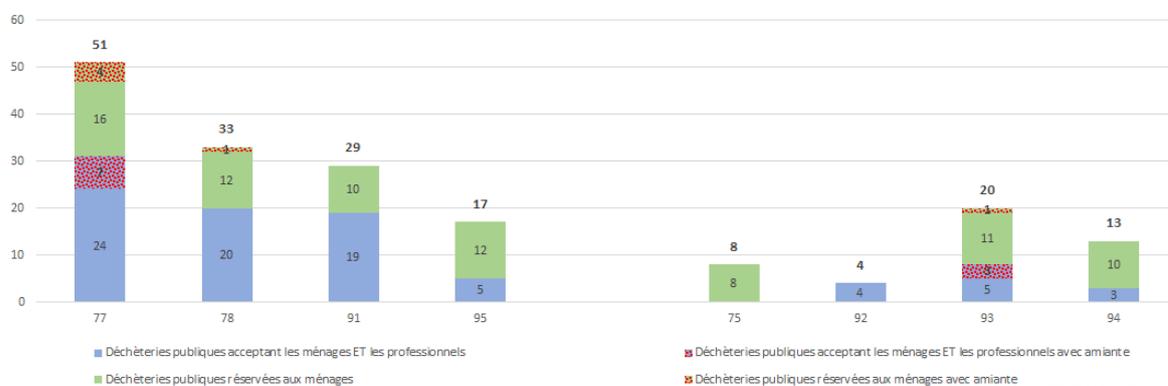
Tableau 3 : Les déchèteries publiques d'Île-de-France et les flux BTP (2016)

Type de déchèteries	Dép.	Nom	Total	
Déchèteries publiques acceptant les ménages ET les professionnels	77	DECHETERIE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	1	
		DECHETERIE DE BETON BAZOCHES	1	
		DECHETERIE DE BRAY SUR SEINE	1	
		DECHETERIE DE COULOMMIERS	1	
		DECHETERIE DE CREGY LES MEAUX	1	
		DECHETERIE DE DAMMARTIN EN GOELLE	1	
		DECHETERIE DE DONNEMARIE DONTILLY	1	
		DECHETERIE DE GOUAIX	1	
		DECHETERIE DE JOUARRE	1	
		DECHETERIE DE JOUY SUR MORIN	1	
		DECHETERIE DE JOUY-LE-CHATTEL	1	
		DECHETERIE DE MEAUX	1	
		DECHETERIE DE MITRY MORY	1	
		DECHETERIE DE MONTEREAU FAULX YONNE	1	
		DECHETERIE DE MONTHYON	1	
		DECHETERIE DE MORMANT	1	
		DECHETERIE DE NANGIS	1	
		DECHETERIE DE NANTEUIL LES MEAUX	1	
		DECHETERIE DE OCQUERRE	1	
		DECHETERIE DE PROVINS	1	
		DECHETERIE DE SAACY SUR MARNE	1	
		DECHETERIE DE VERNEUIL L'ETANG	1	
		DECHETERIE DE VILLIERS SAINT GEORGE	1	
		DECHETERIE DE VOULX	1	
		78	DECHETERIE D'AUFFARGIS	1
		DECHETERIE DE BOIS D'ARCY	1	
		DECHETERIE DE BONNELLES	1	
		DECHETERIE DE CARRIERES SOUS POISSY	1	
		DECHETERIE DE FRENEUSE	1	
		DECHETERIE DE GARANCIERES	1	
		DECHETERIE DE GARGENVILLE	1	
		DECHETERIE DE GUERVILLE (GAZERAN)	1	
		DECHETERIE DE GUYANCOURT	1	
		DECHETERIE DE HOUDAN	1	
	DECHETERIE DE MAGNY LES HAMEAUX	1		
	DECHETERIE DE MAUREPAS	1		
	DECHETERIE DE MERE	1		
	DECHETERIE DE RAMBOUILLET	1		
	DECHETERIE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES	1		
	DECHETERIE D'EPONE	1		
	DECHETERIE DES MUREAUX	1		
	DECHETERIE DU CHESNAY	1		
	DECHETERIE INTERCOMMUNALE D'AUBERGENVILLE	1		
	DECHETERIE DU SIVOM DU PINCERAI (ORGEVAL)	1		
	91	DECHETERIE DE NOZAY	1	
	DECHETERIE D'ANGERVILLE	1		
	DECHETERIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	1		
	DECHETERIE DE BRIIS-SOUS-FORGES	1		
	DECHETERIE DE CORBEIL ESSONNES	1		
	DECHETERIE DE DOURDAN	1		
	DECHETERIE DE LARDY	1		
	DECHETERIE DE MILLY LA FORET	1		
	DECHETERIE DE MORANGIS	1		
	DECHETERIE DE RIS-ORANGIS	1		
	DECHETERIE DE SAINT CHERON	1		
	DECHETERIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	1		
	DECHETERIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	1		
	DECHETERIE DE VARENNES JARCY	1		
	DECHETERIE DE VERT LE GRAND	1		
	DECHETERIE DE VIGNEUX SUR SEINE	1		
	DECHETERIE D'EGLY	1		
	DECHETERIE D'ETAMPES	1		
	DECHETERIE DE MEREVILLE	1		
	92	DECHETERIE DE GENNEVILLIERS	1	
	DECHETERIE DE MEUDON	1		
	DECHETERIE DE MONTROUGE	1		
	DECHETERIE DE NANTERRE	1		
	93	DECHETERIE D'AULNAY SOUS BOIS	1	
	DECHETERIE DE SEVRAN	1		
	DECHETERIE DE TREMBLAY EN France	1		
	DECHETERIE DE VILLEPINTÉ	1		
	DECHETERIE DU BLANC MESNIL	1		
	94	DECHETERIE D'ALFORTVILLE	1	
	DECHETERIE DE CRETEIL	1		
	DECHETERIE DE LIMEIL BREVANNES	1		
	95	DECHETERIE DE BESSANCOURT	1	
	DECHETERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE	1		
	DECHETERIE DE MAGNY EN VEXIN	1		
	DECHETERIE DE MARINES	1		
	DECHETERIE DE VIGNY	1		
	Total Déchèteries publiques acceptant les ménages ET les professionnels			80

Type de déchèteries	Dép.	Nom	Total	
Déchèteries publiques réservées aux ménages	75	DECHETERIE PARIS VII INVALIDES	1	
		DECHETERIE PARIS XII CARNOT	1	
		DECHETERIE PARIS XIII POTERNE DES PEUPLIERS	1	
		DECHETERIE PARIS XV QUAI D'ISSY	1	
		DECHETERIE PARIS XVIII JESSAINT	1	
		DECHETERIE PARIS XVIII PORTE DE LA CHAPELLE	1	
		DECHETERIE PARIS XX PORTE DES LILAS	1	
		DECHETERIE PARIS XIX PANTIN	1	
		77	DECHETERIE DE CHAINTREUX	1
			DECHETERIE DE CHANTELOUP EN BRIE	1
	DECHETERIE DE CHESSY		1	
	DECHETERIE DE COMBS LA VILLE		1	
	DECHETERIE DE CROISSY BEAUBOURG		1	
	DECHETERIE DE FONTENAY TRESIGNY		1	
	DECHETERIE DE LA CHAPELLE LA REINE		1	
	DECHETERIE DE NOISIEL		1	
	DECHETERIE DE PONTAULT COMBAULT		1	
	DECHETERIE DE ROISSY EN BRIE		1	
	DECHETERIE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS		1	
	DECHETERIE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES		1	
	DECHETERIE D'EVRY GREGY SUR YERRE		1	
	DECHETERIE D'OZOIR LA FERRIERE		1	
	DECHETERIES DE CHELLES		1	
	DECHETERIE DE GRETZ ARMAINVILLIERS		1	
	78		DECHETERIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE	1
			DECHETERIE DE LONGNES	1
			DECHETERIE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX	1
			DECHETERIE DE THIVERVAL GRIGNON	1
			DECHETERIE DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC	1
			DECHETERIE D'ELANCOURT	1
			DECHETERIE DES CLAYES SOUS BOIS	1
		DECHETERIE DES CLOSEAUX	1	
		DECHETERIE DU SITRU (CARRIERES SUR SEINE)	1	
		DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE TRIEL SUR SEINE	1	
		DECHETERIE LE MESNIL SAINT DENIS	1	
		DECHETERIE DE ACHERES	1	
		91	CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE D'EPINAY SUR ORGE	1
	DECHETERIE D'ATHIS MONS		1	
	DECHETERIE DE BIEVRES		1	
	DECHETERIE DE MOISSY CRAMAYEL		1	
	DECHETERIE DE SACLAS		1	
	DECHETERIE DE SAINT PIERRE DU PERRY		1	
	DECHETERIE DE VERRIERES LE BUISSON		1	
	DECHETERIE DE VILLEJUST		1	
	DECHETERIE DE WISSOUS		1	
	DECHETERIE DE MASSY		1	
	93		DECHETERIE DE BONDY	1
			DECHETERIE DE DRANCY	1
			DECHETERIE DE GAGNY	1
			DECHETERIE DE LIVRY GARGAN	1
			DECHETERIE DE MONTREUIL	1
			DECHETERIE DE NEUILLY PLAISANCE	1
			DECHETERIE DE ROMAINVILLE	1
		DECHETERIE DE ROSNY SOUS BOIS	1	
		DECHETERIE DE VAUJOURS	1	
		DECHETERIE DE VILLEMOMBLE	1	
		DECHETERIE LES PAVILLONS SOUS BOIS	1	
		94	DECHETERIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1
			DECHETERIE DE CHEVILLY LARUE	1
	DECHETERIE DE CHOISY LE ROI		1	
	DECHETERIE DE FONTENAY SOUS BOIS		1	
	DECHETERIE DE LA QUEUE EN BRIE		1	
	DECHETERIE DE SAINT MAUR DES FOSSES		1	
	DECHETERIE DE SUCY EN BRIE		1	
	DECHETERIE DE VILLENEUVE LE ROI		1	
	DECHETERIE D'IVRY SUR SEINE		1	
	DECHETERIE DU PEREUX SUR MARNE		1	
	95		DECHETERIE D'ARGENTEUIL	1
		DECHETERIE DE BOUQUEVAL	1	
		DECHETERIE DE CERGY LE HAUT	1	
		DECHETERIE DE CERGY SAINT CHRISTOPHE	1	
		DECHETERIE DE GONESSE	1	
		DECHETERIE DE JOUY LE MOUTIER	1	
		DECHETERIE DE LOUVRES	1	
		DECHETERIE DE SAINT OUEN L'AUMONE	1	
		DECHETERIE DE SARCELLES	1	
		DECHETERIE DE VIARMES	1	
		DECHETERIE D'OSNY	1	
		DECHETERIE DU PLESSIS-BOUCHARD	1	
		Total Déchèteries publiques réservées aux ménages		

Type de déchèteries	Dép.	Nom	Total
Déchèteries publiques acceptant les ménages ET les professionnels avec amiante	77	DECHETERIE DE CHATELET EN BRIE	1
		DECHETERIE DE DAMMARIE LES LYS	1
		DECHETERIE DE LE MEE SUR SEINE	1
		DECHETERIE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	1
		DECHETERIE DE SAVIGNY LE TEMPLE	1
		DECHETERIE DE VAUX LE PENIL	1
	93	DECHETERIE D'ORGENOY	1
		DECHETERIE D'AUBERVILLIERS	1
		DECHETERIE DE PIERREFITTE	1
		DECHETERIE D'EPINAY SUR SEINE	1
Total Déchèteries publiques acceptant les ménages ET les professionnels avec amiante			10
Déchèteries publiques réservées aux ménages avec amiante	77	DECHETERIE DE BOURRON MARLOTTE	1
		DECHETERIE DE ECUELLES	1
		DECHETERIE DE REAU	1
		DECHETERIE DE VULAINES SUR SEINE	1
	78	DECHETERIE DU SIDE (LIMAY)	1
	93	DECHETERIE DE NOISY-LE-GRAND	1
Total Déchèteries publiques réservées aux ménages avec amiante			6
Total général			175

Graphique 4 : Nombre de déchèteries publiques fixes acceptant les professionnels et/ou réservées aux ménages en 2016 par départements franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2019
Source : L'Institut Paris Region, ORDIF



On observe que 45 déchèteries publiques fixes sont situées en zone centrale (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et 130 se trouvent en grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise).

51% de ces installations accueillent les artisans pour la dépose de leurs déchets. Il s'agit en très grande partie des déchèteries publiques de grande couronne.

A noter que 14 collectivités proposent un service de déchèterie mobile (réservées aux ménages).

Actualités :

- On relève plusieurs ouvertures en 2017 sur le périmètre de recensement des déchèteries fixes franciliennes :
 - Une déchèterie sur le territoire de la CU Grand Paris Seine et Oise à Mantes-la-Ville (78) (réservée aux ménages)
 - Trois déchèteries sur le territoire du SIREDOM, à Saint-Germain-lès-Arpajon (91), le Coudray-Montceaux (91) et Etréchy (91) (accueillant les artisans)
 - Une déchèterie sur le territoire du SIVOM de l'Yerres-et-des-Sénart à Brie-Comte-Robert (77) (réservée aux ménages)
- A contrario, certaines déchèteries ont fermées ou ne sont plus considérées comme des déchèteries mais reclassées comme des centres techniques municipaux, et ont donc été retirées du recensement :
 - Massy (91) (Communauté d'agglomération Paris-Saclay)
 - Montrouge (92) (SYELOM)
 - Longnes (78) (SICTOMP)
 - Drancy (93) (Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget)

- Par ailleurs, certaines déchèteries accueillent désormais les artisans :
 - Celle de la commune de Conflans-Saint-Honorine (78)
 - Celle de la commune de Montigny-le-Bretonneux (78)
 - Celle de la commune d'Elancourt (78)
 - Celle de Saint-Pierre-lès-Nemours (77) (du SICTRM de la Vallée de Loing)
- Quant d'autre ne les accueillent plus :
 - Celle de la commune de Guyancourt (78)
 - Celle d'Egry (91) (du SITREVA)
- Enfin, la déchèterie du SIDE de Limay (78) n'accueille plus d'amiante

Soit **176** déchèteries en 2017, dont **82 réservées aux ménages et 94 accueillant les artisans**, et parmi toutes, **15** pouvant réceptionner de l'**amiante**.

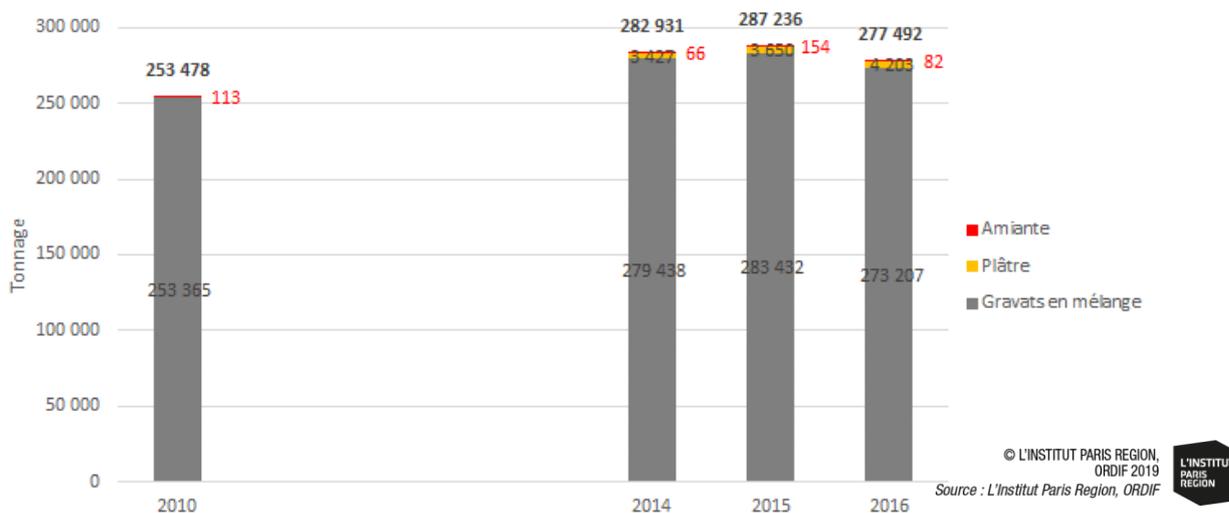
Tonnages liés aux activités BTP collectés en 2016

Type de déchets collectés

L'ensemble des données liées aux déchèteries publiques sont issues de l'exploitation de l'enquête Collecte réalisée pour l'ADEME par l'ORDIF annuellement (rapport de l'ORDIF « La gestion des déchets ménagers – Données 2016 »).

La connaissance des flux des secteurs du BTP, accueillis sur les déchèteries publiques s'est affinée en 2014. Il est désormais demandé en plus le flux plâtre. Ainsi, ont pu être déterminés les tonnages de gravats, amiante et plâtre reçus sur les déchèteries publiques franciliennes.

Graphique 5 : Flux du BTP reçus sur les déchèteries publiques fixes franciliennes depuis 2010



Au total, ce sont 277 492 tonnes de déchets du BTP qui ont été accueillies sur les déchèteries publiques franciliennes, à 98,5% des gravats en mélange (pas forcément propres). Tonnages en légères baisses depuis 2014. Le plâtre augmente cependant chaque année.

55% de ces flux sont reçus sur les déchèteries réservées aux ménages.

A noter que sur les déchèteries publiques accueillant les ménages et les professionnels, il n'est à ce jour pas possible d'identifier les tonnages venant uniquement des artisans. Les flux de plâtre y sont cependant plus élevés.

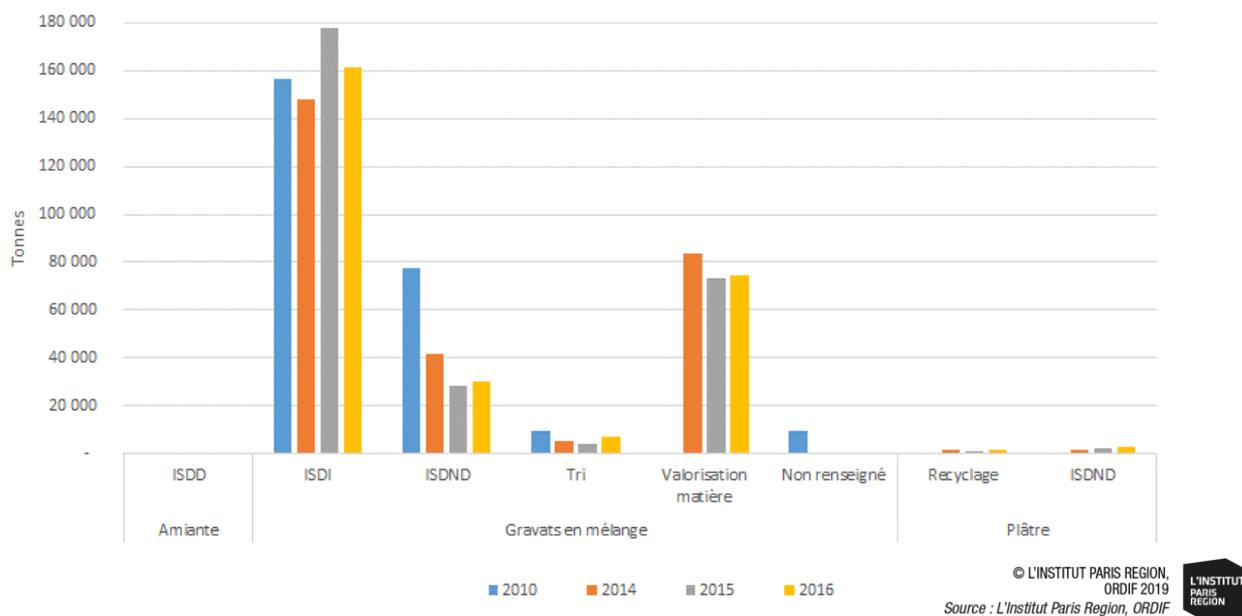
Par ailleurs, les 14 déchèteries mobiles, réservées aux ménages, n'accueillent pas d'amiante ont reçus. Elles représentent 2 753 tonnes de gravats ainsi que 8t de plâtre, soit 2 761 tonnes sur l'ensemble des tonnages collectés en déchèteries publiques, soit 1% (part en progression par rapport à 2014 et 2015 (respectivement 1 511 tonnes et 1 918 tonnes).

Destinations des flux sortants

L'intégralité des flux collectés sur les déchèteries publiques repartent vers des centres de traitement de déchets franciliens. Ces derniers faisant également partie de notre enquête, il conviendra de les ôter des tonnages totaux afin d'éviter tout doubles-comptes.

Les flux d'amiante sont envoyés en Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD). Le plâtre part en recyclage (pour les carreaux propres) et en ISDND (pour le plâtre en mélange vraisemblablement, dont les tonnages augmentent). Quant aux inertes, ils sont indiqués comme orientés à 59% en ISDI, 27% en valorisation matière (concassage ou remblais), 11% en ISDND et 3% vers des centres de tri.

Graphique 6 : Destinations de traitement des flux BTP reçus en déchèteries publiques de 2010 à 2016



Points d'apport sur plateformes d'approvisionnement en matériaux / Négociants

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 74

Nombre d'enseignes professionnelles : 5 (Gédimat, Bois & Matériaux, Raboni, La Plateforme du Bâtiment, Point P)

Quantités reçues 2016 (pour 100% de réponses) : **156 197 tonnes**, dont 108 127 t inertes et 48 070 t déchets non dangereux en mélange

Exutoires :

98,7% en Île-de-France (2 000 t en carrière en Marne)

98,5% en tri, 1,3% en carrière et 0,1% en ISDND et démantèlement

Transport alternatif : 12 900 tonnes par voie fluviale

Parc francilien

L'Île-de-France compte, en 2016, **74 points de vente de matériaux de construction disposant d'un espace artisan** (déchèteries professionnelles), répartis au sein de cinq enseignes :

- 40 pour Point P
- 15 pour La Plateforme du Bâtiment
- 14 pour Raboni
- 3 pour Bois et Matériaux
- 2 pour Gédimat

Une grande majorité de ces sites se trouvent dans Paris – Petite couronne, offrant ainsi aux artisans des exutoires de proximité, quand les plus grands sites de traitement ou tri sont plus éloignés. Ils reçoivent d'ailleurs des flux de chantiers des alentours des magasins (20km), et ouvrent à des heures adaptées pour les artisans, très tôt le matin...

Carte 2 : Les points d'apport sur plateformes d'approvisionnement en matériaux / Négociants (2016/2018)

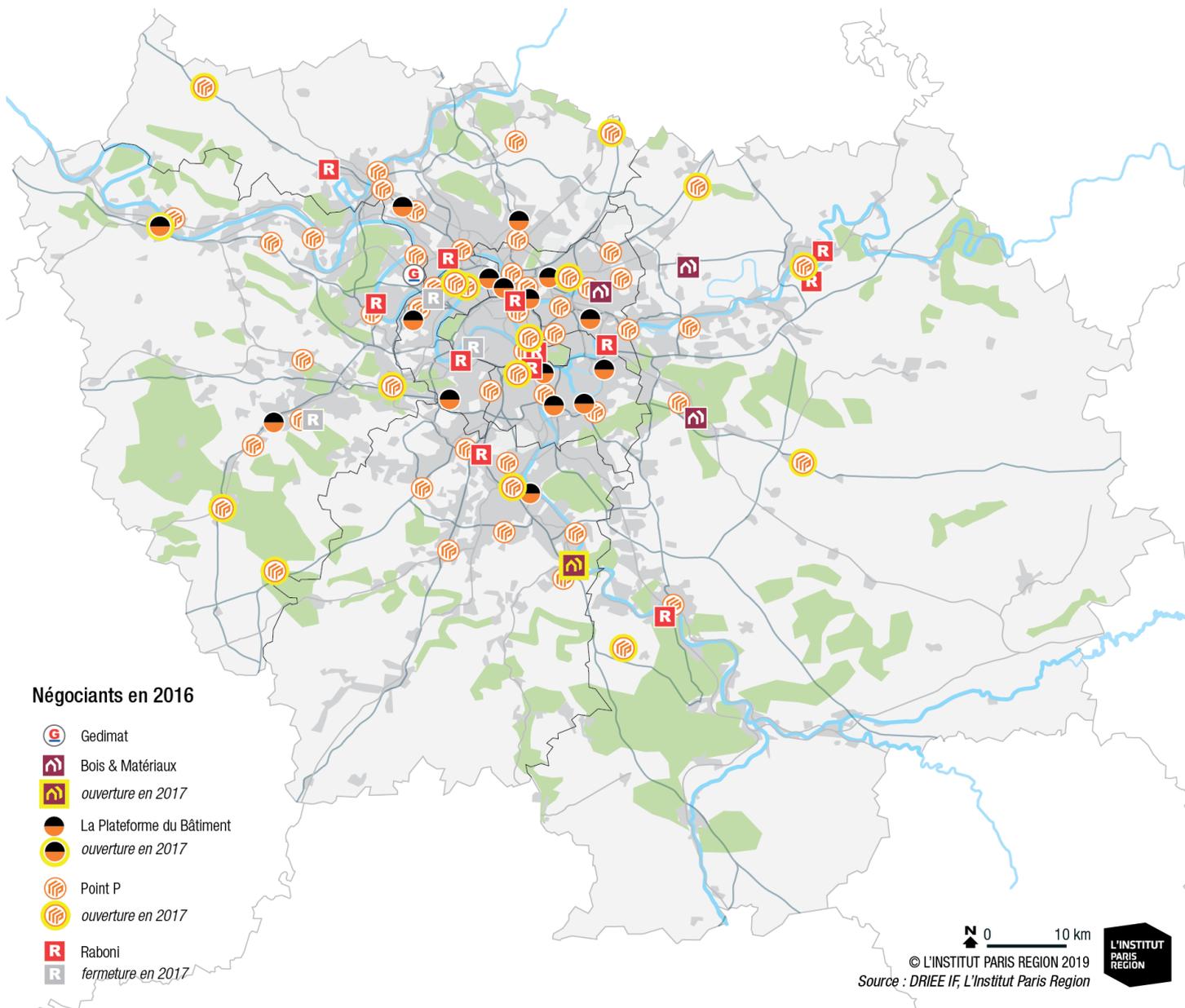


Tableau 4 : Les points d'apport franciliens chez négociants (2016)

Nom MO	Dép.	Nom	Total		
BOIS ET MATERIAUX	77	Négociants BOIS ET MATERIAUX CLAYE-SOUILLY	1		
		Négociants BOIS ET MATERIAUX LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1		
		Négociants BOIS ET MATERIAUX OZOIR-LA-FERRIERE	1		
Total BOIS ET MATERIAUX			3		
GEDIMAT	78	Négociants GEDIMAT HOUILLES	1		
		Négociants GEDIMAT CLAMART	1		
Total GEDIMAT			2		
Point P (Saint-Gobain)	75	Négociants POINT P PARIS XVIII	1		
	77	Négociants POINT P ROISSY EN BRIE	1		
		Négociants POINT P ST THIBAUT DES VIGNES	1		
		Négociants POINT P BUCHELAY	1		
	78	Négociants POINT P ECQUEVILLY-LES MUREAUX	1		
		Négociants POINT P LES CLAYES SOUS BOIS	1		
		Négociants POINT P LES ESSARTS LE ROI	1		
		Négociants POINT P LIMAY	1		
		Négociants POINT P SARTROUVILLE	1		
		Négociants POINT P TRAPPES	1		
		Négociants POINT P VERNOUILLET	1		
		91	Négociants POINT P ARPAJON	1	
			Négociants POINT P CORBEIL-ESSONNES	1	
			Négociants POINT P LES ULIS	1	
			Négociants POINT P MASSY	1	
			Négociants POINT P MORANGIS	1	
			Négociants POINT P BAGNEUX	1	
			92	Négociants POINT P AUBERVILLIERS	1
				Négociants POINT P GOURNAY-SUR-MARNE	1
			93	Négociants POINT P LE PORT-MARLY	1
				Négociants POINT P LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1
	Négociants POINT P LIVRY GARGAN	1			
	Négociants POINT P MELUN	1			
	Négociants POINT P MENNECY	1			
	Négociants POINT P MONTREUIL	1			
	Négociants POINT P NANTERRE	1			
	Négociants POINT P NOISY LE SEC	1			
	Négociants POINT P PIERRELAIE	1			
	Négociants POINT P SAINT-DENIS (GRAND STADE)	1			
	Négociants POINT P STE GENEVIEVE DES BOIS	1			
	Négociants POINT P VILLEPINTE	1			
	94	Négociants POINT P ALFORTVILLE	1		
		Négociants POINT P IVRY (AVENUE DE VERDUN)	1		
		Négociants POINT P SUCY-EN-BRIE	1		
	95	Négociants POINT P ARGENTEUIL	1		
		Négociants POINT P BELLOY-EN-FRANCE	1		
		Négociants POINT P BEZONS	1		
		Négociants POINT P PONTOISE	1		
		Négociants POINT P SAINT OUEN L'AUMÔNE	1		
		Négociants POINT P SARCELLES	1		
		Négociants POINT P SARCELLES	1		
	Total Point P (Saint-Gobain)			40	
	RABONI (CRH France Distribution)	75	Négociants RABONI BERCY	1	
			Négociants RABONI PORTE D'AUBERVILLIERS - XVIII	1	
			Négociants RABONI QUAI ANDRE CITROEN - XV	1	
		77	Négociants RABONI DAMMARIE LES LYS	1	
			Négociants RABONI POINCY	1	
		78	Négociants RABONI LE PECQ	1	
			Négociants RABONI TRAPPES	1	
		91	Négociants RABONI CHILLY MAZARIN	1	
		92	Négociants RABONI ISSY LES MOULINEAUX	1	
			Négociants RABONI NANTERRE	1	
		93	Négociants RABONI NOISY LE GRAND	1	
94		Négociants RABONI IVRY	1		
95		Négociants RABONI ARGENTEUIL	1		
		Négociants RABONI PUISEUX	1		
Total RABONI (CRH France Distribution)			14		
LA PLATEFORME DU BATIMENT (SAINT-GOBAIN)	78	Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT COIGNIERES	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT GRIGNY	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT CLAMART	1		
	92	Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT NANTERRE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT VILLENEUVE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT AUBERVILLIERS	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT LA COURNEUVE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT ST DENIS	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT VILLEMOMBLE	1		
	94	Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT ALFORTVILLE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT BONNEUIL	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT CHAMPIGNY SUR MARNE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT IVRY	1		
	95	Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT PIERRELAIE	1		
		Négociants LA PLATEFORME DU BATIMENT ST BRICE	1		
Total LA PLATEFORME DU BATIMENT (SAINT-GOBAIN)			15		
Total général			74		

La section 4 du décret n° 2016288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets indique qu'il est inséré une section 19 au chapitre III du titre IV du livre V du code de l'environnement, tel que : « Tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels qui exploite une unité de distribution, dont la surface est supérieure ou égale à 400 mètres carrés et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1 million d'euros, organise la reprise des déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction qu'il distribue. Cette reprise est réalisée sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de dix kilomètres. Dans le cas où la reprise s'effectue hors de l'unité de distribution, un affichage visible sur l'unité de distribution et sur son site internet quand celui-ci existe, informe les producteurs ou les détenteurs de déchets de l'adresse où se situe le lieu de reprise de déchets. ». Les points de reprise de déchets chez les négociants devraient très vraisemblablement se développer dans les années à venir.

Actualités :

Cette tendance est confirmée par les 1^{ers} retours de l'enquête ITD 2018, puisque :

- l'enseigne La Plateforme du Bâtiment nous a identifié un nouveau point d'apport à Mantes-la-Jolie (78),
- l'enseigne Bois et Matériaux nous a indiqué une 4^{ème} déchèterie, à Corbeil-Essonne / Ormoy (91)
- Point P a ouvert 15 déchèteries sur ces magasins de :
 - Paris Bercy (75)
 - Fontenay-Trésigny (77)
 - Nanteuil-les-Meaux (77)
 - Perthes (77)
 - Saint-Mard (77)
 - Rambouillet (78)
 - Saint-Arnoult (78)
 - Versailles (78)
 - Viry-Châtillon (91)
 - 2 sites à Asnières (92)
 - Drancy (93)
 - Ivry (quai Marcel Boyer) (94)
 - Fossés (95)
 - Magny-en-Vexin (95)
- A noter cependant 4 fermetures pour l'entreprise Raboni (Argenteuil (95), Poincy (77), Quai André Citroën (75) et Trappes (78)), pour une ouverture, à Pantin (93).

En 2018, la reprise de déchets des artisans chez les négociants passe alors de 74 à **88 points de collecte**.

Tonnages collectés en 2016

Taux de retours

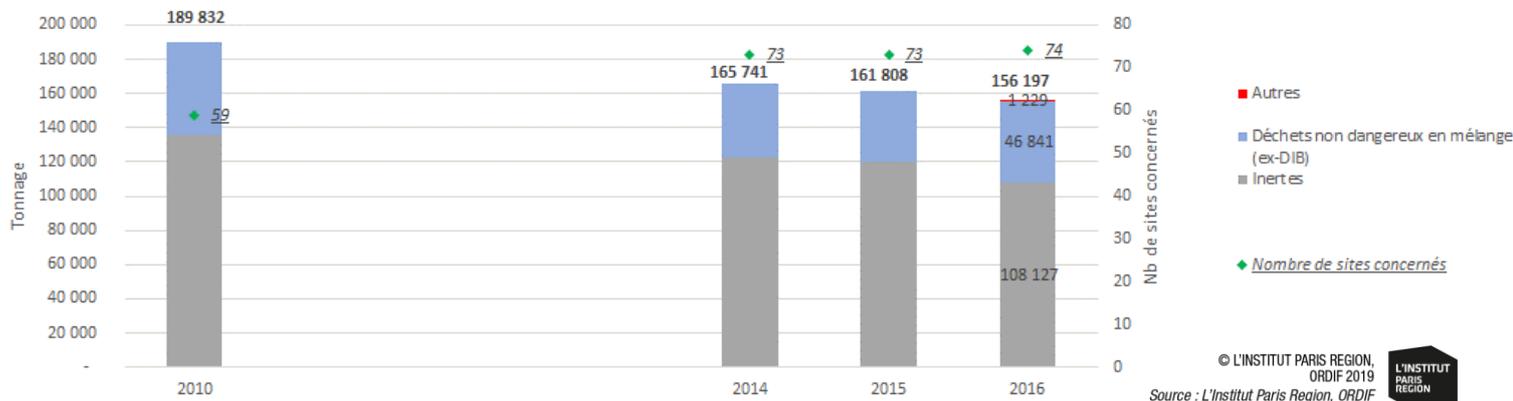
Sur les 74 déchèteries dédiées aux artisans au sein des magasins de vente de matériaux de construction précités, 59 nous ont fait un retour direct de leurs tonnages collectés pour les années 2014 et 2015. Pour une enseigne, RABONI, les tonnages de l'état des lieux réalisés pour l'établissement du Plan Régional de prévention et de gestion des Déchets des Chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) sur les données 2010 ont alors été reportés.

Pour 2016, seul 1 site n'a pas répondu à l'enquête, soit un taux de retours de **99%**, ce qui permet d'évaluer les évolutions de tonnages sur ces sites.

Types de déchets collectés et destinations de traitement

Les sites répondants ont reçu au total **156 197 tonnes de déchets en 2016** (contre 161 808 t en 2015, 165 741 t en 2014 et 189 832 tonnes en 2010, pour 59 sites seulement). On note donc une baisse non négligeable des apports de déchets du BTP de la part des artisans dans ces espaces sur points de vente (15% environ).

Graphique 7 : Tonnages collectés en déchèteries clients chez négociants

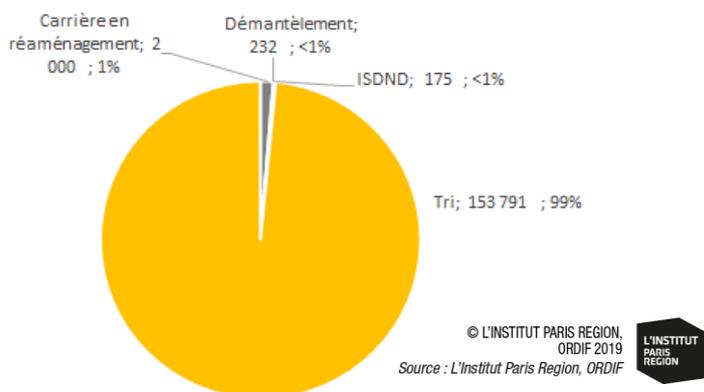


Le flux principal reste les déchets inertes, avec 70% des entrants. La méthode et le questionnaire de l'enquête 2016 a légèrement été modifiée par rapport aux années 2014 et 2015. Aussi, les typologies de déchets renseignées sont plus détaillées à partir de 2016.

A contrario, les répondants ayant changé (passant des prestataires (PAPREC et VEOLIA) aux enseignes directement), nous avons perdu de l'information concernant les exutoires finaux, après tri. Cette donnée sera affinée pour la prochaine enquête ITD2018.

A titre d'information, pour l'année 2015, 29% des flux partaient vers des centres de tri, 29% en aménagement d'ISDND, et 42% en Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

Graphique 8 : Exutoires des déchets inertes accueillis en 2016 sur les déchèteries clients des négociants

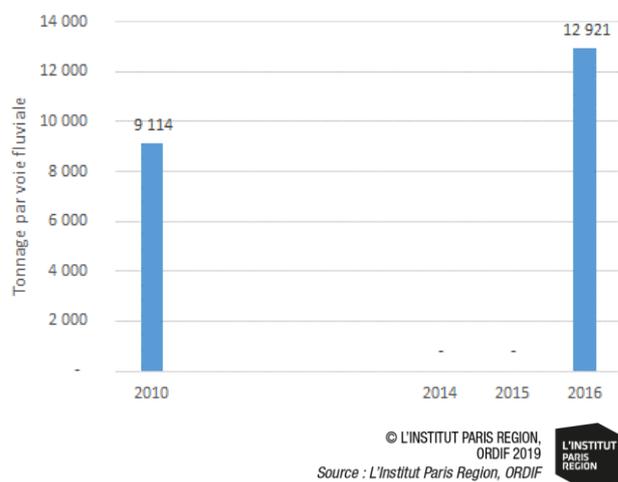


A savoir cependant que la quasi-totalité des flux reçus au sein des déchèteries des négociants repartent vers des installations franciliennes que nous enquêtons par ailleurs, et dont nous connaissons les tonnages. Ceux des points de collecte ici analysés ne seront donc pas comptabilisés sur les tonnages totaux, faute de quoi nous aurions des doubles comptes.

Transport fluvial

L'enseigne RABONI utilise la voie fluviale pour acheminer ces déchets collectés vers ses exutoires. Environ 13 000 tonnes de déchets (soit environ 8% des flux) ont été transportées par la voie fluviale. Ce tonnage est en nette augmentation par rapport à la 1^{ère} année d'enquête où les 9 114 tonnes représentaient 5% des flux entrants.

Graphique 9 : Tonnages de déchets acheminés par voie fluviale au départ de points de vente de matériaux, depuis 2010



Les installations de tri-transit des déchets du BTP

L'Île-de-France compte 130 centres de tri-transit, sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée :

- 59 centres de transfert de déchets du BTP (on regroupe ici les centres transférant notamment de gros volumes de terres)
- 71 centres de tri-transit privés (recevant tous types de flux du BTP)

Le transfert des déchets inertes du BTP

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 59

Quantités transférées 2016 (pour 48 réponses) :

188 218 tonnes de déchets non dangereux orientés principalement vers des biocentres, puis des centres de tri

2 511 436 tonnes d'inertes, à 51 % des terres, 44% des inertes en mélange et 5% des bétons de démolition :

orientées vers des carrières à 61%, 13% vers des ISDI, 12% vers du concassage

à 37% minimum hors de l'Île-de-France (924 245 tonnes vers carrières principalement)

Transports alternatifs 2016 (sites raccordés, mais n'utilisent pas forcément) :

Transport fluvial : 26 centres ; **1 160 615 tonnes** sur 18 sites en ayant déclaré

Transport ferré : 3 centres ; aucune tonne déclarée

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France compte **59 centres de transit de déchets inertes du BTP**, principalement des terres (5 sites de la société Ypréma ont été ôtés du référencement par rapport à 2015).

Ils permettent la massification des flux avant envoi vers les exutoires.

Deux catégories d'acteurs peuvent être distinguées : les groupes industriels dont l'activité principale est le traitement des déchets de chantiers (SOFRAT, Matériaux Routiers Franciliens (MRF), Recyclage Francilien de Matériaux (RFM), SYNEOS, et autres divers, indépendants...), et les groupes industriels fournisseurs de matériaux nobles (centrales à béton par exemple) ayant une activité de reprise de déchets (Lafarge,...).

Une grande partie de ces sites de transit se trouve en bord d'eau (25 sites), pour faciliter notamment le double-frêt entre les déchets inertes qui servent en remblaiement de carrière, et l'acheminement de matériaux primaires en provenance de ces mêmes carrières. 3 autres sites sont embranchés en réseau ferré.

Carte 3 : Les centres de transfert de déchets du BTP d'Île-de-France (2016)

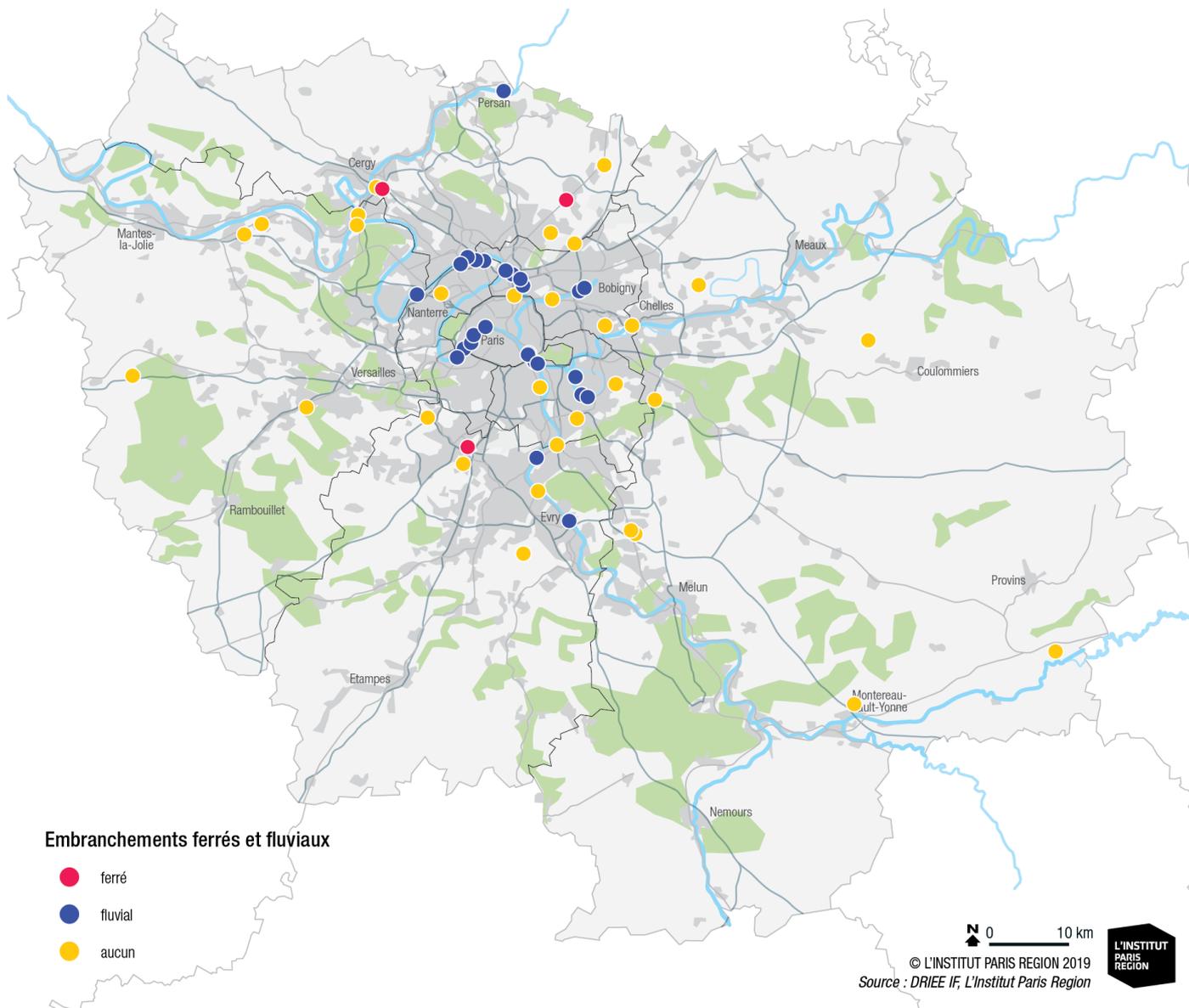
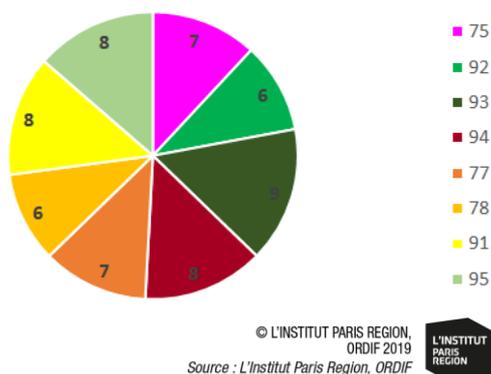


Tableau 5 : Les centres de transfert de déchets du BTP d'Île-de-France (2016)

Dép.	Exploitant	Ville	Transport alternatif	Total
75	CEMEX	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
		PARIS 13E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
		PARIS 15E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
	LAFARGE	PARIS 16E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
		PARIS 7E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
		PARIS 15E ARRONDISSEMENT	Fluvial	1
	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	PARIS		1
Total 75				7
77	ENT. JMD	SAINT-GERMAIN-LAVAL		1
	MRF (agence MEL)	MOISSY-CRAMAYEL		1
	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	MOISSY-CRAMAYEL		1
	SABLIÈRES DU PORT MONTAIN - groupe SYNEOS	HERME		1
	SOFRAT	ANNET-SUR-MARNE		1
		PONTAULT-COMBAULT		1
	WIAME RM	MAISONCELLES-EN-BRIE		1
Total 77				7
78	LAFARGE	FLINS-SUR-SEINE		1
	LE FOLL TP	ANDRESY		1
	MATERLOC TP	BAZAINVILLE		1
	MRF	LES MUREAUX		1
	MST (MATERIAUX STABILISÉS DE TRAPPES) - groupe Colas	TRAPPES		1
	STANOP - groupe Colas	CONFLANS-SAINT-HONORINE		1
Total 78				6
91	CEMEX	ATHIS-MONS	Fluvial	1
		EVRY	Fluvial	1
	COLAS	VIGNEUX-SUR-SEINE		1
	LOMATRA	BIEVRES		1
	MRF (agence MEL)	GRIGNY		1
		MASSY	Ferré	1
		VERT-LE-GRAND		1
	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	SAULX-LES-CHARTREUX		1
Total 91				8
92	LAFARGE	GENNEVILLIERS	Fluvial	1
		ISSY-LES-MOULINEAUX	Fluvial	1
	MRF (agence SPL)	GENNEVILLIERS	Fluvial	1
		NANTERRE	Fluvial	1
	SPME - groupe Colas	NANTERRE	Fluvial	1
	GENNEVILLIERS	Fluvial	1	
Total 92				6
93	CEMEX	AUBERVILLIERS	Fluvial	1
		SAINT-OUEN	Fluvial	1
	LAFARGE	BONDY	Fluvial	1
	MATERIAUX DECARPENTRIE	GOURNAY-SUR-MARNE		1
	MRF (agence SPL)	AUBERVILLIERS	Fluvial	1
	NOCENNE DE MATERIAUX - groupe SYNEOS	NEUILLY-SUR-MARNE		1
	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	BOBIGNY		1
		BONDY	Fluvial	1
	SAINT-DENIS	Fluvial	1	
Total 93				9
94	CEMEX	IVRY-SUR-SEINE	Fluvial	1
		SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	Fluvial	1
	MRF (agence DLB)	BONNEUIL-SUR-MARNE	Fluvial	1
	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	LIMEIL-BRÉVANNES		1
		CHENNEVIERES-SUR-MARNE		1
		VITRY-SUR-SEINE		1
	SOFRAT	IVRY-SUR-SEINE	Fluvial	1
YPREMA	BONNEUIL-SUR-MARNE	Fluvial	1	
Total 94				8
95	COSSON LOUVRES	LOUVRES		1
	GSM	BRUYÈRES-SUR-OISE	Fluvial	1
	LAFARGE	GOUSSAINVILLE	Ferré	1
	MRF (agence DLB)	GONESSE		1
	MRF (agence SPL)	SAINT-OUEN-L'AUMONE	Ferré	1
	PETIT-DIDIER	ARNOUVILLE		1
		ERAGNY		1
	FAYOLLE	ARGENTEUIL	Fluvial	1
Total 95				8
Total général				59

Fluvial 26
Ferré 3

Graphique 10 : Répartition départementale des centres de transfert de déchets du BTP (2016)



51% des centres de transfert de déchets du BTP se situent à Paris – Petite couronne.

Plus d'un quart de ces centres le sont au sein d'industriels dont le cœur de métier n'est pas la gestion de déchets, mais plutôt la fourniture/fabrication de produits neufs.

Actualités :

- Sites fermés depuis 2016 :
 - Paris 7 (75) (LAFARGE)
 - Bondy (93) (LAFARGE)
- Sites ôtés du référencement depuis 2016 car pas d'activité de reprise de déchets, que de l'extraction ou de la production de béton
 - Hermé (77) (SYNEOS)
 - Gournay (77) SYNEOS
- Ajouts au référencement à partir de 2018 de sites existants :
 - Poincy (77) (VIALIS)
 - Rosny-sur-Seine (78) (MRM)
 - Gennevilliers (92) (GSM)
 - Nanterre (92) (AWS)
 - Bonneuil-sur-Marne (94) (Agrégats du centre – SGP)
 - Bonneuil-sur-Marne (94) (SUEZ RR IWS)
 - Villeneuve-Saint-Georges (94) (LOMATRA)

Soit **62 centres de transit de déchets inertes en 2018.**

Taux de retours

Sur les 59 sites ayant une activité de transfert de déchets inertes de chantiers, **48** ont répondu à l'enquête. Une structure représentant 8 sites, a refusé de répondre à nos travaux.

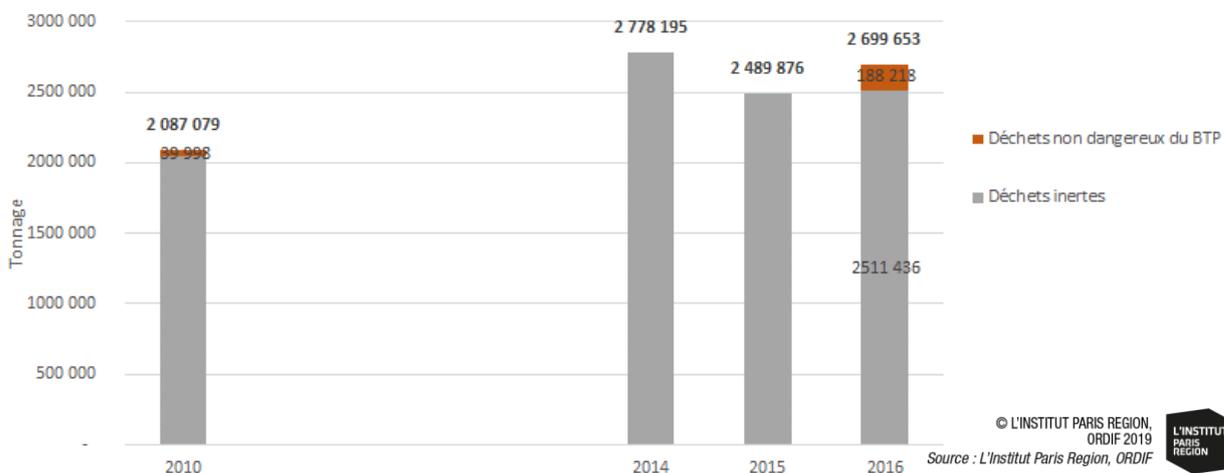
Les tonnages ci-dessous présentés représentent **81%** des sites de transit de déchets inertes franciliens.

A noter que d'après les questionnaires retournés, 0 nous ont indiqués ne pas avoir reçu de tonnage en 2016.

Types de déchets inertes transférés et destinations de traitement

Les centres de transit de déchets du BTP ici référencés reçoivent en très grande parties des déchets inertes, mais peuvent à la marge recevoir aussi des déchets non dangereux du BTP. Une partie est constituée de gravats souillés, mais également, et l'année 2016 est la 1^{ère} à voir ces déchets déclarés par les exploitants de sites : des terres non dangereuses (ne répondant pas aux seuils des déchets inertes). Ces flux représentent environ 190 000 tonnes, soit 7% de la totalité des flux qui transitent par ces centres, et sont orientés en centres de tri ou vers des biocentres.

Graphique 11 : Répartition des flux inertes et non dangereux de déchets du BTP reçus sur les centres de transit du BTP, depuis 2010



En 2016, ont transité par ces sites 2,51 millions de déchets inertes, à 51% des terres, 44% des mélanges (dont 11% sont des matériaux de démolitions de chaussées (pouvant éventuellement contenir des enrobés, on parle alors de « mix »)), et 5% des bétons de démolition.

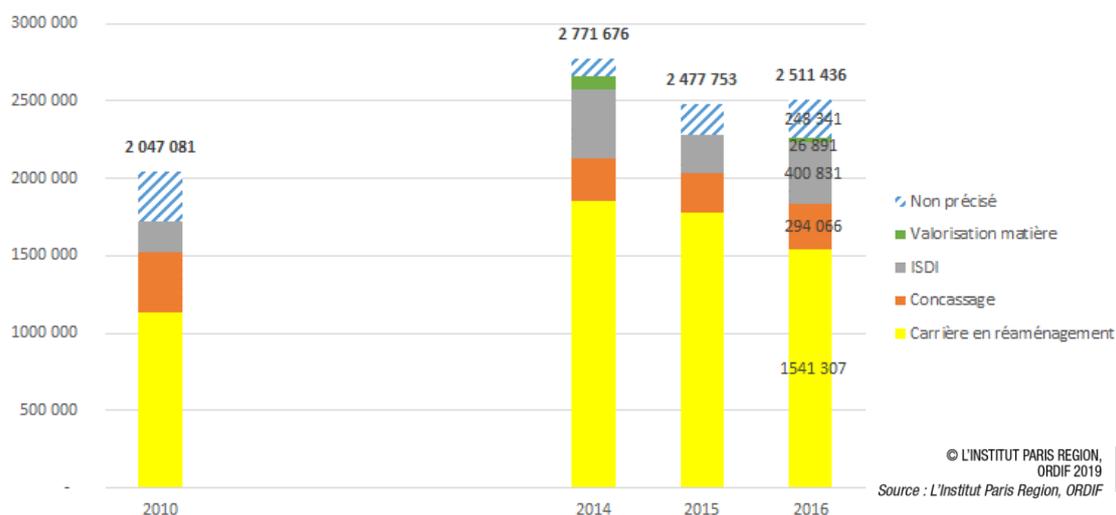
A noter que, d'après les données antérieures, sont à ajouter environ 200 000 tonnes estimées pour les centres n'ayant pas répondu à l'enquête 2016.

Selon les types de déchets, les exutoires ou usages vont différer :

- Les ballasts sont réutilisés
- Les bétons vont être concassés et recyclés
- Les matériaux de chaussées sont principalement concassés (mais sont également indiqués comme envoyés en carrière pour remblaiement)
- Les terres ou déchets inertes en mélange partent en valorisation en carrière, ou en élimination en ISDI

Il persiste une part non négligeable d'exutoires ne nous ayant pas été indiqués. Elle représente 10% des tonnages en 2016.

Graphique 12 : Exutoires des flux inertes reçus sur les centres de transit d'inertes du BTP depuis 2010



Ainsi, au cours de l'année 2016, les 2,5 millions de tonnes reçus sur les centres de transit de déchets du BTP ont été ré-orientées à 73% en valorisation matière (carrières pour remblayage (double-frêt pour les entreprises de vente de matériaux) ou concassage), 16% en élimination en ISDI (10% restent indéterminées).

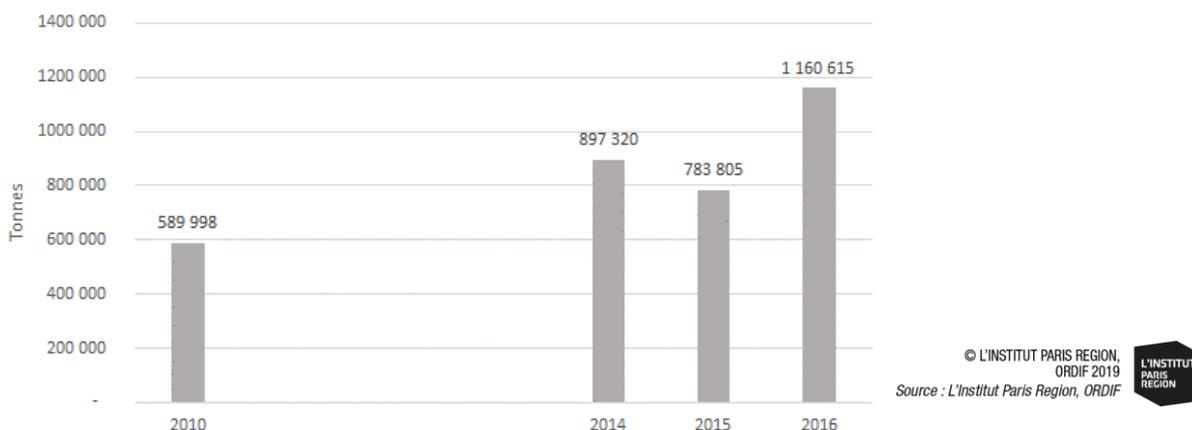
Ces tonnages d'inertes sont orientés à au moins 37% dans des installations se situant hors de l'Île-de-France, notamment en carrières (850 000 tonnes sur les 920 000 tonnes quittant la région).

A noter que 557 000 tonnes n'ont pas de destination géographique indiquée (soit 22% des tonnages). Elles pourraient donc être imputées à des sites franciliens comme à des sites extérieurs. Ce chiffre élevé peut constituer un double-compte dans les totaux de l'analyse régionale...

Transports alternatifs

26 des 59 centres de transit de déchets inertes du BTP sont raccordés à une **voie d'eau**. Ce transport alternatif à la route a permis de faire circuler en 2016 près de 1 160 000 tonnes de déchets, très majoritairement inertes (sur 18 sites ayant déclaré avoir utilisé ce transport en 2016). Ces tonnages sont en forte augmentation en 2016.

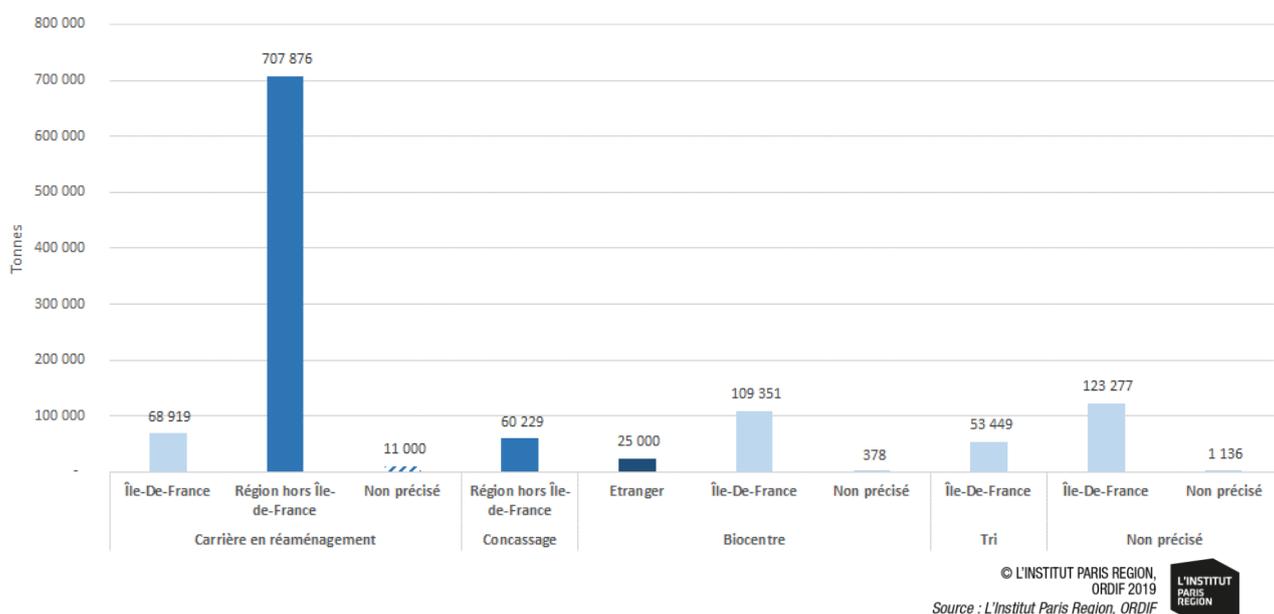
Graphique 13 : Evolutions des tonnages de déchets évacués par transport fluvial des centres de transit BTP depuis 2010



66% des flux partent vers des installations hors Île-de-France. 31% restent sur le territoire, et 2% sont envoyés en Belgique (biocentres).

Les carrières sont les exutoires les plus embranchés au fluvial (elles représentent au moins 68% des destinations déclarées).

Graphique 14 : Destinations géographiques et de traitement des déchets inertes et non dangereux transitant par le fluvial en 2016 au départ de l'Île-de-France



Par ailleurs, 3 sites sont raccordés à un réseau ferré, pour recevoir ou expédier les déchets. Aucun tonnage n'a été déclaré en 2016 pour ce transport modal.

Le tri des déchets du BTP

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 71

14 déchèteries professionnelles

20 centres dont les apports du BTP sont les flux principaux

37 centres de tri-transit de déchets d'activités économiques, dont potentiellement du BTP (mais en apports minoritaires)

Nombre de sites ayant reçu des flux BTP en 2016 : 53

Quantités triées 2016 : 1 261 169 tonnes, dont 531 705 t d'inertes, 545 384 t de DAE du BTP, 180 083 t de gravats en mélange et 3 997 t de plâtre

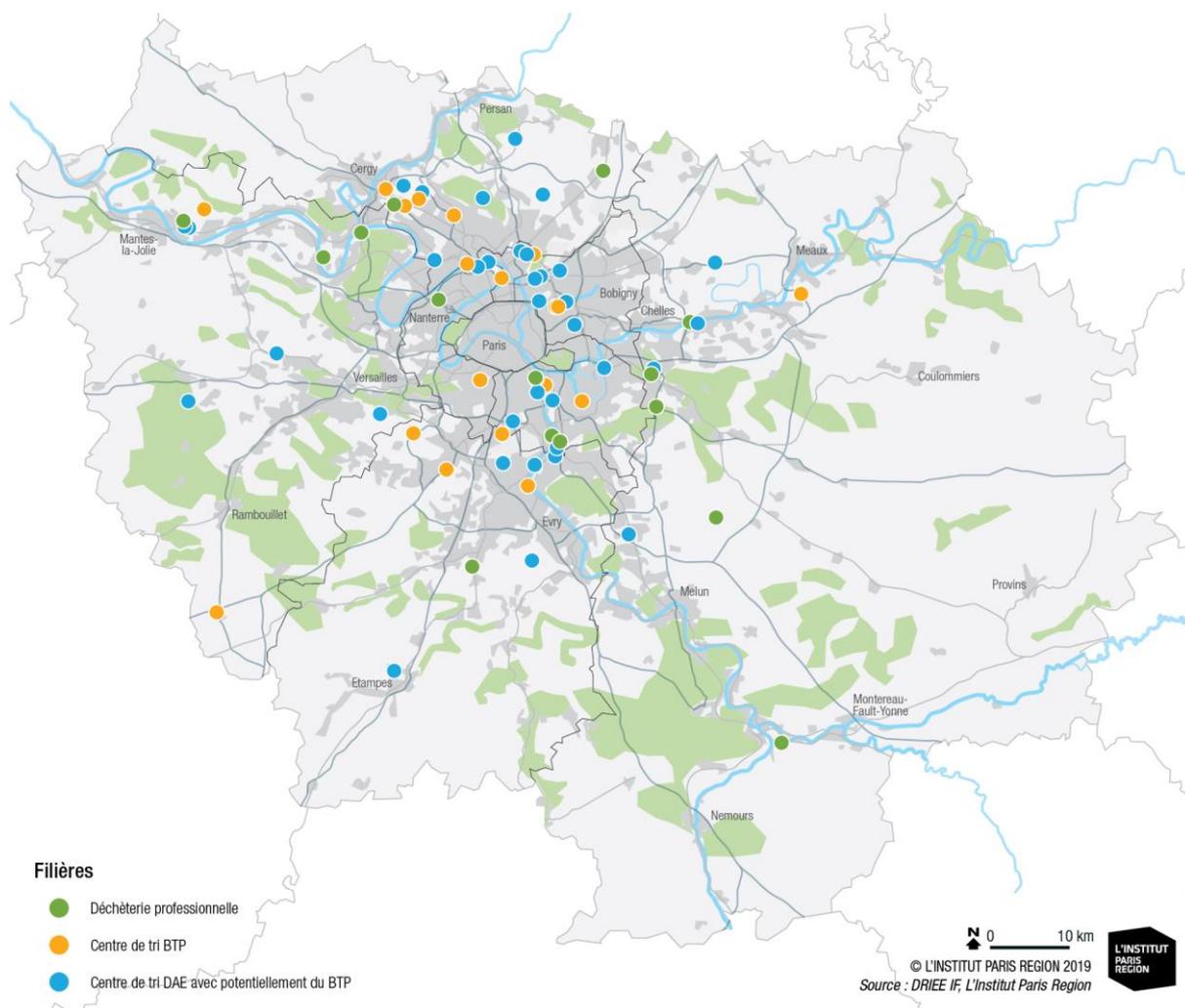
Tonnage valorisé par le tri : 602 814 tonnes (minimum, car une partie des flux sortants est non identifiable)

Quantités transférées 2016 : 69 990 tonnes, dont 67 218 t d'inertes, 1 154 t de gravats en mélange, 432 t de plâtre, 5 t de DAE du BTP et 1 181 t d'amiante

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France compte **71 centres de tri** pouvant, de manière plus ou moins importante, recevoir des déchets issus de chantiers.

Carte 4 : Les centres de tri des déchets du BTP d'Île-de-France (2016)



Il est possible de distinguer plusieurs catégories de centres de tri du BTP : les **déchèteries professionnelles** (consacrées aux artisans), au nombre de **14** avec l'ouverture du site d'Ivry-sur-Seine (94) par la société VAREA, les **centres de tri dédiés aux déchets du BTP (20)**, les **centres de tri recevant des Déchets d'Activités Economiques (DAE)** dont potentiellement des flux BTP (37).

Tableau 6 : Les déchèteries professionnelles d'Île-de-France (2016)

Dép.	Exploitant	Ville	Total
77	ARMABESSAIRE	PONTAULT-COMBAULT	1
	BIG BENNES	SOIGNOLLES-EN-BRIE	1
	DEPOLIA	ORVANNE	1
	YPREMA	EMERAINVILLE	1
		LAGNY-SUR-MARNE	1
Total 77			5
78	PICHETA	ACHERES	1
		TRIEL-SUR-SEINE	1
		LIMAY	1
Total 78			3
91	PICHETA	LA NORVILLE	1
Total 91			1
92	PICHETA	NANTERRE	1
Total 92			1
94	VAREA (COSSON-PICHETA)	IVRY-SUR-SEINE	1
	VEOLIA PROPRETE - TAIS	VILLENEUVE-LE-ROI	1
Total 94			2
95	COSSON LOUVRES	LOUVRES	1
	PICHETA	PIERRELAYE	1
Total 95			2
Total général			14

Déchèteries professionnelles acceptant l'amiante : 11

Actualités :

- La déchèterie professionnelle de VEOLIA PROPRETE à Villeneuve-le-Roi (94) a fermé au 3^{ème} trimestre 2018.
 - Le nouveau centre de tri BTP de la société VEOLIA PROPRETE à Bonneuil-sur-Marne (94) qui a ouvert à l'été 2019 dispose d'une déchèterie dédiée aux artisans.
- Soit toujours **14 déchèteries professionnelles à la date** de parution de ce rapport.
- La société COSSON prévoit l'ouverture d'une déchèterie professionnelle, avec accueil de déchets amiantés, sur la commune de Montgé-en-Gôle (77), au 1^{er} semestre 2020.

Tableau 7 : Les centres de tri dédiés aux flux du BTP en Île-de-France (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	Total
77	QUINCY-VOISINS	BENNES SERVICES	1
78	ABLIS	SOBELOC AUTIN	1
	GUITRANCOURT	VEOLIA PROPRETE - EMTA	1
91	SACLAY	SODEXTRA	1
	VILLEBON-SUR-YVETTE	MATERLOC TP	1
	VIRY-CHATILLON	ADS Environnement	1
	WISSOUS	PAPREC Environnement IDF	1
92	CHÂTILLON	VEOLIA PROPRETE - TAIS	1
	GENNEVILLIERS	PAPREC Environnement IDF	1
93	L'ÎLE-SAINT-DENIS	LUXO BENNES	1
	NOISY-LE-SEC	VEOLIA PROPRETE - REP	1
	ROMAINVILLE	ADS Environnement	1
		LEJEUNE PÈRE ET FILS	1
	STAINS	MGRA DE AZEVEDO et FILS	1
94	BONNEUIL-SUR-MARNE	VEOLIA PROPRETE - TAIS	1
	VITRY-SUR-SEINE	LUXO BENNES	1
95	PIERRELAYE	PETIT-DIDIER	1
	SAINT-LEU-LA-FORET	ADS Environnement	1
	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	PROFIT	1
	TAVERNY	ALLIECO	1
Total général			20

Actualités :

- Le site de la société VEOLIA PROPLETE à Noisy-le-Sec (93) a fermé en 2017, en raison des travaux du Grand Paris Express, qui nécessitait la récupération du terrain.
- Le site de la société PROFIT à Saint-Ouen-l'Aumône (95) a été déplacé sur la commune de Beauchamp, toujours dans le Val-d'Oise.

Tableau 8 : Les autres centres de tri de DAE (dont potentiellement du BTP, à la marge) en Île-de-France (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	Total
77	CLAYE-SOUILLY	VEOLIA PROPLETE - REP	1
	EMERAINVILLE	VEOLIA PROPLETE - AUBINE	1
	LAGNY-SUR-MARNE	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
	MOISSY-CRAMAYEL	VEOLIA PROPLETE - AUBINE	1
78	BUC	NICOLLIN ET CIE	1
	GROSROUVRE	EURO TP 78	1
	LIMAY	DERECO DIB	1
	PLAISIR	SEPUR-CR2T	1
	PORCHEVILLE	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
91	ATHIS-MONS	Tri Environnement Recyclage	1
	ETAMPES	J.M.L	1
	MORANGIS	CENTRE PARISIEN DU RECYCLAGE	1
	VERT-LE-GRAND	SEMAVAL	1
	VIGNEUX-SUR-SEINE	NICOLLIN ET CIE	1
92	GENNEVILLIERS	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
		VEOLIA PROPLETE - REP	1
93	LA COURNEUVE	GDE La Courneuve	1
		PAPREC IDF NORD	1
	LE BLANC-MESNIL	PAPREC IDF NORD	1
	MONTREUIL-SOUS-BOIS	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
	PANTIN	SUEZ Recyclage & Valorisation - CYCLEADE	1
	PIERREFITTE-SUR-SEINE	Centre de Déchets Industriels Francilien : CDIF	1
94	STAINS	EPUR ILE-DE-France (ex-LIFTMETAL)	1
	ALFORTVILLE	SEPUR Alfortville	1
	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
	IVRY-SUR-SEINE	DERICHEBOURG - REVIVAL	1
	LIMEIL-BRÉVANNES	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA ILE DE FRANCE	1
	RUNGIS	SEMMARIS - COVED	1
	VILLENEUVE-LE-ROI	PAPREC IDF SUD	1
	VITRY-SUR-SEINE	VEOLIA PROPLETE - TAIS	1
95		SUEZ Recyclage & Valorisation - CYCLEADE	1
	ARGENTEUIL	GREEN RECUPERATION	1
	BELLOY-EN-FRANCE	PAPREC 95	1
	BESSANCOURT	Métaux 116 - Sorevo Environnement	1
	MONTLIGNON	SUEZ Recyclage & Valorisation - SITA - VAL'HORIZON	1
	PLESSIS-GASSOT	VEOLIA PROPLETE - REP	1
	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	CGECP	1
Total général			37

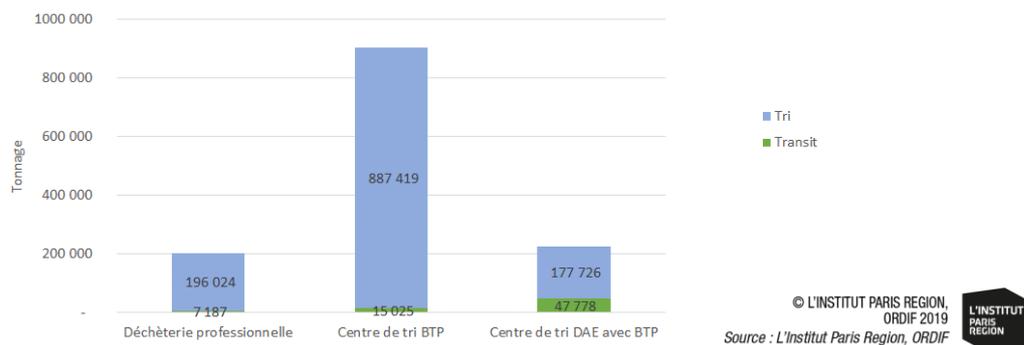
Tonnages de déchets triés ou transférés en 2016

L'ensemble de ces données est issu de l'enquête biennale ITOM 2016 menée par l'ORDIF pour l'ADEME au cours de l'année 2017. Les résultats complets de cette étude sont disponibles dans l'Atlas des installations de traitement de déchets 2015-2016-2017 (ORDIF).

Tonnages par activités de sites

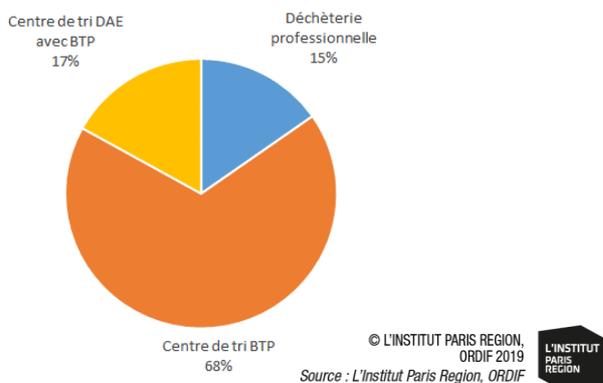
Sur les 71 centres de tri pouvant recevoir des déchets de chantiers, 13 déchèteries professionnelles, 17 centres de tri BTP et 23 centres de tri DAE recevant également du BTP, soit 53 sites, ont déclaré avoir reçu des flux du BTP en 2016, pour un total de 1 1331 159 tonnes (contre 1 271 043 t en 2014 pour 49 sites). 95% de ces flux ont fait l'objet d'un tri (1 261 169 tonnes) (contre 89% en 2014), le reste, 69 990 tonnes, soit 5% du total, partent directement en transit.

Graphique 15 : Répartition des tonnages de déchets du BTP en centres de tri franciliens en 2016, par catégories de centres



Les tonnages de déchets du BTP entrant en centres de tri-transit en Île-de-France en 2016 sont réceptionnés pour 15% en déchèteries professionnelles (en baisse par rapport à 2014), 68% en centres de tri dédiés aux déchets des activités de chantiers.

Graphique 14 : Répartition des tonnages de déchets du BTP en centres de tri franciliens en 2016, par catégories de centres (en %)

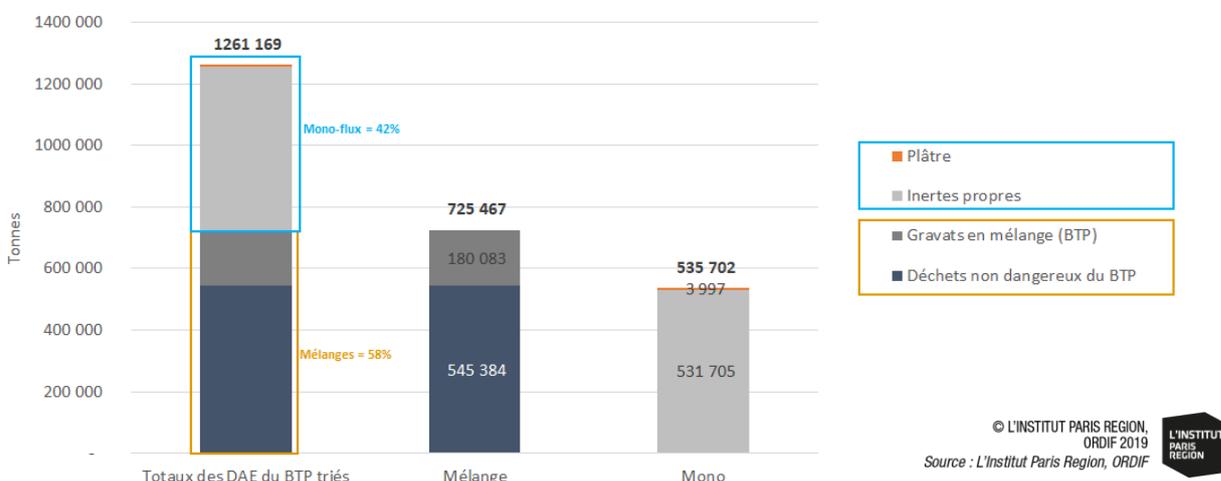


Types de déchets du BTP triés et destinations

Sur les 1 331 159 tonnes triées, 58% sont des flux en mélange, tels que les gravats impropres (principalement des inertes, mais « souillés » par des déchets non dangereux type palettes, cartons, plastiques...) ou les DAE du BTP (principalement des déchets non dangereux de chantiers (palettes, tuyaux ou films plastiques, plâtre...) mélangés à quelques inertes. Ces flux auront besoin d'un tri conséquent pour séparer les matières valorisables.

Les 42% autres correspondent aux mono-flux tels que le plâtre ou surtout les inertes propres, indiqués comme triés, donc nécessitant certainement un sur-tri plus qualitatif.

Graphique 16 : Détails des flux BTP entrants en TRI en 2016



Une fois triés, les matériaux ou déchets vont être envoyés vers différentes filières.

Pour la partie DAE du BTP et gravats en mélange, il n'est cependant pas possible de déterminer en sortie de centres de tri, les tonnages de métaux, ou bois par exemple qui auraient été extraits de déchets de chantiers. Dans les chiffres présentés ci-après, il manque donc une partie des déchets issus du tri des flux BTP.

Il est par contre aisé d'affecter certains flux aux activités de chantiers, comme les inertes qui partent à 76% (602 814 tonnes) en valorisation matière (béton concassé ou remblayage de carrières) et le plâtre en recyclage (en Île-de-France).

Graphique 17 : Détails des flux BTP sortants du tri en 2016



76% rejoignent des centres franciliens.

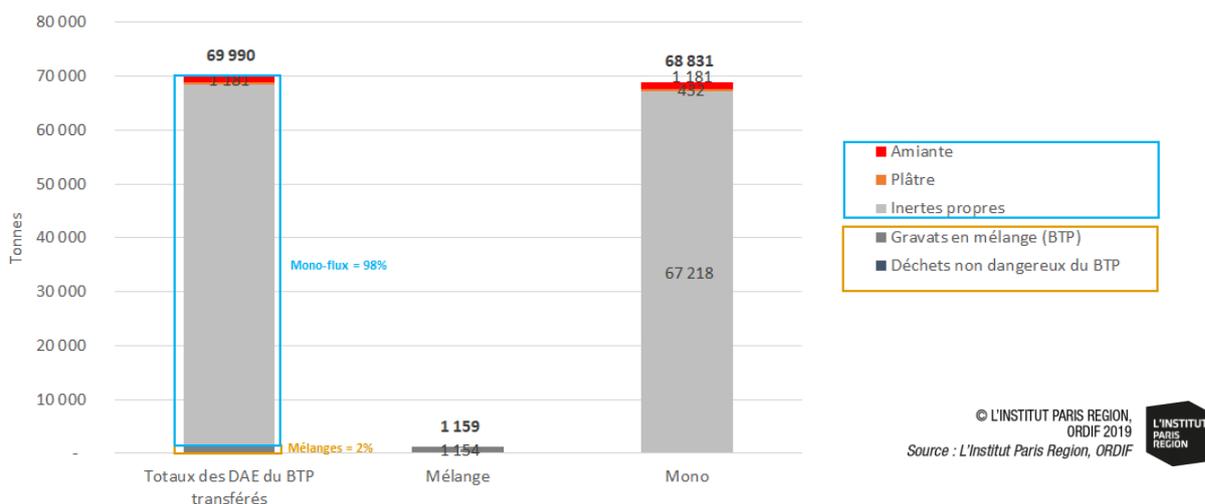
101 000 tonnes rejoignent des carrières hors Île-de-France, en région Centre - Val-de-Loire.

8,5% n'ont pas de destination géographique précisée.

Types de déchets inertes transférés et destinations de traitement

Sur les 1 331 159 tonnes entrées en centres de tri DAE du BTP franciliens en 2016, 5% sont directement transférées, du fait soit, d'une qualité très propre ne nécessitant pas de sur-tri, ou à l'inverse, des flux très en mélange ne pouvant plus être triés, et donc éliminés en ISDND par exemple.

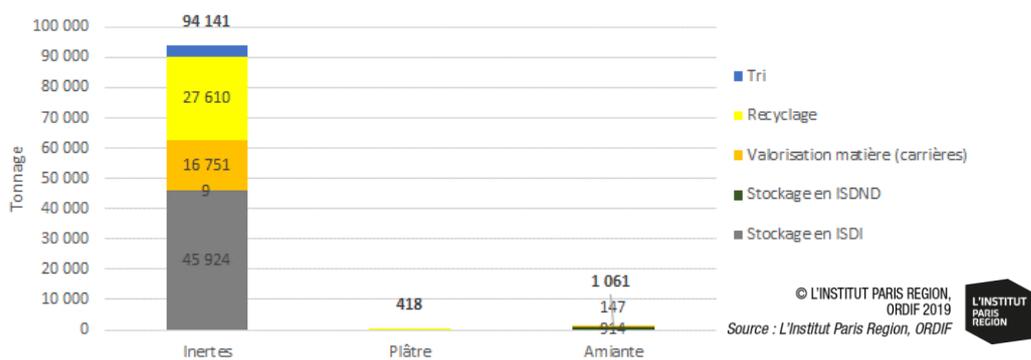
Graphique 18 : Détails des flux BTP entrants en centres de tri-transfert et TRANSFERES en 2016



Ainsi :

- les inertes rejoignent à 50% des installations de stockage (ISDI et ISDND), et à 46% des filières de recyclage (concassage, carrières...).
- l'amiante part en stockage en casiers amiante (que ce soit sur une carrière (autorisation ISDND), ou en ISDND)
- le plâtre est entièrement recyclé

Graphique 19 : Flux BTP sortants du transit de centres de tri-transit en 2016



78% rejoignent des centres franciliens.

Les exutoires hors Île-de-France (ISDI en Centre – Val-de-Loire) représentent un tout petit tonnage.

Les destinations géographiques non précisées représentent près de 15%, uniquement en ISDI.

Les centres de recyclage

Synthèse du recyclage des déchets du BTP en 2016

	Inertes	Non dangereux	Dangereux	
<u>Concassage</u>	4 347 000			4 347 000
<u>Traitement de terres inertes</u>	573 826			573 826
<u>Intégration agrégats d'enrobés</u>	417 783			417 783
<u>Recyclage boues de béton</u>	140 000			140 000
<u>Recyclage plâtre</u>		58 821		58 821
<u>Traitement terres dangereuses et non dangereuses</u>	Non intégré à l'étude			-
	5 478 609	58 821		5 537 430



Crédits : ORDIF - Centre de concassage Ypréma à Emerainville (77)

Les installations de concassage fixes

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 80

Quantités de granulats concassés (chiffres de l'étude UNICEM, pour 52 réponses, et 28 estimations depuis chiffres antérieurs) **2016 : 4 347 000 tonnes**

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France comptait toujours 80 installations de concassage de déchets du BTP (par rapport au précédent référencement, ajout de la plateforme de concassage de la société SPME à Gennevilliers (92) et suppression de celle de Petit-Didier à Eragny (95)).

Ces activités peuvent très bien se situer sur des sites dédiés au concassage, ou sur des sites ayant d'autres activités par ailleurs (carrières, centres de tri, ISDND, ISDI, autres recyclage...).

Carte 5 : Les installations fixes de concassage d'Île-de-France (2016)

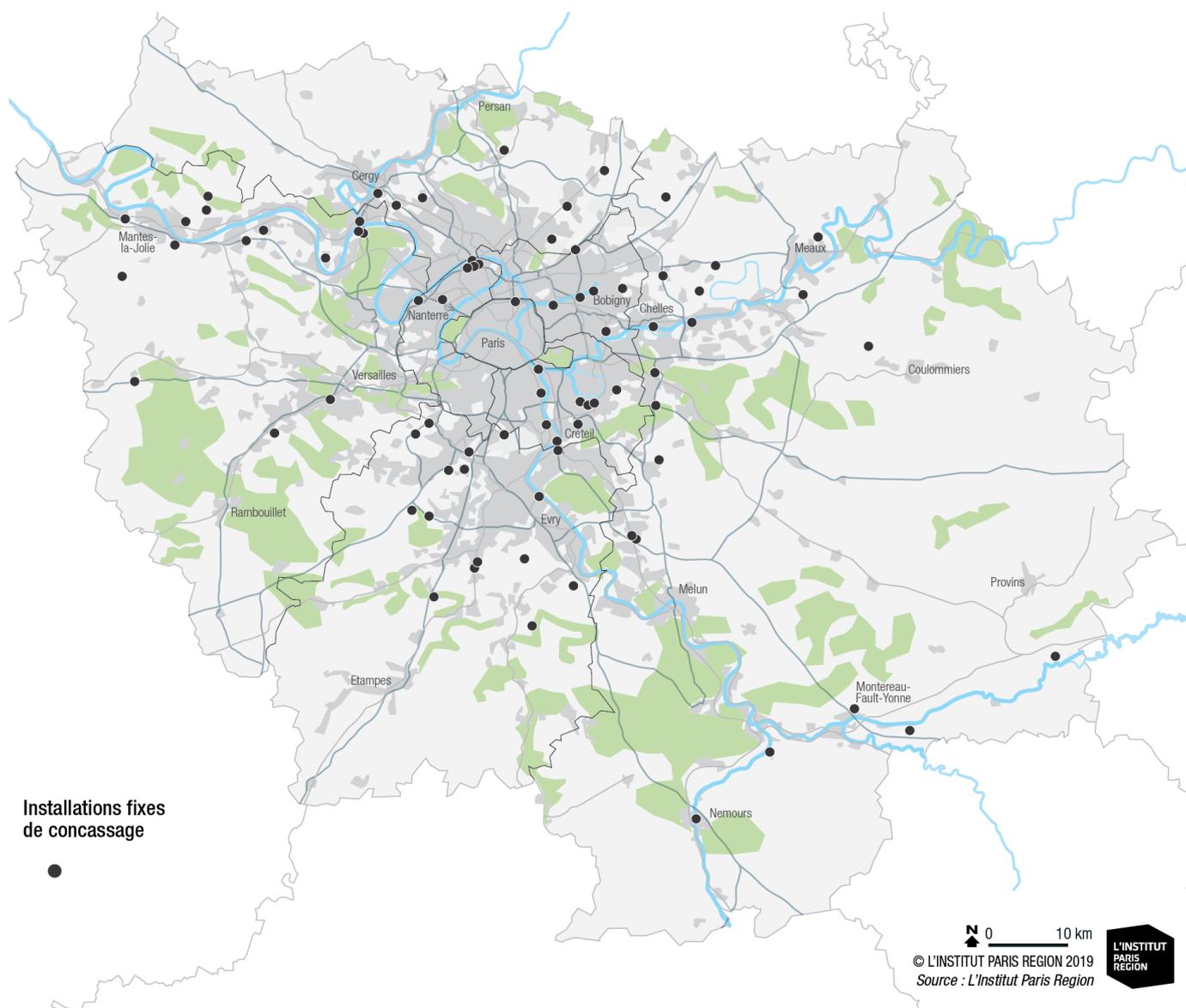


Tableau 9 : Les installations de concassage d'Île-de-France (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	Total
75	PARIS	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
Total 75			1
77	ANNET-SUR-MARNE	SOFRAT	1
	BRIE-COMTE-ROBERT	ECT	1
	CHATENAY-SUR-SEINE - LA TOMBE	CBMTP	1
	CHELLES	BOUVELOT TP	1
	CLAYE-SOUILLY	PIAN entreprise (actionnaire majoritaire)	1
	ÉCUELLES	PIKETTY	1
	EMERAINVILLE	Ypréma - Chennevières	1
	HERME	SABLIÈRES DU PORT MONTAIN - groupe SYNEOS	1
	LAGNY-SUR-MARNE	Ypréma - Chennevières	1
	MAISONCELLES-EN-BRIE	WIAME RM	1
	MOISSY-CRAMAYEL	MRF (agence MEL)	1
		RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	POINCY	SEA ANCEL	1
	PONTAULT-COMBAULT	SOFRAT	1
	QUINCY-VOISINS	BENNES SERVICES	1
	SAINT-GERMAIN-LAVAL	ENT. JMD	1
	SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS	VAREMA Recyclage	1
	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	ECT	1
	VILLEPARISIS	CLAMENS	1
Total 77			19
78	ACHERES	PICHETA	1
	ANDRESY	LE FOLL TP	1
	BAZAINVILLE	MATERLOC TP	1
	BRUEIL-EN-VEXIN	BINET TP	1
	COIGNIÈRES	SEMAT	1
	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	STANOP - groupe Colas	1
	FLACOURT	SMEM	1
	FLINS-SUR-SEINE	LAFARGE	1
	GUERVILLE	LAFARGE	1
	GUITRANCOURT	CAMY (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MANTES EN YVELINES)	1
	LES MUREAUX	MRF	1
	LIMAY	PICHETA - Limay	1
	ROSNY-SUR-SEINE	MRM (Matériaux Routiers du Mantois) - groupe Colas	1
	TRAPPES	Ypréma - Chennevières	1
	TRIEL-SUR-SEINE	PICHETA	1
Total 78			15
91	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	SEMARDEL	1
	BIEVRES	LOMATRA	1
	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SECM	1
	BRETIGNY-SUR-ORGE	LAFARGE	1
	CHAMPLAN	MATERLOC TP	1
	GRIGNY	MRF	1
	LA NORVILLE	PICHETA	1
	LE COUDRAY-MONCEAUX	MRF (agence MEL)	1
	MARCOUSSIS	SMS - groupe Colas	1
		TPE (Travaux Publics de l'Essonne)	1
	MASSY	Ypréma - Chennevières	1
	SACLAY	SODEXTRA	1
	SAULX-LES-CHARTREUX	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	VERT-LE-GRAND	MRF (agence MEL)	1
		SEMAVERT	1
	VIGNEUX-SUR-SEINE	COLAS	1
	WISSOUS	PAPREC Environnement Ile-de-France (Chèze)	1
Total 91			17

.../...

Dép.	Ville	Exploitant	Total
92	GENNEVILLIERS	LAFARGE	1
		MRF (agence SPL)	1
		SPME - groupe Colas	1
		Ypréma - Chennevières	1
	NANTERRE	MRF (agence SPL)	2
Total 92			6
93	BOBIGNY	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	BONDY	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	BOUVELOT TP	1
	LIVRY-GARGAN	SAPERFE	1
	NEUILLY-SUR-MARNE	NOCENNE DE MATERIAUX - groupe SYNEOS	1
Total 93			5
94	BONNEUIL-SUR-MARNE	AGREGAT DU CENTRE RECYCLING	1
		MRB (Matériaux routiers de Bonneuil) - groupe Colas	1
		Ypréma - Chennevières	1
	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	IVRY-SUR-SEINE	SOCIETES NOUVELLES DE BALLASTIERES	1
	LIMEIL-BRÉVANNES	MRF (agence DLB)	1
	VALENTON	SOCIETES NOUVELLES DE BALLASTIERES	1
	VILLENEUVE-LE-ROI	TPF	1
	VITRY-SUR-SEINE	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
Total 94			9
95	ARGENTEUIL	SITA	1
	ARNOUVILLE	PETIT-DIDIER	1
	GONESSE	MRF (agence DLB)	1
	GOUSSAINVILLE	LAFARGE	1
	LOUVRES	COSSON LOUVRES	1
	PIERRELAYE	PICHETA	1
	SAINTE-MARTIN-DU-TERTRE	PICHETA	1
	TAVERNY	ALLIECO	1
Total 95			8
Total général			80

Les sites de concassage se situent pour 26% d'entre eux en petite couronne, à proximité des sites de production des chantiers de déconstruction qui leur fournissent ces déchets.

Actualités :

Nous ont été indiqués au cours de l'année 2019 :

- le site de la société LOMATRA à Villeneuve-Saint-Georges (94)
- le site de la SGP à Bonneuil-sur-Marne (94)

Ils seront donc ajoutés à nos prochains recensements.

Tonnages concassés en 2016

Un partenariat a été établi en 2019 entre l'ORDIF et l'UNICEM afin de partager les données relatives aux installations de concassage.

Pour l'année 2016, les 2 organismes avaient en effet enquêté les mêmes installations. Les données respectives ont ainsi pu être confrontées. Des ajustements quant à la connaissance de ces sites seront à mener lors de l'enquête 2018 qui sera uniquement réalisée par l'UNICEM, à partir d'un questionnaire d'enquête plus complet, couvrant les besoins de connaissance de l'ORDIF.

A noter cependant que les données des 2 organismes sont, chaque année, relativement proches, à environ 100 000 tonnes près (soit 2,3%).

Taux de retours

Sur les 80 sites ayant une activité fixe de concassage des déchets de chantiers recensés en 2016, 52 seulement ont répondu à l'enquête. Pour les 28 sites restants, les tonnages ont été estimés par d'anciennes déclarations et analyses du marché (données transmises par l'UNICEM)). Les tonnages présentés représentent alors 100% des installations.

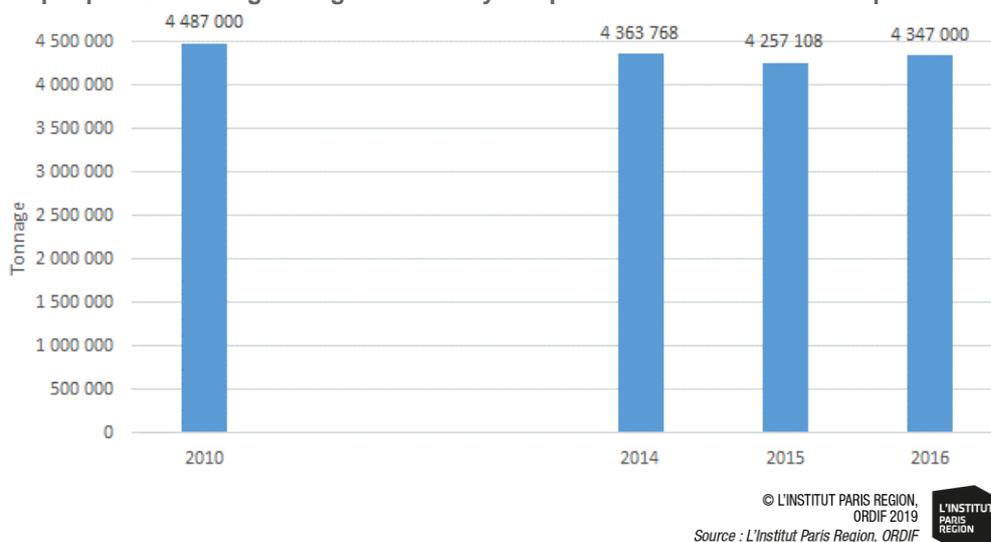
Types de déchets concassés

Les bétons de démolitions de bâtiments ou les matériaux de démolition de chaussées (bordures de trottoirs, graves routières...) peuvent être concassés et revendus comme granulats recyclés pour des utilisations en techniques routières (sous-couches routières, voiries et réseaux divers...).

En 2014, les granulats recyclés en Île-de-France et vendus représentent 4 363 768 tonnes (tonnage minima puisque toutes les installations n'ont pas répondu à l'enquête de l'ORDIF). Ce chiffre baisse légèrement en 2015, pour atteindre 4 257 108 tonnes.

En 2016, une reprise est amorcée, avec près de 4,35 millions de tonnes de granulats secondaires produits (chiffre UNICEM). Ces tonnages évoluent cependant peu au cours des années, étant dû en grande partie à la demande/besoin de ces matériaux sur les chantiers, mais également au prix de matériaux nobles qu'ils substituent, ou de la production des autres produits secondaires comme les mâchefers d'incinération, ou encore les graves traitées aux liants...

Graphique 20 : Tonnages de granulats recyclés produits en Île-de-France depuis 2010



Les installations de traitements de terres inertes aux liants

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 31

Quantités de terres reçues 2016 (pour 20 réponses, soit 65% de taux de retours) : 550 008 tonnes

Quantités de terres revendues et valorisées 2016 : 573 826 t soit, 443 687 t de terres chaulées + 130 140 t de graves traitées

Parc francilien

Le traitement des terres inertes aux liants (hydrauliques et/ou chaux) leur confère des propriétés nouvelles nécessaires à leur utilisation en techniques routières (sous-couche de voirie, remblai de réseaux...). Les terres sont ainsi recyclées.

Depuis 2016, 4 sites de la société Ypréma (à Emerainville (7), Trappes (78), Gennevilliers (92) et Bonneuil-sur-Marne (94)), ont arrêté cette activité. L'Île-de-France compte alors désormais 31 installations de traitements de terres.

Carte 6 : Les installations de traitements des terres inertes aux liants (2016)

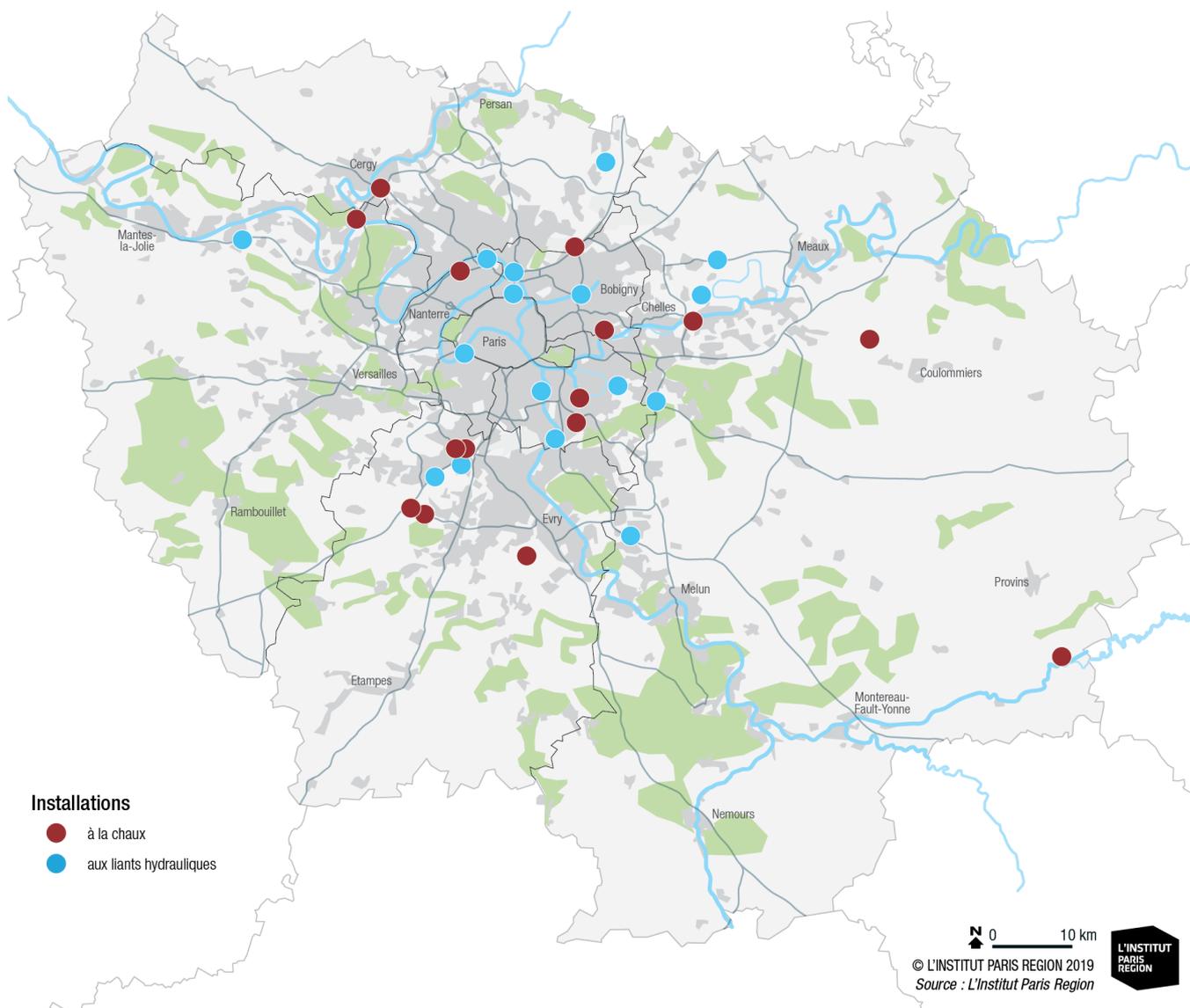


Tableau 10 : Les installations franciliennes de traitements des terres inertes aux liants (2016)

Dép.	Ville	Exploitant / MO	Total
75	PARIS	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	LAFARGE	1
Total 75			2
77	ANNET-SUR-MARNE	SOFRAT	1
	CLAYE-SOUILLY	PIAN entreprise (actionnaire majoritaire)	1
	HERME	SABLIÈRES DU PORT MONTAIN - groupe SYNEOS	1
	LAGNY-SUR-MARNE	Ypréma - Chennevières	1
	MAISONCELLES-EN-BRIE	WIAME RM	1
	MOISSY-CRAMAYEL	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	PONTAULT-COMBAULT	SOFRAT	1
Total 77			7
78	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	STANOP - groupe Colas	1
	FLINS-SUR-SEINE	LAFARGE	1
Total 78			2
91	MARCOUSSIS	SMS - groupe Colas	1
		TPE (Travaux Publics de l'Essonne)	1
	MASSY	MRF (agence MEL)	1
		Ypréma - Chennevières	1
	SAULX-LES-CHARTREUX	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	VERT-LE-GRAND	MRF (agence MEL)	1
	VILLEBON-SUR-YVETTE	TERE	1
Total 91			7
92	GENNEVILLIERS	LAFARGE	1
		MRF (agence SPL)	1
Total 92			2
93	BONDY	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	NEUILLY-SUR-MARNE	NOCENNE DE MATERIAUX - groupe SYNEOS	1
	SAINT-DENIS	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
Total 93			3
94	BONNEUIL-SUR-MARNE	MRB (Matériaux routiers de Bonneuil) - groupe Colas	1
	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
	LIMEIL-BRÉVANNES	MRF (agence DLB)	1
	VILLENEUVE-LE-ROI	TPF	1
	VITRY-SUR-SEINE	RFM (Recyclage Francilien de Matériaux)	1
Total 94			5
95	GONESSE	MRF (agence DLB)	1
	LOUVRES	COSSON LOUVRES	1
	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE	1
Total 95			3
Total général			31

Actualité :

- Le site de PARIS (75) de la société RFM a fermé à la fin de l'année 2018.
- Le site de Hermé (77) (SYNEOS) a été ôté du référencement après 2016 car pas d'activité déchets sur ce site.
- La société MRM réalise du traitement de terres inertes sur son site de Rosny-sur-Seine (78) (en plus du concassage). Cette installation sera donc ajoutée au référencement à partir de 2018.

Tonnages recyclés de terres en 2016

Taux de retours

20 installations de traitements de terres inertes aux liants ont répondu à l'enquête, sur les 31 du périmètre soit un taux de retours de **65%**. Parmi les 20 réponses, 4 sites nous ont indiqué ne pas avoir réalisé cette activité de traitement de terres sur l'année 2016.

Par ailleurs, 7 sites ont refusé de participer à l'étude.

Tonnages et types de déchets recyclés

Les terres inertes peuvent être traitées soit à la chaux, soit en plus (ou uniquement) aux liants hydrauliques, selon les usages qu'il en sera fait, et de la demande spécifique des clients (les formulations variant à loisir). Différents produits sortiront ainsi des unités de recyclage. En effet, les terres chaulées vont préférentiellement être réutilisées en remblais (tranchées, ouvrage d'art ou couche de forme), alors que les gravés traités aux liants seront valorisées en sous-couches routières.

En 2016, ce sont 573 826 tonnes de terres qui ont été recyclées (à 77% en terres chaulées uniquement (le reste étant traité aux liants hydrauliques)).

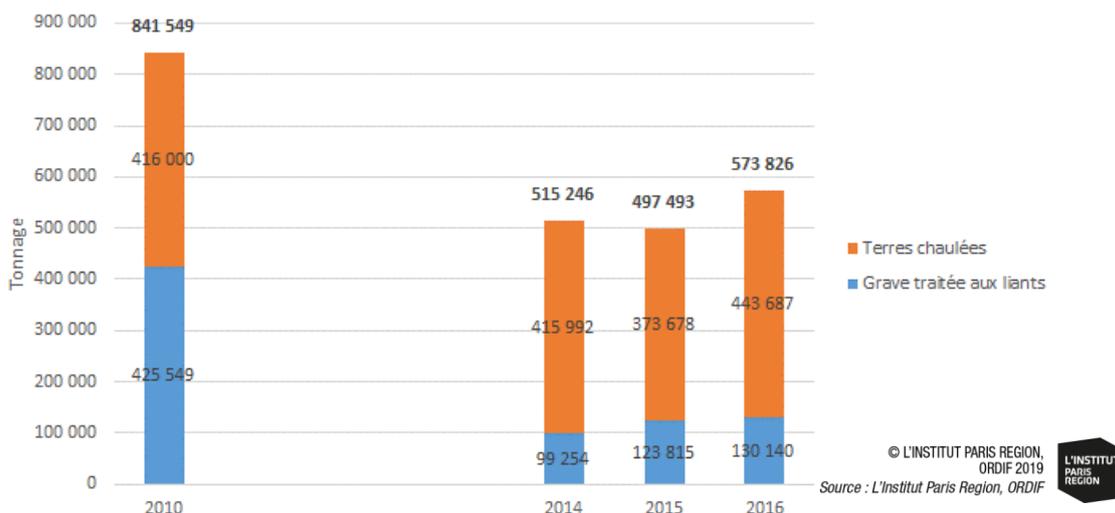
Ce tonnage est à nouveau à la hausse après une baisse en 2015. La grande différence avec les chiffres de 2010 peut s'expliquer par une meilleure connaissance des sites, et des possibles doubles-comptes non relevés en 2010.

Les professionnels de ce secteur du traitement de terres inertes expliquent la baisse des ventes par concurrence avec d'autres matériaux secondaires ou naturels, ainsi qu'un manque de débouché (chantiers aléatoires, demande rare de ces matériaux dans les cahiers des charges des travaux...).

Une reprise de la demande de ces matériaux serait cependant actuellement en train de s'opérer.

Par ailleurs, nous rappelons que ces chiffres sont des minimas puisque 11 sites (dont plusieurs d'une même société) n'ont pas répondu (ou refusé) de répondre à l'enquête et ainsi nous permettre de mettre à jour notre référencement. D'après les chiffres de la 1^{ère} année d'enquête, leurs tonnages s'élèveraient au moins à 100 000 t environ.

Graphique 21 : Evolutions des ventes de terres inertes traitées aux liants depuis 2010



Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 25

Quantités d'agrégats recyclés (pour 25 réponses) 2016 : 417 783 tonnes (il s'agit donc d'un minima)

Taux d'incorporation 2016 : 18%

Parc francilien

En 2016 comme en 2015, l'Île-de-France comptait 25 centrales d'enrobage fixes intégrant des agrégats (croûtes d'enrobés ôtées de voirie à l'occasion de chantiers de réfection) dans leurs process de fabrication d'enrobés neufs. Il s'agit donc de recyclage du déchet de croûte d'enrobé qui est décapée lors de travaux de rénovation de voiries.

Carte 7 : Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats (2016)

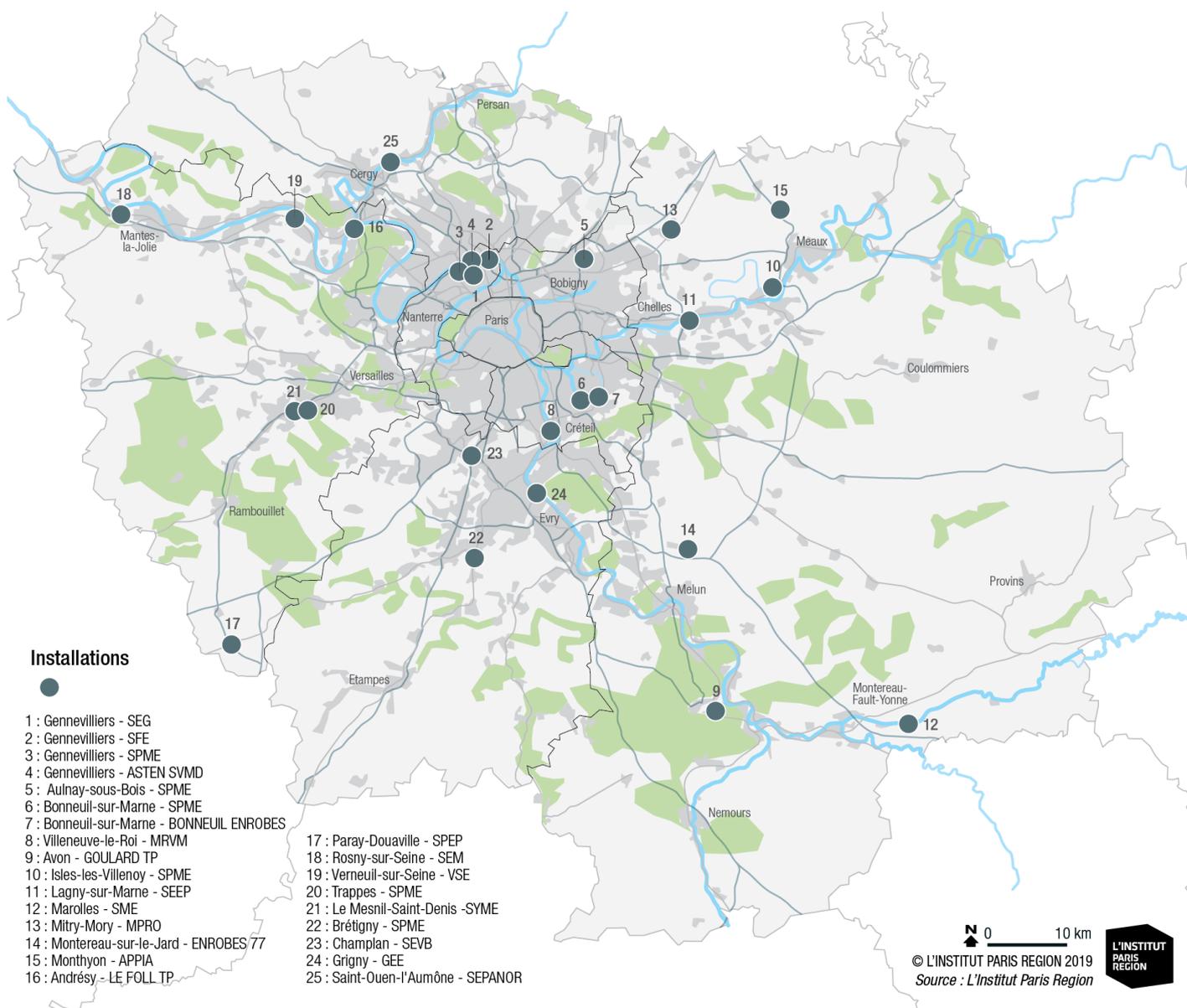


Tableau 11 : Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats en Île-de-France (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	Total
77	AVON	GOULARD TP - groupe Eurovia	1
	ISLES-LES-VILLENAY	SPME	1
	LAGNY-SUR-MARNE	SEEP (Société des Enrobés de l' Est Parisien) - groupe Eurovia	1
	MAROLLES-SUR-SEINE	SME (S.M.E Seine et Marne Enrobés) - Colas-Eiffage-Eurovia	1
	MITRY-MORY	MPRO (Métropolitaine Produits Routiers) - groupe Eurovia	1
	MONTERAU-SUR-LE-JARD	ENROBES 77 - groupe Colas	1
	MONTHYON	APPIA (MONTHYON ENROBES) - groupe Eiffage	1
Total 77			7
78	ANDRESY	LE FOLL TP	1
	PARAY DOUAVILLE	SPEP	1
	ROSNY-SUR-SEINE	SEM (Société des Enrobés Mantois) - groupe Colas	1
	TRAPPES	SPME - groupe Colas	1
	VERNOUILLET	SYME (SYME Société Yvelinoise de Matériaux et d'enrobés) - groupe Eurovia VSE (Val de Seine Enrobés) - groupe Eurovia	1 1
Total 78			6
91	BRETIGNY-SUR-ORGE	SPME - groupe Colas	1
	CHAMPLAN	SEVB (Sté des Enrobés du Val de Bièvre) - groupe Eurovia	1
	GRIGNY	GEE (Groupement des Enrobés de l'Essonne) - groupe Eurovia	1
Total 91			3
92	GENNEVILLIERS	ASTEN (SVDM)	1
		SEG (Société des Enrobés de Gennevilliers) - groupe Eurovia	1
		SFE (Sté Francilienne d'Enrobage)	1
		SPME - groupe Colas	1
Total 92			4
93	AULNAY-SOUS-BOIS	SPME - groupe Colas	1
Total 93			1
94	BONNEUIL-SUR-MARNE	BONNEUIL ENROBES - groupe Eiffage	1
		SPME - groupe Colas	1
	VILLENEUVE-LE-ROI	MRVM (Matériaux Routiers du Val de Marne) - groupe Eurovia	1
Total 94			3
95	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SEPANOR - Colas-Eiffage-Eurovia	1
Total 95			1
Total général			25

68% des centrales d'enrobage fixes avec recyclage d'agrégats se trouvent en grande couronne.

Tonnages recyclés en 2016

Taux de retours

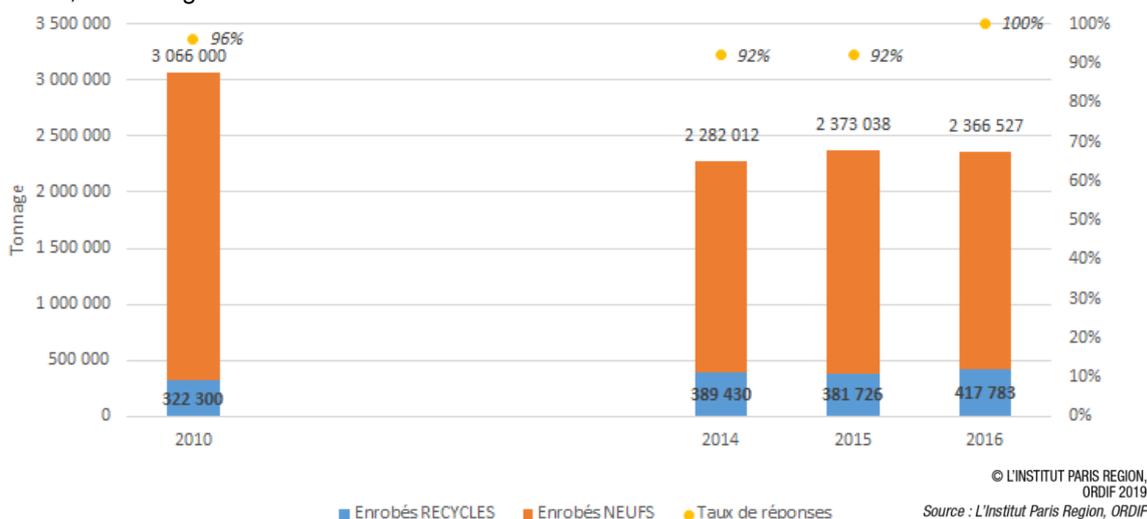
24 centrales d'enrobage fixes avec recyclage d'agrégats ont répondu à l'enquête, sur les 25 du périmètre, et pour l'une, nous avons repris les tonnages antérieurs (qui constitueront une base), soit 100% des tonnages d'enrobés recyclés.

Types de déchets recyclés

Les centrales d'enrobage sont des sites de production d'enrobés pour couche de roulement de chaussées. Elles n'ont donc pas pour cœur de métier le traitement de déchets. Cependant, en intégrant à leur processus de fabrication les croûtes d'enrobés qui sont ôtées des voiries lors de travaux de réfection, ces installations deviennent des centres de recyclage de déchets.

Les 25 centrales ayant répondu à l'enquête 2016, ont intégré **417 783 tonnes d'agrégats d'enrobés** et produits à base de bitume ne contenant ni goudron ni amiante dans leur production totale d'enrobé de 2 366 527 tonnes. Ces tonnages restent des minimas puisque pour 1 centrale, le tonnage antérieurs a été repris, mais peut-être à la baisse...

Graphique 22 : Intégration de croûtes d'enrobés dans la production d'enrobés neufs en Île-de-France depuis 2010, en tonnage



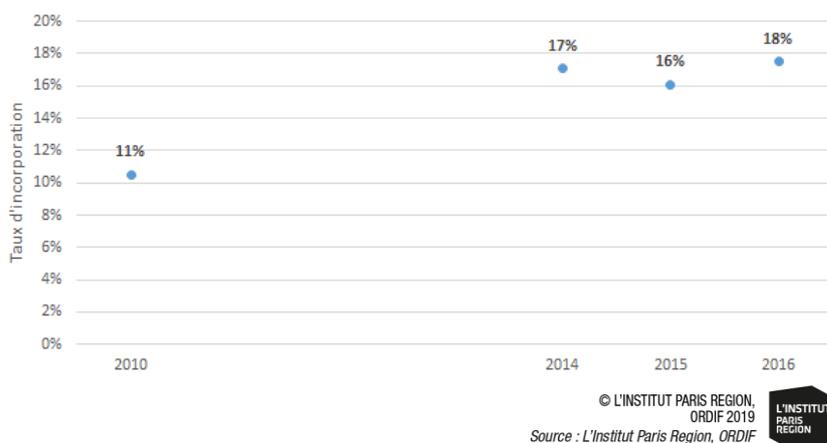
Ceci représente un **taux d'incorporation moyen de 18%** en 2016. Le recyclage des agrégats d'enrobés a nettement augmenté depuis l'année 2010 où ce taux était d'à peine 10%. D'autant plus que ces tonnages d'agrégats recyclés restent des minima.

Ce taux varie entre 2% et 21% pour l'année 2016. Les exploitants nous ont indiqué pouvoir techniquement atteindre jusque 40% d'incorporation. Une hausse du recyclage de ces déchets de voiries devrait avoir lieu dans les années à venir.

Un lien avec la technologie employée pour l'introduction des enrobés pourrait expliquer certaines performances : d'après les informations fournies dans les questionnaires, il semblerait que les malaxeurs aient de meilleures performances, suivi des anneaux de recyclage. Les tapis sécheurs produisent quant à eux de faibles tonnages de recyclage...

A noter cependant la problématique de l'amiante présente de manière récurrente (à faible quantité cependant) dans les croûtes d'enrobés décapées, qui doivent être éliminées en casiers de stockage dédiés, et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une valorisation.

Graphique 23 : Taux d'incorporation des croûtes d'enrobés dans la production d'enrobés neufs en Île-de-France depuis 2010



Les centrales d'enrobage et le transport alternatif

Même si un grand nombre des centrales fixes d'enrobage disposent d'un embranchement à un transport alternatif, qu'il soit fluvial ou ferré, ce dernier n'est utilisé bien souvent que pour l'acheminement des matières premières à l'enrobé. Aussi, aucun flux de déchet, les croûtes d'enrobés, n'est comptabilisé en transport alternatif.

L'installation de recyclage des boues de béton

Chiffres clés 2016

Parc d'installation 2016 : 1

Quantités de boues de béton reçues pour recyclage 2016 : environ 140 000 tonnes

Quantités de matériaux secondaires extraits (une fois l'eau séparée) 2016 : environ 90 000 tonnes

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France comptait 1 seule installation de recyclage de boues de béton fixe, à Villeparisis (77) (société CLAMENS).

Tonnages recyclés en 2016

Cette activité a pour objectif de séparer l'eau des boues de béton, en provenance des fonds de toupie ou de nettoyage de cuve de stockage. L'installation de Villeparisis (77) a reçu environ 140 000 tonnes pour les recycler.

Une fois le process de recyclage appliqué, il a pu être extrait de ces boues de béton des gravillons, graves et autres matériaux recyclés, vendus par la suite, à hauteur de 90 000 tonnes environ, pour utilisation en travaux de voirie.

Graphique 24 : Recyclage des boues de béton sur installation fixe francilienne (depuis 2010)



Transport alternatif

Ce site ne dispose pas à proprement parlé d'un embranchement fluvial, mais emprunte à l'occasion les quais de ces clients bétonniers sur le port de Lagny sur Marne, notamment pour l'acheminement des sédiments de dragage (contrat avec VNF pour leur recyclage).

Les installations de recyclage du plâtre

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 2

Quantités de plâtre extérieur recyclé (100% de réponses) 2016 : 18 561 t

Quantité de plâtre réemployé : 40 260 t

Parc francilien

En 2016, et ce depuis au moins 2010, l'Île-de-France compte 2 usines de recyclage du plâtre, qu'il s'agisse de plâtre neuf (chute de production) ou de déchets de plâtre (carreaux ou plaques de plâtre nus). Ces 2 sites sont d'ailleurs situés sur des usines de production de plaques de plâtre.

Un 3^{ème} site, situé à Auneuil, dans l'Oise (60), reçoit également des déchets de plâtre franciliens.

Carte 8 : Les installations de recyclage du plâtre francilien (2016)

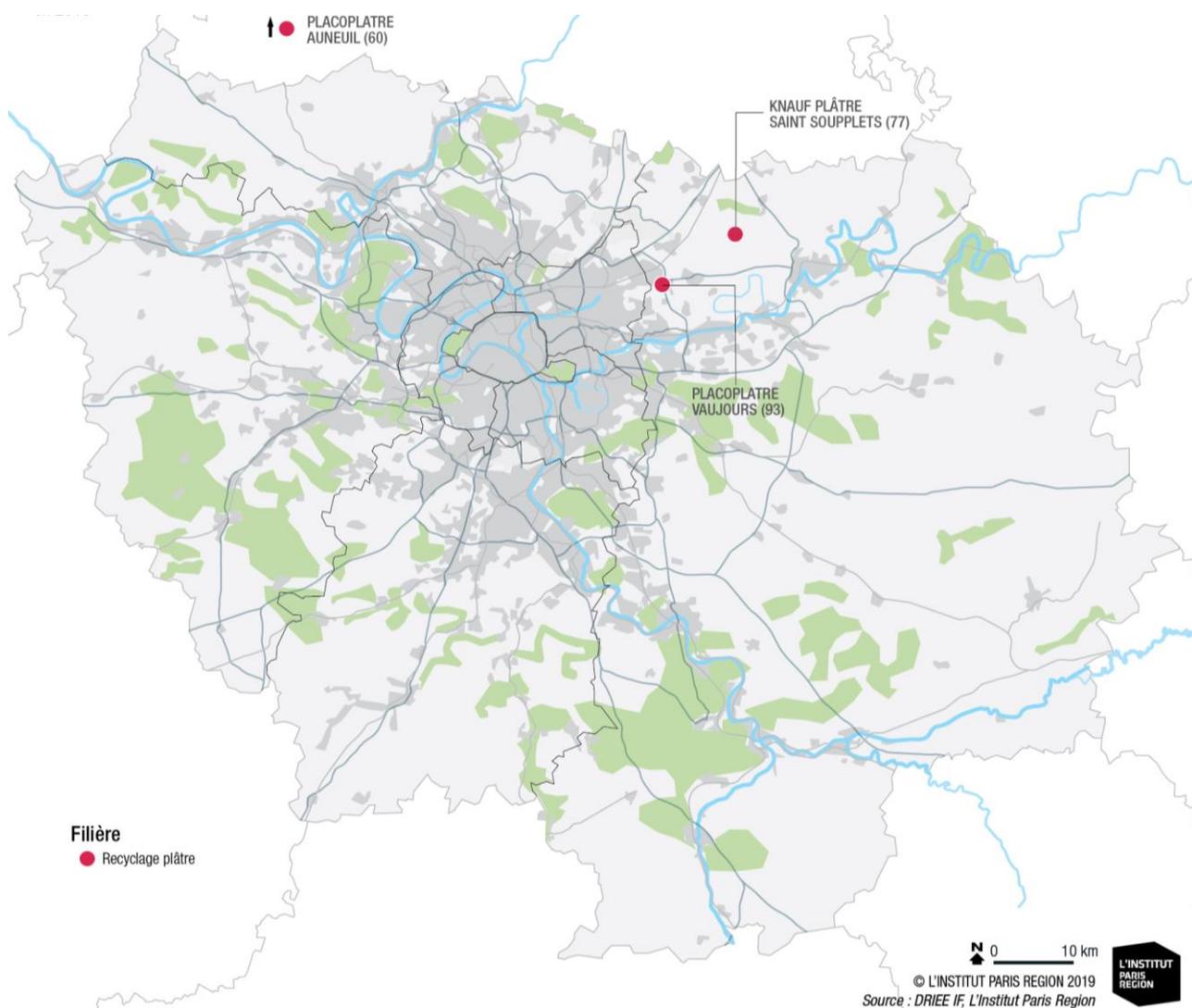


Tableau 12 : Les installations de recyclage du plâtre francilien (2016)

Dép.	Exploitant	Ville	Total
Seine-et-Marne (77)	KNAUF PLÂTRE	SAINT-SOUPPLETS	1
Seine-Saint-Denis (93)	PLACOPLATRE	VAUJOURS	1
Total général			2

Tonnages recyclés en 2016

Taux de retours

Les 2 usines de recyclage de plâtre ayant répondu à notre enquête les chiffres présentés ci-dessous sont exhaustifs pour le territoire francilien.

Les données de l'usine d'Auneuil (dans l'Oise), ne sont cependant pas connues, et donc pas intégrées aux chiffres ci-dessous.

Types de déchets recyclés

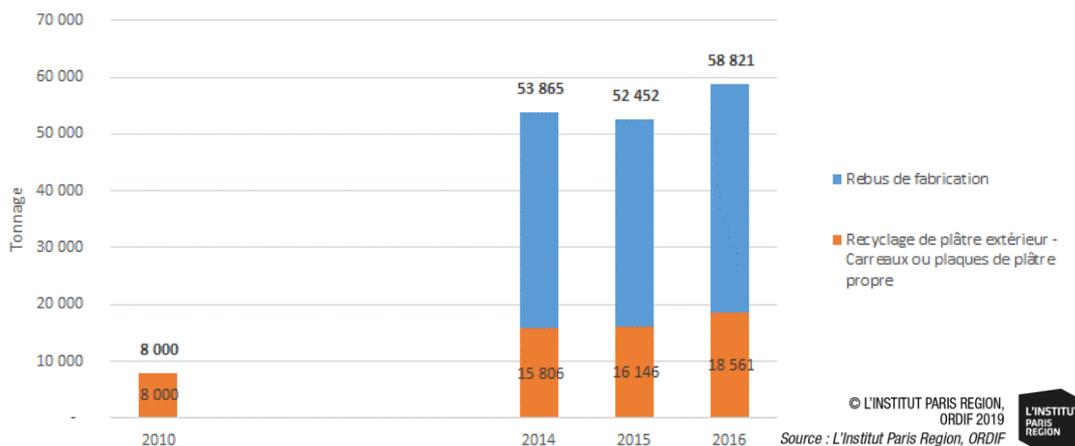
Les usines de production de plaques de plâtre ont besoin de poudre de gypse, soit extraite de carrière, soit récupérée dans les déchets de plâtre.

Les deux usines de Vaujours (93) et Saint-Souplets (77) réintègrent dans leur process de fabrication leur propre **chute de production**. Il s'agit de **recyclage in situ**, et cela s'élève à environ **40 000 t/an** pour l'année 2016.

Concernant les **déchets de plâtre** (propre) provenant de déchèteries publiques ou centres de tri des déchets du BTP, leur recyclage s'élève en 2016 à **18 561 tonnes**, pour atteindre **32%** des flux de plâtre réintégrés.

L'évolution par rapport au chiffre de l'état des lieux du PREDEC est délicate car seule une installation avait alors répondu (estimation faite à 8 000 tonnes de plâtre recyclé). Il est néanmoins à noter que les tonnages de plâtre déchets augmentent régulièrement depuis 2014.

Graphique 25 : Recyclage des déchets de plâtre propre en Île-de-France depuis 2010



Les repreneurs de plâtre ont un cahier des charges très exigeant. De ce fait, le plâtre recyclé est principalement issu de chute de produits neufs. En effet, le plâtre issu du tri ou de la démolition rencontre encore à ce jour des difficultés de valorisation. Ce plâtre sur supports, donc non recyclable à ce jour, est principalement envoyé en élimination en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) (Vert-le-Grand (91) et Claye-Souilly (77)), dans des casiers dédiés (le plâtre libère de fortes odeurs en présence de matière fermentescible, et il est donc préférable de le stocker à part).

Les centres de valorisation autres

Synthèse des autres valorisations matières des déchets du BTP en 2016

	Inertes	Non dangereux	Dangereux	
<u>Remblayage de carrières</u>	6 317 000			6 317 000
<u>Aménagements en ISDND</u>	728 609			728 609
	7 045 609			7 045 609



Crédits : ORDIF – Carrière PICHETA à Saint-Martin-du-Tertre (95) avec casier ISDND amiante

Les carrières autorisées au remblayage par des déchets inertes extérieurs

L'utilisation de déchets inertes, pour remblayer tout ou partie d'une carrière, est considéré comme de la valorisation de ces déchets lorsque les opérations sont réalisées en cohérence avec l'exploitation ou la remise en état de la carrière, avant la fin de celle-ci, et en tenant compte de l'usage futur du site. Dans ces conditions, les opérations de remblayage sont réalisées sous la rubrique n°2510 de la nomenclature des ICPEssées.

A contrario, si l'utilisation de déchets inertes externes a pour objectif le stockage des déchets à des fins d'élimination, sans lien avec l'exploitation de la carrière ou sa remise en état, alors les opérations de comblement relèvent de la rubrique n°2760-3 (ISDI).

Chiffres clés 2016

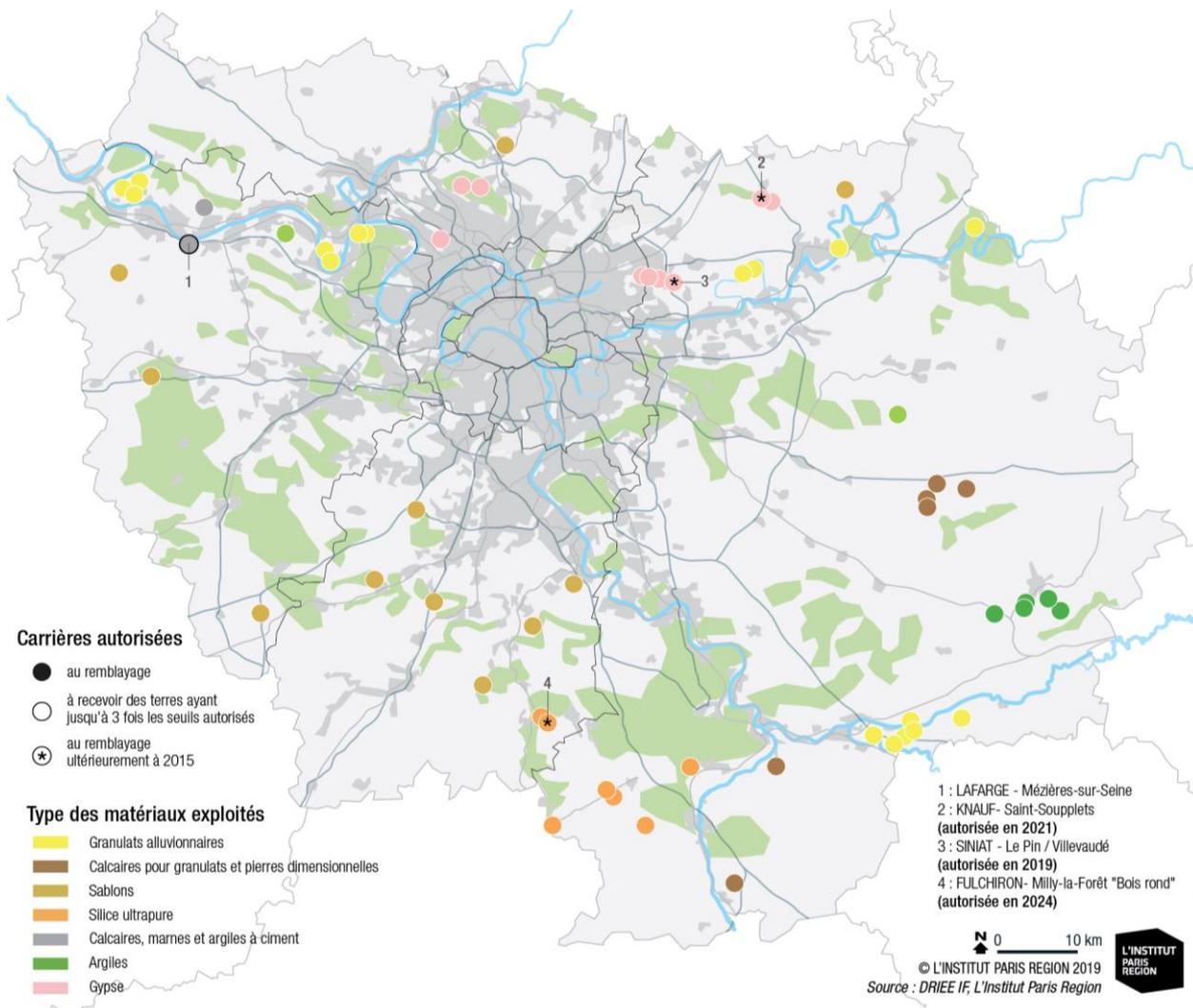
Parc d'installations autorisées 2016 : 59 autorisées ; 56 au remblayage actif ; 39 concernées réellement pour l'année 2016

Quantités stockées 2016 : 6 317 000 tonnes (pour 34 carrières en ayant reçu + 5 n'ayant pas répondu à l'enquête en 2017 et représentant environ 400 000 t entre 2015 et 2017)

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France comptait **59 carrières d'extraction de matériaux autorisées** au réaménagement par remblayage à l'aide de matériaux inertes extérieurs au site.

Carte 9 : Les carrières franciliennes autorisées au remblayage par des matériaux inertes extérieurs (2016)



A noter que pour les 3 sites de Le Pin/Villevaudé (77) (société SINIAT), Saint-Souplet (77) (KNAUF) et Milly-la-Forêt « Bois rond » (91) (FULCHIRON), les autorisations de remblayage débutent respectivement en 2019, 2021 et 2024. Aussi, pour l'année 2016, il n'y a que **56 carrières pouvant techniquement recevoir des déchets inertes pour remblayage**.

Tableau 13 : Les carrières franciliennes autorisées au remblayage par des matériaux inertes extérieurs (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	Total
77	AMPONVILLE	SIBELCO France	1
	BALLOY-BAZOCHE	GSM	1
	BANNOST-VILLEGAGNON	SCBV	1
	BARBEY	LAFARGE	1
	BOURRON-MARLOTTE	SIBELCO France	1
	BUTHIERS	SIBELCO France	1
	CHALAUTRE-LA-PETITE	IMERYS CERAMICS France	1
	CHATENAY-SUR-SEINE - LA TOMBE	CBMTP	1
	ÉCUELLES	PIKETTY	1
	JOUY-LE-CHÂTEL	COLAS	1
	LA CHAPELLE-LA-REINE	SIBELCO France	1
	LARCHANT	SIBELCO France	1
	LE PIN	SINIAT	1
	LUZANCY	GSM	1
	MAROLLES-SUR-SEINE	CEMEX	1
		SEAPM (LAFARGE)	1
		SOCIETES NOUVELLES DE BALLASTIERES	1
	MONTHYON	KNAUF PLÂTRE	1
	PECY	CALCAIRES DE LA BRIE	1
		CEMEX	1
	POIGNY	IMERYS CERAMICS France	1
	POINCY	SABLIERES DE MEAUX	1
	PRECY-SUR-MARNE	VEOLIA	1
	SAINTE-COLOMBE	IMERYS CERAMICS France	1
	SAINT-LOUP-DE-NAUD	IMERYS CERAMICS France	1
	SAINTS	THIBAUT	1
	SAINT-SOUPLETS	KNAUF PLÂTRE	1
	SOUPPES-SUR-LOING	SCSL	1
	SOURDUN	IMERYS CERAMICS France	1
	TRILBARDOU	VEOLIA	1
	TROCY-EN-MULTIEN	CLAMENS	1
	VILLEPARISIS-LE-PIN	PLACOPLATRE	1
Total 77			32
78	ACHERES	GSM	1
		SOCIETE CARRIERE DE LA GRANDE ARCHE	1
	BAZAINVILLE	SA TRANSPORTS MENTRE	1
	CARRIERES-SOUS-POISSY	GSM	1
	CHAPET	TERREAL	1
	FLACOURT	SMEM	1
	GUERVILLE	LAFARGE	1
	GUITRANCOURT	CALCIA	1
	SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	STAR	1
	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	Lafarge Granulats Seine Nord (78)	3
TRIEL-SUR-SEINE	TRIEL GRANULATS	1	
Total 78			13
91	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	SEMARDEL	1
	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SECM	1
	BOUVILLE	ARNOULT	1
	LE COUDRAY-MONCEAUX	MRF	1
	MARCOUSSIS	COLAS	1
	MILLY-LA-FORÊT	FULCHIRON	2
	SAINT-MAURICE-MONCOURONNE	SOCIETES NOUVELLES DE BALLASTIERES	1
Total 91			8
93	COUBRON-VAUJOURS	PLACOPLATRE	1
	VAUJOURS	PLACOPLATRE	1
Total 93			2
95	BAILLET-EN-FRANCE	PLACOPLATRE	1
	BOUFFEMONT	LAFARGE	1
	CORMEILLES-EN-PARISIS	PLACOPLATRE	1
	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	PICHETA	1
Total 95			4
Total général			59

Carrière autorisée à recevoir des déblais "3+"

Les centres d'enfouissement de déchets inertes, que ce soit les carrières pour leur réaménagement, ou les ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) peuvent, si leur fond géochimique leur permet, faire une demande aux services de l'Etat pour accueillir des déchets inertes dont les valeurs de certains paramètres dépassent de 3 fois maximum les valeurs seuils définissant un « déchet inerte ». Cette dérogation est prévue par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les ISDI, notamment en son article 6.

A ce jour, 1 carrière francilienne est référencée comme « 3+ » : celle de la société LAFARGE à **Guerville** (78).

Actualité :

- La carrière de Vaudoy-en-Brie (77) (Cemex Granulats) sera ajoutée au référencement à partir de 2017
- La carrière de gypse de Knauf à Monthyon (77) a été récolée fin 2016 et disparaît donc du référencement à partir de 2017. La société KNAUF dispose cependant d'une autre carrière de gypse sur les communes de Saint-Souplets et Cuisy (dite Bois des Sables - toute proche de la précédente) dont le remblayage est autorisé à partir de 2021.

Taux de retours

Les données tonnages des carrières sont issues des déclarations que les exploitants effectuent directement auprès des services de l'Etat, via enquête papier jusqu'en 2014, puis directement sur le registre des émissions polluantes de la DRIEE, la plateforme GEREPE.

En 2016, 91,5% des carrières ont répondu à la déclaration obligatoire (5 carrières n'ont pas répondu à l'enquête).

Tonnages valorisés en carrières (franciliennes ou non) en 2016

Sur l'ensemble des carrières autorisées au remblayage, toutes ne reçoivent pas chaque année des déchets inertes pour comblement. En effet, cela dépend du phasage de l'exploitation. Si toutes ne sont qu'en phase extractive, il n'y a pas de besoin de remblayage, et donc pas d'entrée de déchets inertes ou parce que les matériaux de découverte propres aux sites ont suffi et n'ont donc pas nécessité la réception de matériaux extérieurs). A contrario, lorsqu'un secteur a été entièrement exploité, celui-ci peut alors être comblé, et des apports de matériaux extérieurs pourront avoir lieu.

C'est ce qui explique donc la différence entre le nombre de sites autorisés et le nombre de site ayant reçu des déchets.

En 2014, les tonnages déclarés sur les 57 carrières autorisées à remblayer par des matériaux extérieurs sont de 5 471 570 tonnes pour les 32 ayant reçus des tonnages. En effet, 24 carrières n'en ont pas accueilli, car pas en phase de remblayage cette année-là,

En 2015, ce tonnage est de 5 807 068 tonnes, pour les 34 carrières ayant reçus sur les 56 autorisées.

En 2016, **6 317 861 tonnes de déchets inertes qui ont été reçues par 34 carrières**. En intégrant les données 2015 à 2017 des 5 carrières n'ayant pas répondu à la déclaration 2016, et dont les tonnages s'élevaient en moyenne aux alentours de 440 000 t, le tonnage de déchets valorisés en remblaiement de carrières s'élèverait à environ 6,7 millions de tonnes.

Au vu des déclarations GEREPE renseignées par les exploitants de carrières, ces installations recevraient en 2016, 82% de « terres » et 18% de « matériaux de déconstruction issus du BTP » (termes proposés pour la déclaration des carrières sous GEREPE), soit **5,18 millions de terres et 1,14 millions de bétons**. Cependant, certains experts de la gestion de carrières indiquent que la catégorie « matériaux de déconstruction issus du BTP » comprendrait en réalité une grande part de terres, et le ratio s'élèverait plutôt à 95/5.

Graphique 26 : Tonnages de déchets inertes valorisés en carrières franciliennes depuis 2010, nombres de sites autorisés et ayant remblayé



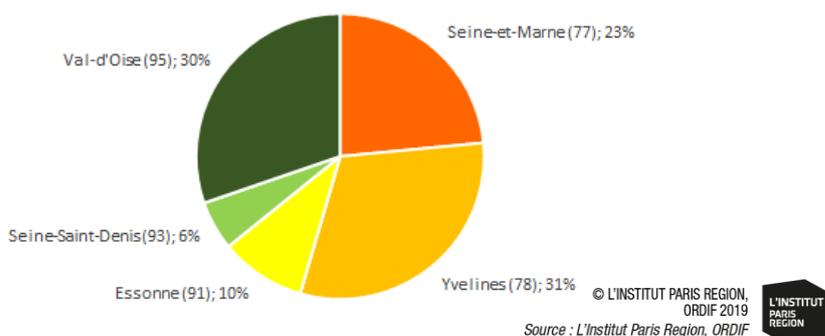
Les fortes variations de remblayage en Île-de-France entre 2010 et 2016 peuvent avoir pour origine le fait que les carrières franciliennes étaient plus nombreuses à être en phase d'extraction en 2016 qu'en 2010 et moins en remblayage, et nécessitaient donc moins l'accueil de matériaux extérieurs (ou que les matériaux de découverte des sites suffisaient) ; ou encore, par le fait que le recours aux carrières hors région ait été plus fort (estimé à environ 2 500 000 tonnes).

En effet, des carrières hors Île-de-France peuvent accueillir des déchets inertes franciliens. Cela peut être expliqué par divers facteurs tels que le souhait du recours à la voie d'eau (de nombreuses carrières de Normandie par exemple sont raccordées) ; par des logiques de groupes qui d'un quai de transfert francilien renvoient vers leurs carrières potentiellement hors de la région ; ou encore par des appels de carrières hors Île-de-France nécessitant des matériaux pour remblayer, et n'ayant pas assez de gisement sur leurs territoires...

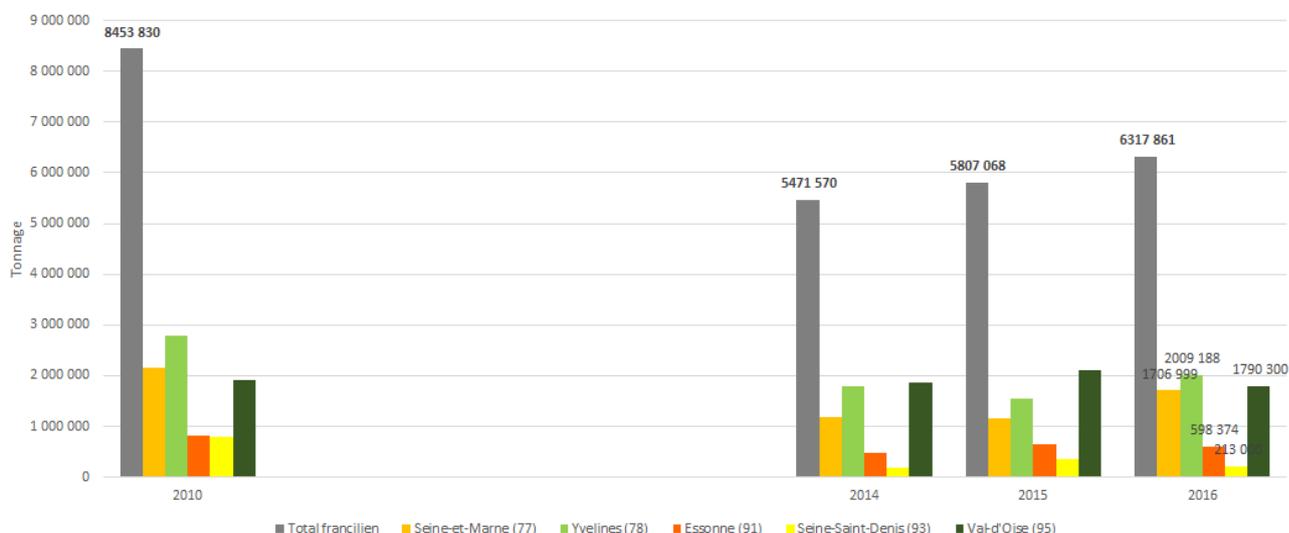
L'origine départementale des déchets reçus en carrières n'est pas exhaustive sous les déclarations GEREP et ne permet donc pas de connaître avec précision les déchets franciliens reçus dans les carrières limitrophes. Des chiffres à minima sont cependant disponibles grâce aux plans de gestion des déchets des régions voisines, ainsi que d'après les flux comptabilisés par Haropa – Ports de Paris pour le transport fluvial. Aussi, pour l'année 2015, un minimum de 1,7 millions peut être affecté aux déchets franciliens utilisés comme remblaiement de carrières extérieurs via la voie fluvial, auquel s'ajoute 1 million minimum par route, vers la région Centre – Val-de-Loire. Cette part n'est pas négligeable, car représente près d'1/3 des inertes en carrières pour cette année pour au moins 7 carrières concernées.

Pour l'ensemble des apports, en moyenne depuis 2010, les départements des Yvelines et du Val-d'Oise accueillent à part quasi-égale des déchets inertes pour remblayage de carrières, avec 30 et 31% des tonnages. Suit ensuite le département de Seine-et-Marne (23%), l'Essonne (10%) et la Seine-Saint-Denis (6%).

Graphique 27 : Répartition moyenne des apports en carrières franciliennes par départements depuis 2010



Graphique 28 : Evolutions des apports en carrières par départements des sites depuis 2010



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2019
Source : L'Institut Paris Region, ORDIF

Actualité :

- D'après les premiers résultats d'analyses des déclarations 2017 et 2018 sous GEREPE, les tonnages de déchets valorisés en remblaiement de carrières sont à la hausse (environ 7,9 millions de tonnes).

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND) – Aménagements sur sites

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 9 ISDND + 1 carrière (en déclaration ISDND pour la réception d'amiante) qui reçoit des inertes pour couverture de ces déchets

Quantités d'inertes reçus pour valorisation sur site (non intégrés aux déclarations réglementaires) 2016 : 728 609 tonnes

Parc francilien

En 2016, l'Île-de-France comptait **9 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux**. Une carrière dispose de casiers dédiés à la réception d'amiante, autorisées en rubrique ISDND.

Outre recevoir des déchets non dangereux et de l'amiante pour stockage (cf. chapitre « Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND) »), les ISDND peuvent accueillir des déchets inertes pour construire/consolider des pistes d'accès aux casiers, pour couvrir les casiers hebdomadairement (obligation réglementaire) ou pour des travaux de couverture de casiers à fermer.

Il s'agit ici de valorisation car ces déchets viennent en substitution de matériaux nobles qu'il aurait été nécessaire d'acheter pour ces aménagements.

En 2016, les ISDND franciliennes (et carrière pour ses casiers ISDND d'amiante) ont ainsi reçu **728 609 tonnes de déchets inertes valorisées**, un tonnage équivalent à l'année 2015. Il est cependant en forte hausse par rapport aux années précédentes. Comme pour tout déchet du BTP, les tonnages varient en fonction des chantiers de construction/déconstruction et de la génération de déchets qui y sont liés.

A noter également que les déchets inertes, non comptabilisés dans les capacités autorisées des sites, représentent près de 30% des tonnages entrants sur ces sites.

Les centres d'élimination

Synthèse des tonnages de déchets du BTP éliminés en 2016

	Inertes	Non dangereux	Dangereux	
<u>Stockage en ISDI</u>	7 708 601			7 708 601
<u>Stockage en ISDND</u>		289 601	54 254	343 855
	7 708 601	289 601	54 254	8 052 456



Crédits : PICEHTA – ISDI de Montgé-en-Goële (77)

Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 19

Quantités stockées : 7 708 601 tonnes

Capacités restantes de stockage à fin 2018 : 28 millions de tonnes

ISDI 3+ (pouvant accueillir des terres à certains seuils de paramètres relevés, tels que les sulfates) : 3 en 2016, 7 en 2019

Parc francilien

En 2014, l'Île-de-France comptait 18 installations de stockage de déchets inertes autorisées, et 19 en 2015, pour une capacité annuelle autorisée maximale de 13 971 100 tonnes.

Nous notons une variation de 1 unité d'ISDI entre 2014 et 2015, qui est due en réalité aux 3 fermetures des sites de Thoiry - Villiers-le-Mahieu (78), Andilly (95) et Gonesse (95), et aux 4 ouvertures des sites de Marolles-sur-Seine (77), Isles-les-Villenoy (77) et Vaux-le-Pénil (77), et Puisseux-en-France (95).

En 2016, la région compte toujours **19 ISDI**, mais le site de Vémars/Moussy-le-Neuf (95-77 - ECT) a fermé, et le site de Louvres (95 – ECT) a ouvert.

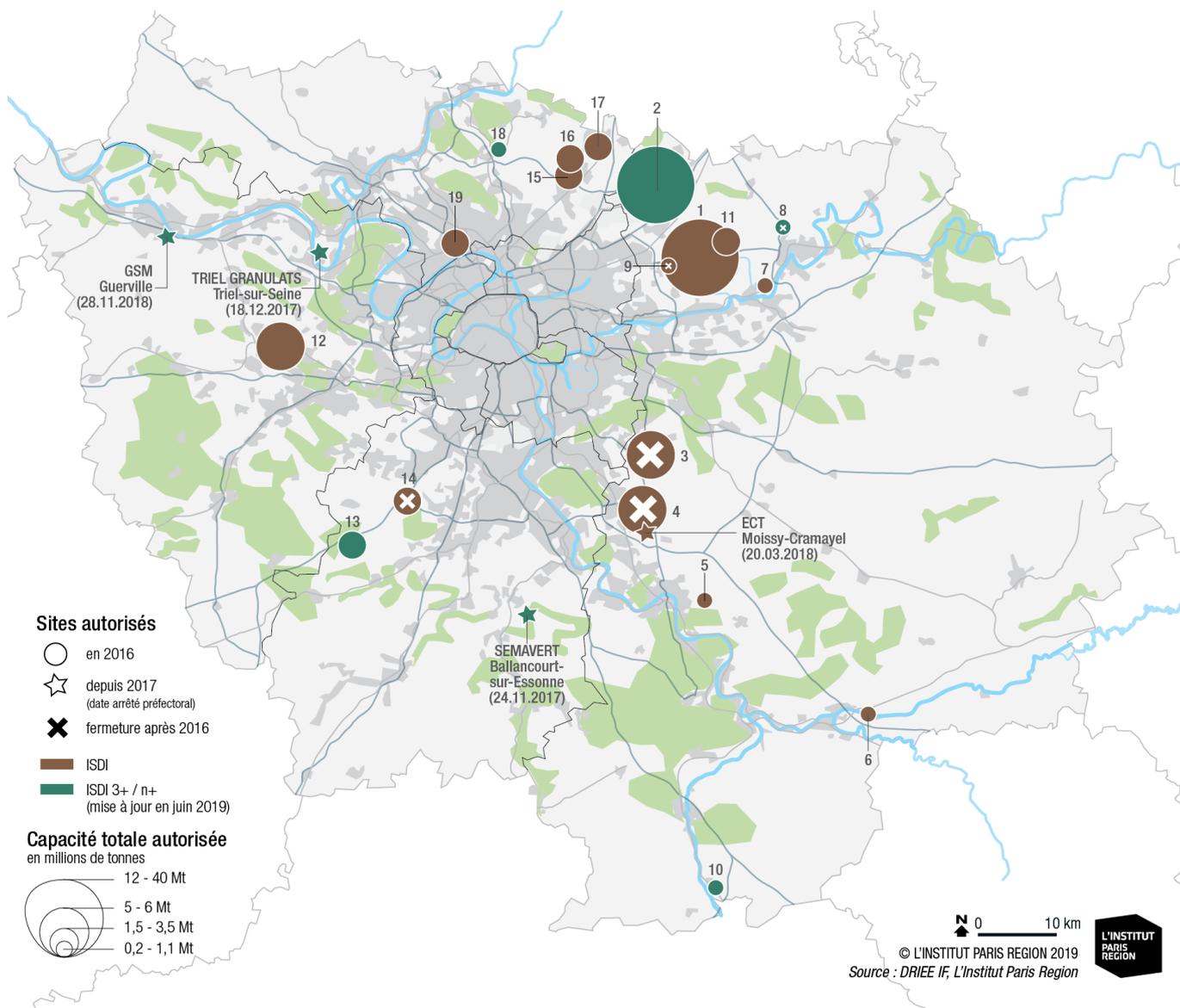
A noter que les sites de **Crégy-les-Meaux (77 – COSSON)**, **Villeneuve-sous-Dammartin (77 – ECT)**, et **Saint-Martin-du-Tertre (95 – PICHETA)** sont autorisés en 2016 à recevoir des déchets inertes dont les valeurs de certains paramètres sont relevées (tels que les sulfates). Ces sites sont donc classés en tant que « **ISDI 3+** » pour le premier, et « **ISDI N+** » pour les deux autres (voir les explications dans le chapitre dédié « L'accueil des terres impactées »). 5 autres sites ont été autorisés « **ISDI 3+** » depuis (voir ci-dessous).

Tableau 14 : Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) (2016)

Dép.	Ville	Exploitant	ISDI + / ISDI n+	Année de première autorisation	Capacité annuelle autorisée maximale (t)	Capacité totale autorisée (t)	Date de fin d'autorisation d'exploiter	Total 2016
77	ANNET-SUR-MARNE	ECT		2015	3 000 000	12 524 000	29/01/2025	1
	BRIE-COMTE-ROBERT	ECT		2008	1 230 000	6 192 000	26/01/2018	1
	COMBS-LA-VILLE	ECT		2012	1 000 000	5 242 420	31/12/2018	1
	CREGY-LES-MEAUX	COSSON	oui	2014	400 000	600 000	31/12/2018	1
	FRESNES-SUR-MARNE	VEOLIA		2007	496 000	2 800 000	31/12/2019	1
	ISLES-LES-VILLENROY	CIV		2014	140 000	1 031 000	30/12/2025	1
	MAROLLES-SUR-SEINE	CEMEX		2012	23 200	464 220	21/05/2032	1
	SOUPPES-SUR-LOING	Sté Calcaires de SL	oui, depuis juin 2018	2012	200 000	800 000	30/08/2032	1
	VAUX-LE-PENIL	ECT		2014	302 100	302 100	30/12/2016	1
	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	ECT	oui (n+)	2008	3 800 000	38 678 216	04/04/2027	1
VILLEVAUDE	TERRALIA		2009	200 000	224 000	18/02/2019	1	
Total 77					10 791 300	68 857 956		11
78	THIVERVAL-GRIGNON	CNT		2010	1 100 000	6 200 000	12/12/2020	1
Total 78					1 100 000	6 200 000		1
91	FORGES-LES-BAINS	ECT	oui, depuis février 2017	2013	350 000	3 303 160	03/10/2023	1
	MARCOUSSIS	SUEZ RECYCLAGE&VALORISATION		2008	320 000	1 760 000	31/12/2017	1
Total 91					670 000	5 063 160		2
95	ARGENTEUIL	LA BUTTE D'ORGEMONT		2011	24 000	2 472 000	01/09/2016 (extension en cours de procédure)	1
	LOUVRES	ECT		2016		2 517 558	12/07/2021	1
	PUISSEUX-EN-France	COSSON		2014	360 000	2 160 000	19/12/2020	1
	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	PICHETA	oui (n+)	2012	225 000	644 458	fin 2022	1
	SAINT-WITZ	COSSON (SCREG)		2007	52 800	2 862 400	31/12/2018	1
Total 95					661 800	10 656 416		5
Total général								19

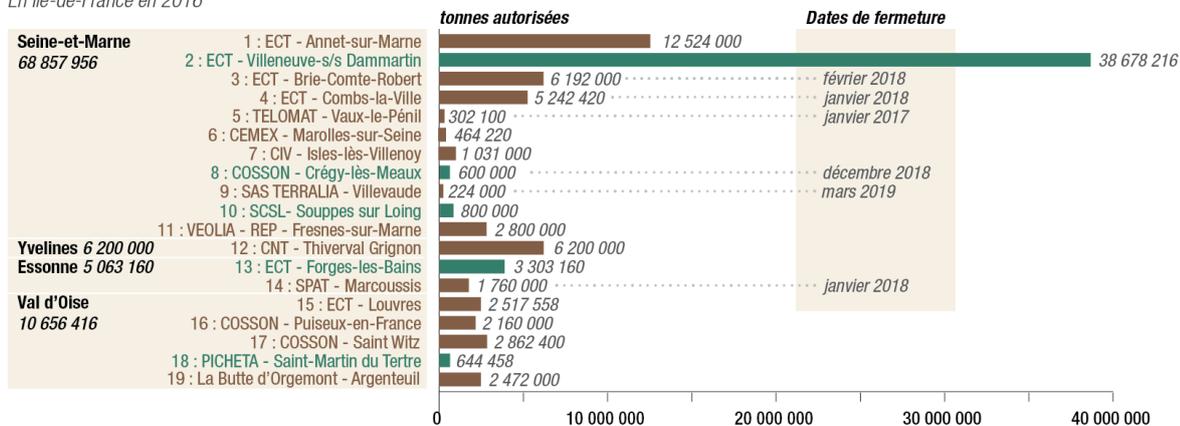
Site étant fermé à début 2019

Carte 10 : Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) d'Île-de-France (2016)



Les capacités totales autorisées

En Île-de-France en 2016



Actualités :

- Fermetures de sites depuis 2016 :
 - En 2017 : ECT à Vaux-le-Pénil (77) depuis janvier 2017
 - En 2018 :
 - SPAT à Marcoussis (91) depuis janvier 2018
 - ECT à Combs-la-Ville (77) depuis janvier 2018
 - ECT à Brie-Comte-Robert (77) depuis février 2018
 - COSSON à Crégy-les-Meaux (77) depuis décembre 2018
 - COSSON à Saint-Witz (95) depuis décembre 2018
 - En 2019 :
 - TERRALIA à Villevaudé (77) depuis mars 2019
- Nouveaux sites autorisés :
 - A fin 2017 :
 - SEMAVERT à **Ballancourt-sur-Essonne** (91) : arrêté préfectoral du 24/11/2017 (classé ISDI 3+) autorisée à une capacité totale de 4 300 000 tonnes
 - Triel Granulats à **Triel-sur-Seine** (78) : arrêté préfectoral du 18/12/2017 autorisée à une capacité totale de 1 700 000 dont capacité « 3+ » de 1 435 900 t
 - En 2018 :
 - ECT à **Moissy-Cramayel** (77) : arrêté préfectoral du 20/03/2018 autorisée à une capacité totale de 1 066 440 tonnes
 - GSM à **Guerville** (78) en surélévation du réaménagement d'une carrière : arrêté préfectoral du 28/11/2018 (classé ISDI 3+) autorisée à une capacité totale de 2 600 000 tonnes
- ISDI 3+ :
 - le site de ECT à **Forges-les-Bains** (91) est autorisé depuis février 2017 à recevoir des terres « 3+ »
 - le site de SEMAVERT à **Ballancourt-sur-Essonne** (91), site autorisé depuis novembre 2017, est référencé ISDI 3+
 - le site de SCSL à **Souppes-sur-Loing** (77) a reçu son autorisation de réception de déchets classés « ISDI 3+ » par arrêté préfectoral le 28/06/2018
 - l'ancienne carrière de la société Triel Granulats à **Triel-sur-Seine** (78) est devenue ISDI en 2018, demandant l'autorisation ISDI 3+
 - l'ancienne carrière de la société GSM à **Guerville** (78) est devenue ISDI en novembre 2018, demandant l'autorisation ISDI 3+

Donc à fin 2018, l'Île-de-France dispose de 17 ISDI, dont 7 sont classées ISDI 3+.

Tonnages stockés en ISDI franciliennes en 2016

Les données tonnages des installations de stockage de déchets inertes sont issues des déclarations que les exploitants effectuent directement sur le registre des émissions polluantes des services de contrôles des installations classées, la plateforme GEREP.

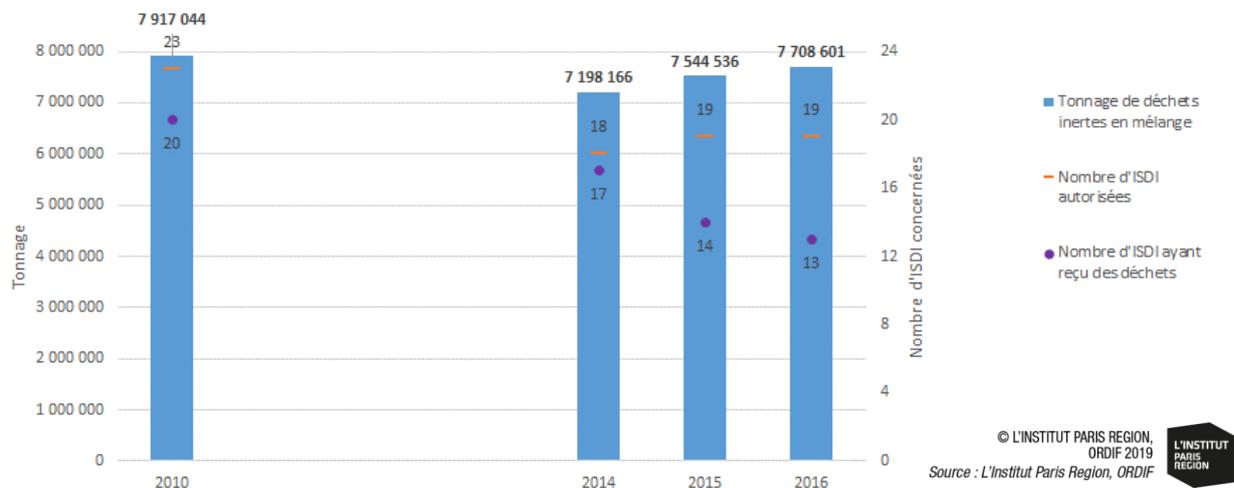
Pour rappel, en 2010, 23 ISDI étaient autorisées mais seulement 20 avaient reçu des tonnages.

En 2014, les tonnages déclarés sur les 17 ISDI ayant reçu des déchets inertes en mélange (sur les 18 autorisées) sont de 7 198 166 tonnes (pas de détail par flux), puis 7 544 536 tonnes en 2015 pour les 14 ISDI ayant reçu des flux (sur les 19 autorisées). Pour les ISDI n'ayant pas reçu de tonnage, il peut s'agir de sites ayant reçu l'autorisation d'exploiter, mais dont la phase de démarrage n'a pas commencé...

En **2016**, sur les 19 ISDI ouvertes, **13 ont déclarés** des tonnages, pour un total de **7 708 601 tonnes**.

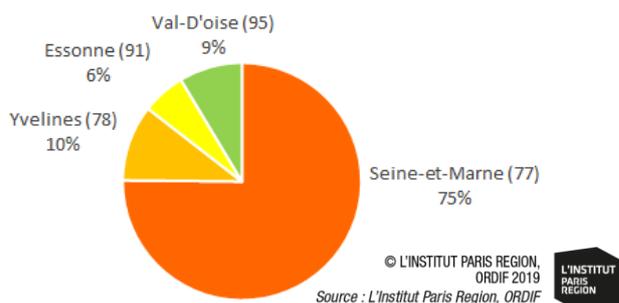
A dire d'experts, ces installations reçoivent environ 85% de terres et matériaux meubles et 15% de déchets de bétons et inertes en mélange, soit **6,55 millions de terres et 1,16 millions de bétons**.

Graphique 29 : Tonnages de déchets inertes éliminés dans les ISDI franciliennes depuis 2010, et nombres de sites autorisés et en activité



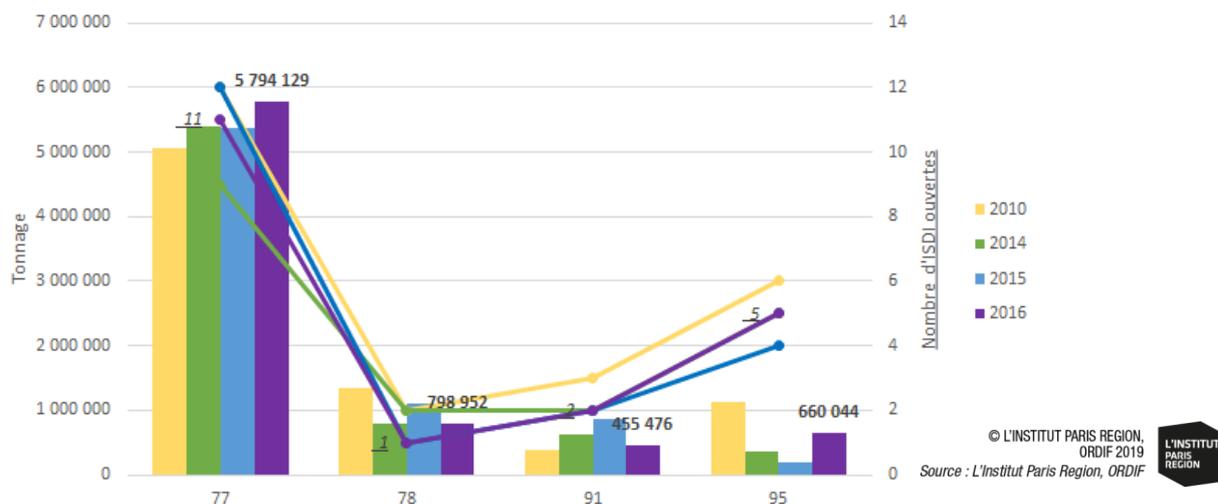
Pour l'ensemble des apports, de manière générale, le département de Seine-et-Marne, qui compte le plus grand nombre d'ISDI en région francilienne, totalise 75% des tonnages de déchets inertes stockés en ISDI. Suivent ensuite les Yvelines avec 10%, le Val-d'Oise avec 9% et enfin l'Essonne avec 6%.

Graphique 30 : Répartition des apports en ISDI par départements en 2016



En détaillant par département des sites, et par année d'apport, on constate que les tonnages enfouis en ISDI seine-et-marnaises restent stables. Ces tonnages en baisse dans le Val-d'Oise repartent à la hausse en 2016 au dépend des Yvelines et Essonne.

Graphique 31 : Evolutions des apports en ISDI par départements des sites, et nombre d'ISDI depuis 2010



Le registre GEREP permet par ailleurs d'avoir le détail des tonnages, pour chaque site, des déchets provenant du département du site, et de ceux provenant des autres départements. Cela résulte de l'arrêté ministériel du

12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, qui dans son chapitre IX, article 31 indique que « L'exploitant déclare ses déchets conformément aux seuils et aux critères de l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets ». Cet arrêté précise en son titre II – article 4. III que : « L'exploitant d'un établissement visé à l'annexe I a ou I b assurant le stockage de déchets inertes déclare chaque année au ministre en charge des installations classées les quantités admises et traitées sur le site. Cette déclaration comprend :

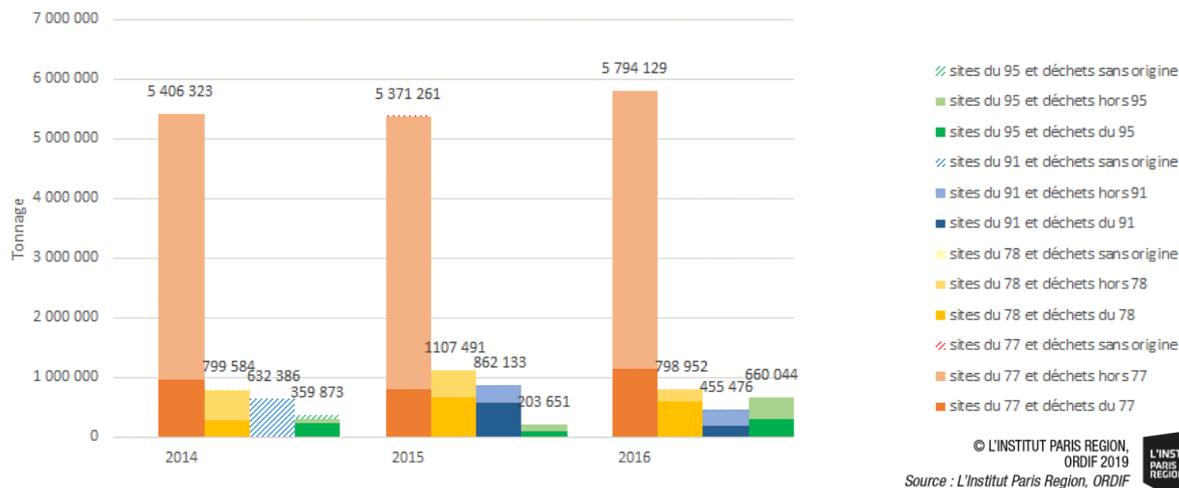
- la nature du déchet (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité par nature du déchet ;
- l'origine géographique des déchets par nature du déchet ;
- le mode de valorisation ou l'élimination selon les codes spécifiques de l'annexe IV ;
- les déchets ayant bénéficié de la procédure de sortie du statut de déchet tel que mentionné à l'article L. 541-4-3. »

L'arrêté datant de l'année 2014, le détail par département n'est pas disponible pour l'année 2010.

En moyenne, les apports proviennent à près de 70% de l'extérieur du département du site, cela s'expliquant entre autres par le fait que les départements de petite couronne (où le gisement de déchets de chantiers est fort) ne disposent pas d'ISDI, et par conséquent, leurs déchets sont éliminés en installations de grande couronne.

La Seine-et-Marne accueille très largement des déchets d'origine extérieure à ses frontières (80% pour 2016 contre 85% en 2015). Les Yvelines reçoivent de plus en plus de déchets issus du département (la part est de 75% en 2016), à l'inverse de l'Essonne, dont les déchets extérieurs représentent 59% en 2016 contre 33% en 2015. Le Val-d'Oise reste aux alentours de 55%.

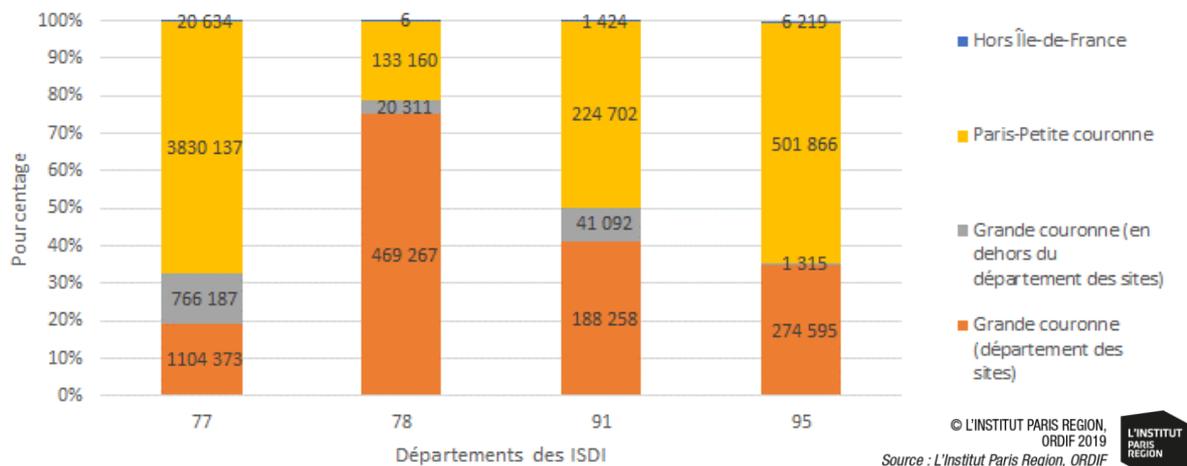
Graphique 32 : Origines des déchets éliminés en ISDI : du département du site ou de l'extérieur du département



L'ensemble des flux reçus en ISDI en 2016 est quasiment exclusivement du territoire de l'Île-de-France (moins de 0,5% venant de départements limitrophes à la région Île-de-France).

Pour les tonnages ne provenant pas du département de l'ISDI concernée, ces derniers avaient pour origine Paris-Petite couronne principalement (partie jaune du graphique ci-dessous). Seule la Seine-et-Marne accueille une part non négligeable de déchets des départements de Grande couronne (en plus de Paris – Petite couronne) (partie grise du graphique ci-dessous).

Graphique 33 : Origines des déchets éliminés en ISDI : du département du site ou des autres zones franciliennes ou hors Île-de-France



Actualité :

- D'après les premiers résultats des données 2017 et 2018, les tonnages de déchets inertes enfouis en ISDI baissent légèrement, passant de 7,7 à environ 7,4 millions de tonnes.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND)

Chiffres clés 2016

Parc d'installations 2016 : 9

Quantités stockées (du BTP) 2016 :

- *déchets non dangereux du BTP : 289 601 t dont 9 773 t de plâtre*
- *déchets d'amiante : 54 254 t (tonnages incluant ceux de l'ISDI et de la carrière ayant un casier ISDND pour la réception d'amiante)*

(Quantités d'inertes reçus pour valorisation sur site 2016 : 728 609 t (cf. partie « Les centres de valorisation autres » - « Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND) – Aménagements sur sites))

Parc francilien

Depuis 2015, après la fermeture du site de Brueil-en-Vexin (en février 2014), la région francilienne compte 9 ISDND pour 3 349 000 tonnes/an autorisées de déchets non dangereux en 2015, 3 179 000 t/an en 2016 et 3 219 000 t/an en 2017.

Par ailleurs, une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et une carrière, par antériorité au titre des bénéficiaires des droits acquis, ont obtenu en 2014 des autorisations ISDND pour la réception d'amiante dans des casiers spécifiques. Ces deux centres figurent désormais sur la carte des ISDND, même si leur comptabilisation se fait à part. À noter que le casier amiante de l'ISDI a été définitivement fermé en juillet 2016 et ne fait plus partie du référencement à partir de 2017.

Carte 11 : Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) d'Île-de-France (2016/2017)

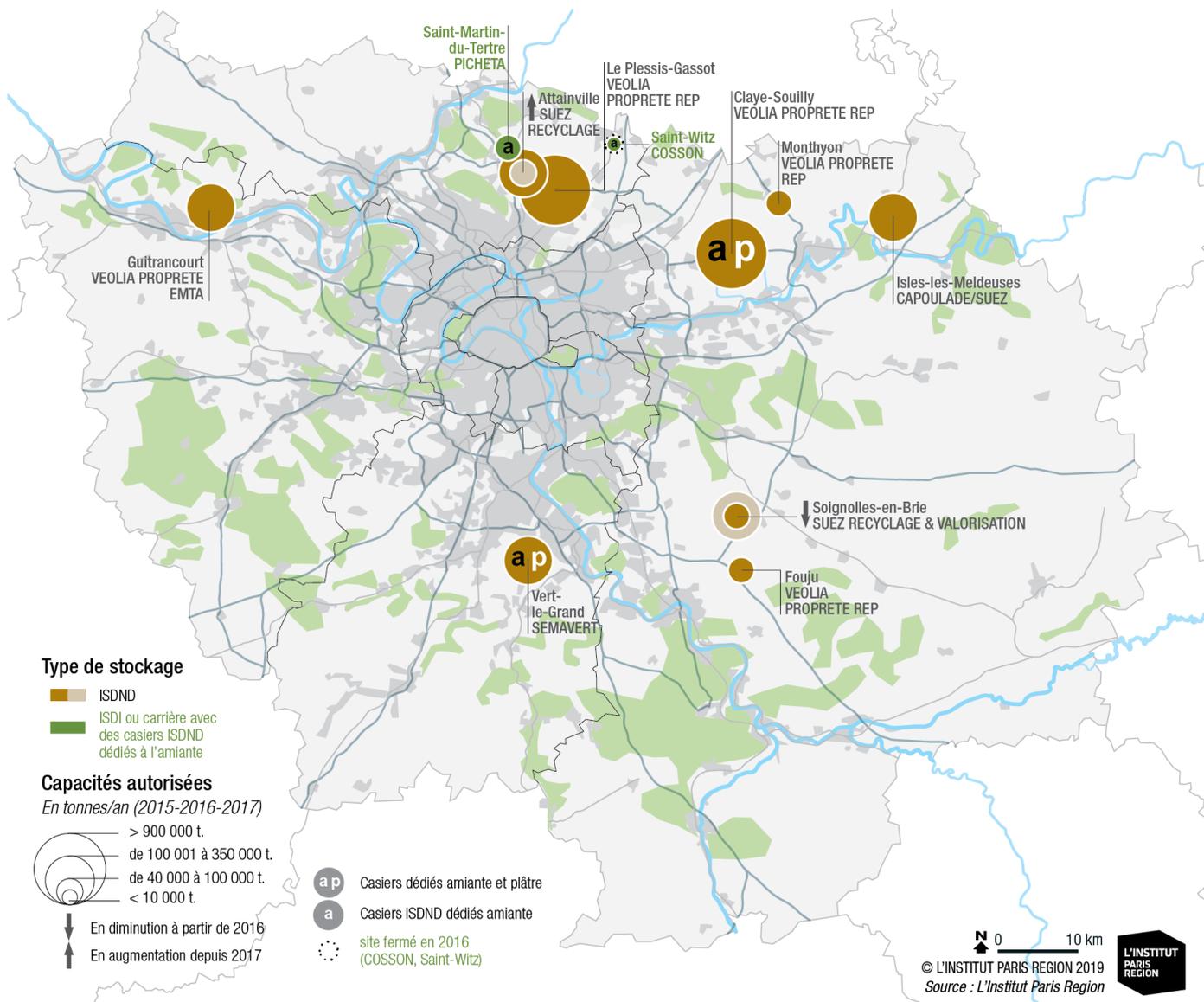


Tableau 15 : Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (2016)

Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Date dernière prescription importante	Date d'échéance prescrite dans l'arrêté d'autorisation ou à défaut estimation de fin d'exploitation	Capacité autorisée de déchets non dangereux (t/an)		Source info	Casier dédié amiante / plâtre / sulfates	Remarques
					2016	2017			
Pas d'installation de stockage des déchets non dangereux non inertes dans le 75, 92, 93 et 94									
Département de Seine-et-Marne (77) : 5 ISDND					1 595 000	1 595 000			
Claye-Souilly	VEOLIA PROPRETÉ REP	VEOLIA PROPRETÉ REP	31/10/2007 (complet), 26/09/2008 (biométhane), 29/10/2014	01/11/2026	1 100 000	1 100 000	- DRIEE - AP - Exploitant	Amiante (1 casier) Plâtre (1 casier) inclus dans les 1 100 000 t/an autorisées	- Autres activités du site : Elaboration de mâchefers, broyage pneu, centre de tri DAE, broyage bois
Fouju	VEOLIA PROPRETÉ REP	VEOLIA PROPRETÉ REP	13/03/2014 abrogé par AP du 23/11/2016	31/12/2024	85 000	85 000	- DRIEE - AP		
Isles-les-Meldeuses	CAPOULADE puis dès le 1er février 2017 SUEZ Recyclage & Valorisation	CAPOULADE	27/01/2004 modifié les 18/11/2004, 29/11/2005 et 08/11/2007	31/12/2020	220 000	220 000	- DRIEE - AP		Projet de prolongement jusqu'au 31/12/2022 pour 200 000 t/an, puis extension à compter de 2022, à hauteur de 220 000 t / an pour 18 à 19 ans
Monthyon	VEOLIA PROPRETÉ REP	VEOLIA PROPRETÉ REP	10/03/2008 (extension) complété les 02/09/2011 et 28/11/2014, abrogé par AP du 10/04/2018	01/09/2019	100 000	100 000	- DRIEE - AP - Exploitant		2 casiers déchets non dangereux + 1 casier déchets inertes (à sulfates autorisés, opérationnel en 2016) Projet de conversion en ISDI (à horizon 2019)
Soignolles-en-Brie (la Butte-Bellot)	SUEZ Recyclage & Valorisation (SITA)	SUEZ Recyclage & Valorisation (SITA)	29/05/2009 (extension) complété les 26/01/2011, 06/02/2013, 15/01/2014, 16/11/2015	30/04/2022 (13 ans et 4 mois à partir du 1er Janvier 2009)	90 000	90 000	- DRIEE - AP - Exploitant		- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 29 mai 2009 étendant la capacité annuelle à 260 000 tonnes/an (précédemment 200 000t/an) - Valorisation thermique intégrée à l'unité de traitement des lixiviats + valorisation électrique par combustion dans un moteur (1,4 MW), avec cogénération dédiée à l'unité de traitement des lixiviats précités (p.50) mise en route en Octobre 2011) - Demande de l'exploitant visant à prolonger la durée d'exploitation du site de 5 années, soit jusqu'au 30 avril 2022 en réduisant le tonnage annuel maximal autorisé qui ne sera plus que de 90 000 t/an à compter du 1er janvier 2016 (acté par AP du 16/11/2015). Projet de prolongation après 2022 à hauteur de 200 000 t/an pendant 20 ans
Département des Yvelines (78) : 1 ISDND					220 000	220 000			
Guitrancourt	Grand Paris Seine Oise (ex-CAMY)	VEOLIA PROPRETÉ EMTA	15/11/2013 complété le 14/12/2017	31/12/2030	220 000	220 000	- DRIEE - AP		- DDAE déposé le 29 juin 2012 pour augmenter le rythme de stockage des DND (de 100 000 t à 220 000 t/an jusqu'à fin 2030) – Présentation en CODERSTen octobre 2013 => Arrêté préfectoral accordé le 15/11/2013 - Autres activités du site : Traitement des terres polluées par hydrocarbures--> biotierre, ISDD
Département de l'Essonne (91) : 1 ISDND					334 000	334 000			
Vert-le-Grand	SEMARDEL	SEMAVERT	15/12/2004 modifié les 04/09/2008, 17/01/2012 et 23/01/2014 modifiés le 22/07/2015	30/06/2039	334 000	334 000	- DRIEE - AP - Exploitant	Amiante (1 casier de 4 000 t/an) mis en service début 2016. Capacités en plus des 334 000 t/an autorisées de déchets non dangereux Plâtre (1 casier de 4 000 t/an) mis en service début 2016 inclus dans les 334 000 t/an autorisées de déchets non dangereux	- Injection de biométhane au réseau GRDF en cours de mise en place (juin 2018)
Département du Val-d'Oise (95) : 2 ISDND					1 030 000	1 070 000			
Attainville	SUEZ Recyclage & Valorisation (VAL'HORIZON)	SUEZ Recyclage & Valorisation (VAL'HORIZON)	13/04/2004 modifié les 27/08/2007, 17/01/2008, 31/05/2011, 28/11/2012 et 08/01/2016, complétés le 10/02/2017	13/04/2024	80 000	120 000	- DRIEE - AP - Exploitant		- Dossier de demande de ne recevoir que des DAE peu fermentescibles, qui ne génèrent pas assez de biogaz pour justifier d'une valorisation - AP bioréacteur obtenu le 8 janvier 2016
Plessis-Gassot	VEOLIA PROPRETÉ REP	VEOLIA PROPRETÉ REP	19/12/2006 (extension) complété les 12/03/2010, 05/03/2012, 23/03/2012, 22/02/2013 (traitement lixiviats) et 16/07/2013, 27/10/2014, 04/12/2015 (bioréacteur casiers 9, 10 et 11), complété le 31/10/2016	19/12/2027	950 000	950 000	- DRIEE - AP - Exploitant		- 1 100 000 t dont au maximum 950 000 t de déchets non dangereux autres qu'inertes
TOTAL Ile-de-France : 9 ISDND					3 179 000	3 219 000			

Installations en 2016 et 2017

Actualité :

- le site de Monthyon (77) projette d'abandonner son activité de réception de déchets non dangereux pour devenir une ISDI pouvant recevoir uniquement des déchets inertes, inertes 3+ ou sulfatées. Ce site détient cependant déjà l'autorisation de terres sulfatées sur une partie du site et « 3+ » sur d'autres parties du site.

Tableau 16 : Les ISDI ou carrières classées ISDND ayant des casiers pour la réception de l'amiante (depuis 2016)

Commune	Type de centre	Maître d'ouvrage	Exploitant	Date dernière prescription importante	Date d'ouverture	Date d'échéance prescrite dans l'arrêté d'autorisation ou à défaut estimation de fin d'exploitation	Capacité autorisée (t/an)		Source info	Remarques
							2016	2017		
Pas d'installation de stockage des déchets non dangereux non inertes dans le 75, 92, 93 et 94										
Département du Val-d'Oise (95) : 2 ISDND							47 000	40 000		
Saint-Witz	ISDND - ISDI	COSSON	COSSON	23/12/2013	01/12/2008	19/09/2016	7 000		- AP - Exploitant	Casier fermé en juillet 2016
Saint-Martin-du-Tertre	ISDND - Carrière	PICHETA	PICHETA	30/10/2014 complété le 15/05/2018	13/09/2007	19/09/2021	40 000	40 000	- AP - Exploitant	Dépôt en juin 2017 d'une demande d'autorisation d'exploiter concernant l'extension et la prolongation des capacités de l'ISDND mono déchets DMCCA (Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante), en cours d'instruction. Cette demande porte sur une capacité de 80 000 tonnes annuelles de 2020 jusqu'à 2035
TOTAL Île-de-France : 2 ISDI ou carrière avec casier amiante, 1 en 2017							47 000	40 000		

Installations en 2016 et 2017

Avec le site de Vert-le-Grand (91) qui dispose d'une capacité dédiée pour l'amiante de 4 000 t/an et le site de Claye-Souilly (77) (sans tonnage fixe), l'Île-de-France dispose de **51 000 t/an minimum de capacité autorisée pour la réception de Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante (DMCCA)** en casiers ISDND.

A cela peuvent s'ajouter les capacités des Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Villeparisis (77) et Guitrancourt (78).

Actualités :

- le site de Saint-Martin-du-Tertre (95) est en cours d'instruction pour sa demande d'augmentation de capacité de DMCCA, passant de 40 000 t/an à 80 000 t/an, envisagée pour l'année 2020.
- la société Terra95, dans son projet d'ISDND à Epinay-Champlâtreux (95), projette d'accueillir environ 15 000 tonnes de déchets d'amiante. L'enquête publique est prévue pour 2019.

Tonnages stockés en ISDND en 2016

Type de déchets entrants en ISDND

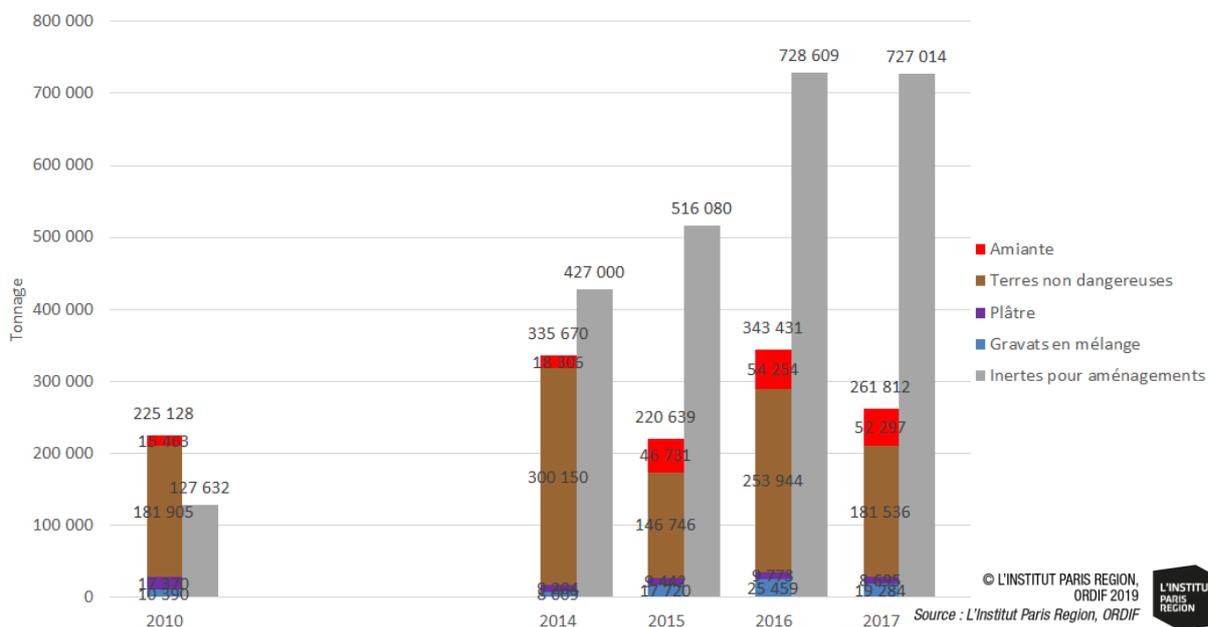
Des 2 446 432 tonnes des déchets non dangereux entrants dans les ISDND franciliennes en 2016, 11% sont des flux identifiés comme provenant d'activités du BTP (donc hors amiante et inertes pour aménagements), soit **289 601 tonnes de déchets non dangereux**, enfouies dans les casiers de stockage. Ce chiffre est très certainement un minima, l'origine « BTP » n'étant pas toujours facilement identifiable par les exploitants.

Parmi ces déchets, le flux majoritaire reste les terres faiblement polluées non dangereuses (flux clé pour les évolutions des tonnages en ISDND car fluctuant en fonction des chantiers en cours). Il représente en 2016, 78% des flux BTP (253 944 t). Suivent ensuite les déblais et gravats en mélange (25 883 t), et le plâtre (9 773 t, stable au cours des années). Deux ISDND (**Claye-Souilly (77) et Vert-le-Grand, 91** (depuis 2016)) ont des casiers dédiés pour ce flux de **plâtre**.

Cette même année, les ISDND de Claye-Souilly (77) et Vert-le-Grand (91) (autorisé à en recevoir depuis son arrêté préfectoral du 23/01/2014 (casier mis en service début 2016)), l'ISDI de Saint-Witz (95) (fermée à partir de juillet 2016) et la carrière de Saint-Martin-du-Tertre (95) dans leurs casiers ISDND ont reçu des **Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante**, pour un tonnage de **54 254 tonnes**.

Ces tonnages sont en forte augmentation (environ 18 000 tonnes en 2014), notamment à cause de la réception importante depuis 2013 de bétons et enrobés routiers contenant de l'amiante, alors que jusqu'alors les apports se limitaient aux plaques dites « fibro-ciment ».

Graphique 34 : Déchets du BTP entrants dans les ISDND franciliennes de 2010 à 2017



L'ensemble de ces flux est quasiment exclusivement du territoire francilien.

Autres centres, aux flux potentiels de BTP non identifiables

Les déchets du BTP peuvent être orientés vers d'autres filières de traitement que celles précédemment étudiées, mais leur appartenance originelle à un chantier y est parfois délicate, et ne peut être clairement identifiée.

Nous pouvons tout de même supposer que :

- certains flux de déchets non dangereux issus de chantiers de zone urbaine soient orientés vers l'une des 18 Usines d'Incineration de Déchets Non Dangereux (UDIDN) que compte la région ;
- du bois de chantiers soit acheminé vers des plates-formes de broyage bois
- des métaux soient envoyés vers des récupérateurs de métaux (25 en 2010)

Il ne nous est cependant pas possible à ce jour d'approcher un tonnage pour ces filières, l'identification « BTP » se faisant rarement sur ces installations.

Focus

L'accueil dédié aux artisans

L'ensemble des centres de traitement peuvent accueillir les déchets des artisans.

Cependant, certaines structures sont plus adaptées à ces apporteurs, dont les gabarits des véhicules sont plus petits, et les flux parfois plus variés.

Il existe dès 2016, **14** centres de tri privés que l'on peut qualifier de **déchèteries professionnelles**, puisque dédiés aux artisans. Une 15^{ème} a ouvert courant 2019 à Bonneuil-sur-Marne (94 – VEOLIA).

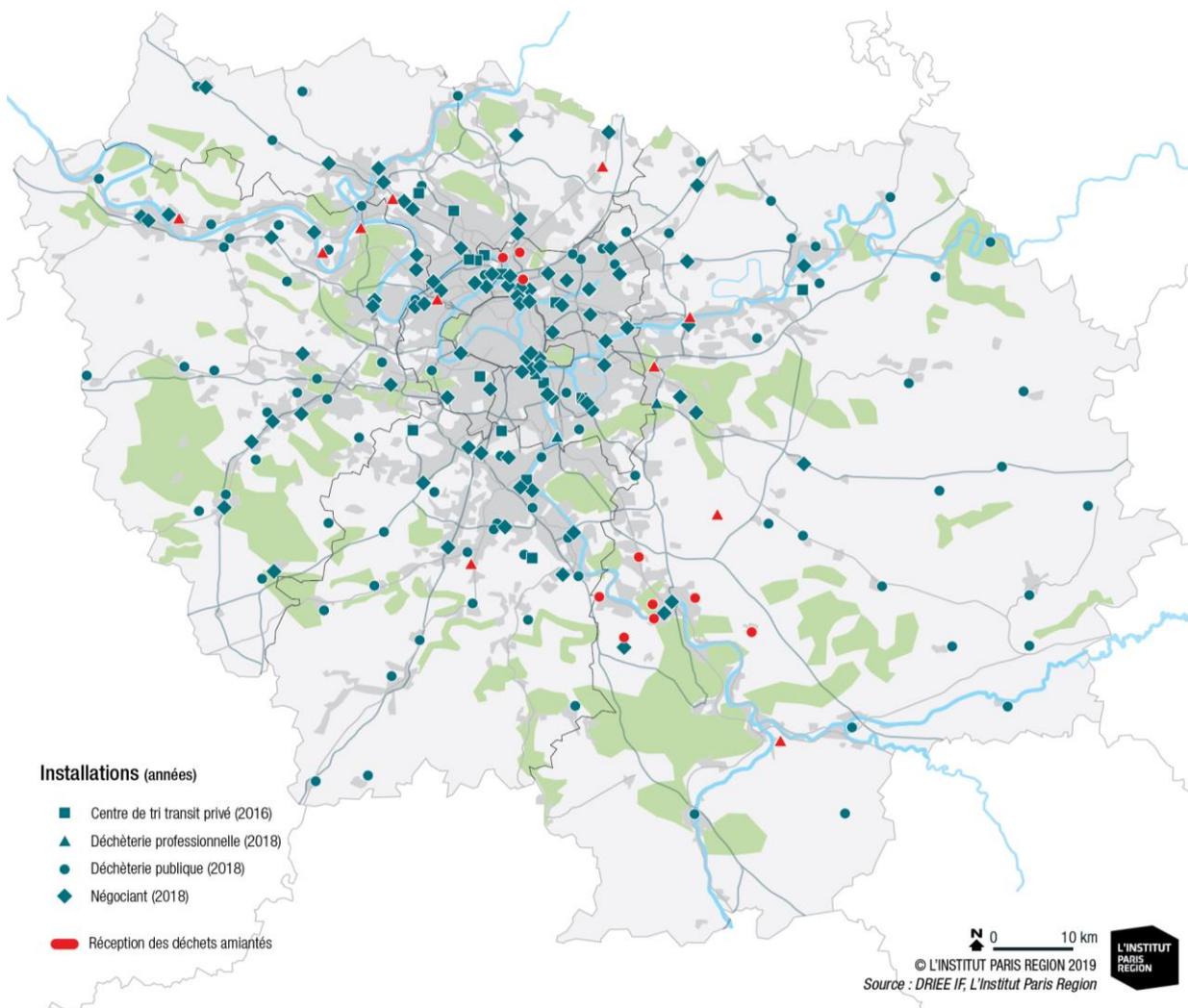
Sont également dédiées aux artisans les déchèteries mises en place au sein de **74 magasins de négociants (88 en 2018)**.

Enfin, **90 déchèteries publiques** accueillent les flux de déchets des artisans en 2016, et **94 en 2017**.

A cela s'ajoutent d'autres grands **centres de tri privés** qui reçoivent majoritairement des artisans ou qui sont (ou projettent) équipés **d'espaces aménagés** pour les petits apporteurs.

Le demande d'accueil par les artisans de leurs déchets est importante, d'où l'augmentation par exemple des offres proposées par les plates-formes de négociants pour répondre aux besoins de leurs clients...

Carte 12 : Les points d'accueil des artisans en Île-de-France (dernières données connues)



L'accueil des terres impactées (hors aménagements)

Le sous-sol francilien est doté de nombreuses zones contenant des « pollutions » non anthropiques (ou terres impactées naturellement) du fait de présence en fortes concentrations de certains paramètres tels que sulfates, molybdène, sélénium, arsenic..., mais aussi de « pollution » anthropique (par l'impact de l'homme). Lors de chantiers d'excavation, les déblais extraits peuvent alors contenir de telles substances, dont les teneurs dépassent parfois les critères d'admissibilités pour les paramètres visés à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

Deux cas se présentent alors pour leur élimination : l'accueil en centres « 3+ » ou en centres « N+ ».

S'il s'agit de **terres naturellement impactées** (qui ne nécessitent normalement pas d'analyse préalable à l'acceptation), elles relèvent de l'annexe I de l'arrêté ministériel pré-cité. En cas d'analyse demandée ou volontairement réalisée, si un ou plusieurs paramètres dépassent les valeurs de l'annexe II, les déblais devront donc être dirigés dans une installation « 3+ » (dans le cas où le ou les paramètres restent dans la limite de 3 fois les valeurs de l'annexe) ou « N+ » disposant des seuils compatibles avec les teneurs mesurées (dans le cas où ils dépassent les 3 fois).

Si les seuils de l'installation sont supérieurs aux seuils de l'annexe II, mais inférieurs à ceux résultant de l'application de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2014, alors l'installation sera dite « 3+ », si un seuil est supérieur à ce qui résulterait de l'application de l'article 6, l'installation sera dite « N+ » (pour terres naturellement impactées). En tout état de cause, ces valeurs ne sauraient dépasser celles indiquées dans la décision européenne 2003/33/CE du 19 décembre 2002 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges (pour les déchets dangereux pouvant être acceptés dans des déchets de déchets non dangereux ou des déchets non dangereux pouvant être acceptés dans des décharges de déchets non dangereux).

S'il s'agit de terres faiblement impactées anthropiquement (par l'homme), elles relèvent directement de l'annexe II. Si l'un ou plusieurs paramètres dépassent les valeurs de l'annexe II, et dans la limite de l'application de l'article 6 (globalement, 3 fois les plafonds indiqués par cette annexe), les déblais devront donc être évacués vers une installation « 3+ » compatible avec leurs teneurs. Dans le cas où les paramètres de ces terres impactées anthropiquement dépassent 3 fois les plafonds, elles ne pourront alors être traitées que dans une installation de traitement de terres impactées compatible, une ISDND ou une ISDD en fonction des teneurs présentes.

En résumé, pour les ISDI et les carrières, l'acceptation de terres faiblement impactées peut faire l'objet d'une dérogation en application de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 (pour les carrières, c'est l'article 12.3 de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières qui renvoie à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014). Pour cela, les sites doivent, par une étude d'impact, démontrer que la réception de ces terres impactées n'aura pas d'impact inacceptable sur les eaux souterraines ou superficielles et pour la santé publique. L'étude d'impact doit être réalisée au cas par cas, site par site, et pour un ou plusieurs paramètres à analyser. Les ISDI et les carrières sont alors désignées comme " 3+ ".

Certaines ISDI disposant d'un fond géochimique adapté, peuvent demander une dérogation aux services de l'Etat pour l'accueil de terres naturellement plus impactées. L'ISDI devient alors une « ISDI N+ » (qui peut comporter d'autres paramètres naturellement présents), statut qui lui permet de réceptionner des déchets dont la composition dépasse les valeurs seuils des déchets inertes (prévu dans l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations de stockage de déchets inertes y compris son article 6).

Avec le démarrage de grands chantiers tels que le Grand Paris Express, une forte quantité de ces terres impactées a été excavée ces dernières années et les tonnages devraient continuer à croître. Les exploitants de sites de traitement ont anticipé cet afflux en demandant des dérogations. En 2018, l'Île-de-France compte **10 sites recevant des déchets inertes pouvant recevoir des terres impactées « 3+ » ou « N+ »** :

- CARRIÈRE :
 - Guerville (78) - LAFARGE
- ISDI :
 - Crégy-les-Meaux (77) - COSSON (ayant fermé fin 2018)
 - Souppes-sur-Loing (77) - SCSL
 - Villeneuve-sous-Dammartin (77) - ECT (N+)

- Guerville (78) - GSM
- Triel-sur-Seine (78) - TRIEL GRANULATS
- Forges-les-Bains (91) - ECT
- Ballancourt-sur-Essonne (91) - SEMARDEL
- Saint-Martin-du-Tertre (95) – PICHETA
- ISDND (FUTURE ISDI) :
 - Monthyon (77) - VEOLIA-PROPRETE

Par ailleurs, des terres impactées peuvent également être reçues dans les **8 ISDND** (sans spécification de critères « 3+ » puisque les plafonds des paramètres pour les ISDND sont plus importants) :

- Claye-Souilly (77) - VEOLIA-PROPRETE
- Fouju (77) - VEOLIA-PROPRETE
- Isles-les-Meldeuses (77) - SUEZ RECYCLAGE&VALORISATION
- Soignolles-en-Brie (77) - SUEZ RECYCLAGE&VALORISATION
- Guitrancourt (78) - EMTA
- Vert-le-Grand (91) - SEMARDEL
- Attainville (95) - SUEZ RECYCLAGE&VALORISATION
- Plessis-Gassot (95) - VEOLIA-PROPRETE

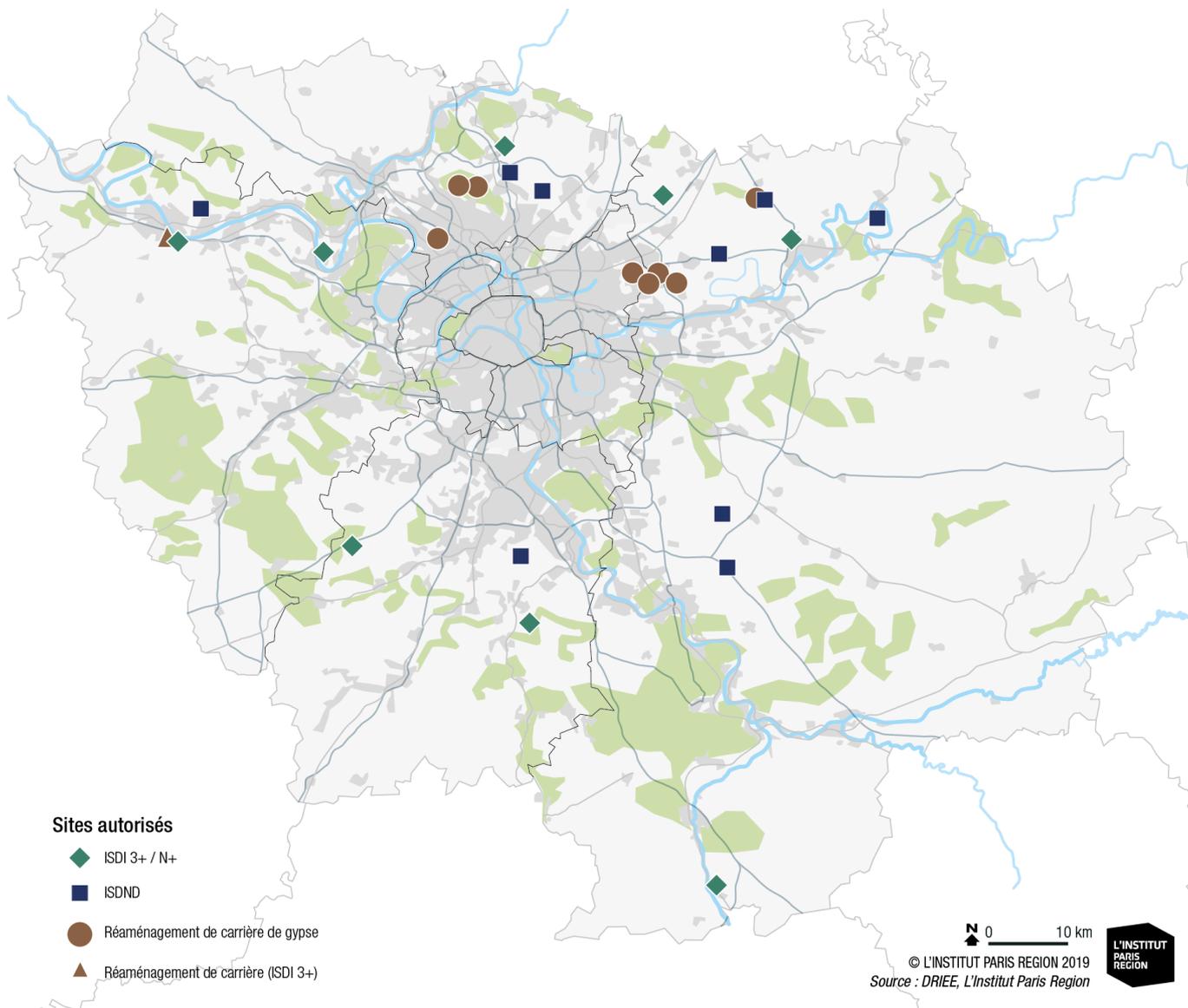
Enfin, les **8 carrières de gypse**, peuvent recevoir aussi des terres contenant des sulfates (cf. article 12.4 de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières). Pour ces carrières, les autres paramètres de l'AM du 12 décembre 2014 suscités doivent être respectés.

- Le Pin (77) – SINIAT (autorisée au remblayage à partir de 2019)
- Saint Souplets (77) - KNAUF PLATRES (autorisée au remblayage à partir de 2021)
- Villeparisis (77) - PLACOPLATRE
- Coubron (93) - PLACOPLATRE
- Vaujours (93) - PLACOPLATRE
- Baillet-en-France (95) - PLACOPLATRE
- Bouffémont (95) - SINIAT
- Cormeilles-en-Parisis (95) – PLACOPLATRE

Pour de plus amples informations quant à la réception de terres impactées, notamment complétées par les cas d'aménagements, veuillez consulter le guide d'orientation « Acceptation des déblais et terres excavées » version 2 édité par le Service de la prévention des risques et des nuisances de la DRIEE Île-de-France, en septembre 2018 :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018_guide_terres_excavees_12_pages-2.pdf

Carte 13 : Les installations de stockage des terres impactées en Île-de-France (2018)



L'amiante

L'amiante a la particularité d'être un déchet **inerte** mais également **dangereux**.

Des nombreuses précautions sont à observer pour la manipulation et la collecte de ce déchet (emballages double paroi, équipement de protection individuelle...). Ce qui explique entre autres que peu de sites accueillent des Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante (DMCCA).

En Île-de-France, les points de **collecte** de l'amiante sont les :

- **Déchèteries publiques : 15** (données 2017, contre 16 en 2016) :

Dép.	Syndicat de traitement	Commune	Accueil des artisans		
77	SMITOM LOMBRIC	BOISSISE-LE-ROI	oui		
		BOURRON-MARLOTTE	non		
		DAMMARIE-LES-LYS	oui		
		ÉCUELLES	non		
		LE CHÂTELET-EN-BRIE	oui		
		LE MÉE-SUR-SEINE	oui		
		REAU	non		
		SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	oui		
		SAVIGNY-LE-TEMPLE	oui		
		VAUX-LE-PÉNIL	oui		
		VULAINES-SUR-SEINE	non		
		93	CA DE PLAINE COMMUNE	AUBERVILLIERS	oui
				ÉPINAY-SUR-SEINE	oui
PIERREFITTE-SUR-SEINE	oui				
	COMMUNE DE NOISY LE GRAND	NOISY-LE-GRAND	non		

Sur les 16 déchèteries publiques recensées en 2016, 9 ont reçu de l'amiante cette année-là, pour un total de 82 t (la déchèterie du SIDE de Limay (78) n'accueille plus d'amiante depuis 2017).

- **Déchèteries professionnelles / centres de tri privés : 11 :**

Dép.	Exploitant	Commune
77	BIG BENNES DEPOLIA YPREMA	SOIGNOLLES-EN-BRIE
		ORVANNE
		EMERAINVILLE
		LAGNY-SUR-MARNE
78	PICHETA	ACHERES
		LIMAY
		TRIEL
91	PICHETA	LA NORVILLE
92	PICHETA	NANTERRE
95	COSSON LOUVRES PICHETA	LOUVRES
		PIERRELAYE

Des 11 déchèteries professionnelles autorisées à accueillir l'amiante, seule celle de Triel n'a rien reçu en 2016 (reprise les années suivantes...). Les 10 autres ont transférés près de 1 100 tonnes de DMCCA.

Suite à l'arrêt du 1^{er} décembre 2011 de la Cour de justice de l'Union européenne, l'amiante ciment n'est plus accepté en centres de réception de déchets inertes (ISDI et carrières) comme il l'était librement autrefois. Ces sites ont fait une demande par antériorité d'autorisation pour la rubrique **ICPE 2760-2 (ISDND)**, au titre des bénéfices des droits acquis. Ces sites sont désormais des installations réglementées par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

Ainsi, les **déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, DMCCA** (définition à l'article 1 de l'AM du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux) n'ont pour **traitement** final que du stockage en **casiers ISDND** (si les déchets ne contiennent pas de substance rendant le déchet dangereux autre que l'amiante (cf. article 39 de l'AM du 15 février 2016) ou ISDD (dans les autres cas) :

- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux : 4 :

Dép.	Activité	Exploitant	Commune
77	ISDND avec casier amiante ciment	VEOLIA PROPRETE - REP	CLAYE-SOUILLY
91	ISDND avec casier amiante ciment	SEMAVERT	VERT-LE-GRAND
95	Carrière avec casier ISDND pour amiante ciment	PICHETA	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
95	ISDI avec casier ISDND pour amiante ciment	COSSON	SAINT-WITZ (fermé en juillet 2016)

Ces 4 sites ont reçu dans leurs casiers ISDND des Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante, pour un tonnage de 54 254 tonnes, en 2016.

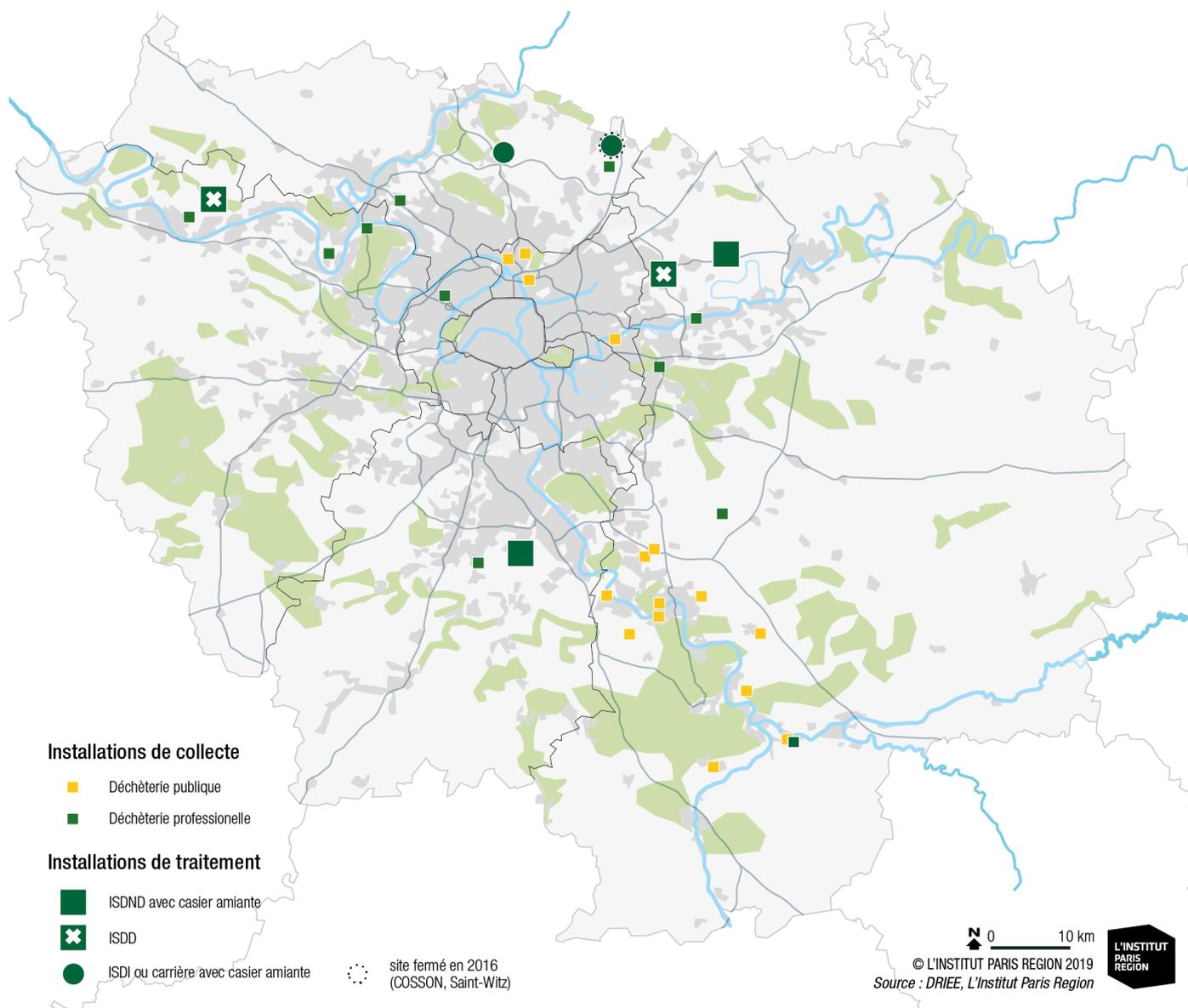
- **Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), 2** se trouvant en Île-de-France :

Dép.	Exploitant	Commune
77	SUEZ ENVIRONNEMENT - SITA FD - Villeparisis	VILLEPARISIS
78	VEOLIA PROPRETE - EMTA	GUITRANCOURT

Les ISDD franciliennes ont réceptionné 13 854 t de déchets d'amiante en 2016 (données issues de l'étude Déchets Dangereux de l'ORDIF, à paraître en novembre 2019).

Soit au total **68 110 t** de déchets d'amiante traités en casiers ISDND ou ISDD franciliens, dont **3,7%** (2 534 tonnes) proviennent de départements **hors Île-de-France**.

Carte 14 : Les installations de collecte et de stockage des déchets d'amiante lié en Île-de-France (2017)



CONCLUSION

Les chantiers de démolition/reconstruction/réhabilitation de bâtiments ou de travaux publics sont les plus générateurs de déchets en termes de tonnages, avec **20,94 millions de tonnes traitées** au sein des installations franciliennes au cours de l'année 2016.

La quasi-totalité est composée de **déchets inertes (plus de 95%)**, avec 20,54 millions de tonnes, dont une grande part (près de 70%) est représentée par des terres. Le restant étant constitué majoritairement de gravats propres.

Les **384 000 tonnes de déchets non dangereux** identifiées sont principalement à nouveau, des terres, non dangereuses. Il n'est pas aisé d'identifier les tonnages de déchets non dangereux en mélange entrant sur les installations, et donc de pointer l'origine « BTP » de ces flux. Il est donc reconnu que les tonnages de déchets non dangereux du BTP sont en réalité bien supérieurs à 384 000 tonnes.

Ce rapport n'intègre pas les données relatives aux déchets dangereux du BTP (faisant l'objet d'une étude dédiée par ailleurs). Seul l'amiante reçu en ISDND est identifié (54 000 tonnes en 2016).

Les deux principaux exutoires des déchets du BTP restent les **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ainsi que les carrières, représentant à eux deux 14 millions de tonnes, soit les 2/3 des tonnages.**

Avec 62% des tonnages orientés en recyclage ou en carrière, les déchets de chantiers sont à ce jour globalement bien valorisés. Cependant, il est à noter que la partie recyclage évolue très peu au fil des années. La variable se joue principalement sur les apports en carrières, en fonction de leurs besoins en remblayage.

Il est par ailleurs important de rappeler que les chiffres présentés dans ce rapport sont des minimas quant à la production de déchets du BTP. En effet, certains déchets ne sont pas ici présentés comme les **terres traitées en biocentres et les terres polluées dangereuses** (rapport Déchets Dangereux de l'ORDIF – 2020). Mais aussi et surtout, certaines filières de réemploi de déchets de chantiers ne sont aujourd'hui pas identifiées. Il s'agit entre autres des **aménagements paysagers** (régis pas la police du maire et non des installations classées et dont le référencement régional est actuellement délicat), ainsi que du réemploi de matériaux secondaires au sein même des chantiers, ou via des concasseurs mobiles non référencés de manière exhaustive.

La connaissance des déchets du BTP devra donc être complétée dans les années à venir, pour identifier notamment les tonnages ne transitant pas par des installations classées.

Sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
BTP : Bâtiment - Travaux Publics
DAE : Déchet d'Activités Economiques
DMCCA : Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
FNADE : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
FEDEREC : Fédération des Entreprises du Recyclage
GEREP : GEstion du Registre des Emissions Polluantes
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (devenu fin 2019 L'Institut Paris Region)
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
ITOM : Installation de Traitement des Ordures ménagères
ITD : Installations de Traitement de Déchets
ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France
PREDEC : Plan Régional de prévention et gestion des Déchets de Chantiers
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SINOE : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de Construction

Liste des cartes

Carte 1 : Les déchèteries publiques d'Île-de-France et l'accueil de l'amiante (2016)	17
Carte 2 : Les points d'apport sur plateformes d'approvisionnement en matériaux / Négociants (2016/2018)	24
Carte 3 : Les centres de transfert de déchets du BTP d'Île-de-France (2016)	30
Carte 4 : Les centres de tri des déchets du BTP d'Île-de-France (2016)	35
Carte 5 : Les installations fixes de concassage d'Île-de-France (2016)	42
Carte 6 : Les installations de traitements des terres inertes aux liants (2016)	46
Carte 7 : Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats (2016)	49
Carte 8 : Les installations de recyclage du plâtre francilien (2016)	53
Carte 9 : Les carrières franciliennes autorisées au remblayage par des matériaux inertes extérieurs (2016)	56
Carte 10 : Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) d'Île-de-France (2016)	63
Carte 11 : Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) d'Île-de-France (2016/2017)	69
Carte 12 : Les points d'accueil des artisans en Île-de-France (dernières données connues)	74
Carte 13 : Les installations de stockage des terres impactées en Île-de-France (2018)	77
Carte 14 : Les installations de collecte et de stockage des déchets d'amiante lié en Île-de-France (2017)	79

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de retours de l'enquête 2016 et capacités de traitement associées	9
Tableau 2 : Modes de traitement des déchets du BTP et tonnages par catégorie de déchets en 2016	12
Tableau 3 : Les déchèteries publiques d'Île-de-France et les flux BTP (2016)	18
Tableau 4 : Les points d'apport franciliens chez négociants (2016)	25
Tableau 5 : Les centres de transfert de déchets du BTP d'Île-de-France (2016)	31
Tableau 6 : Les déchèteries professionnelles d'Île-de-France (2016)	36
Tableau 7 : Les centres de tri dédiés aux flux du BTP en Île-de-France (2016)	36
Tableau 8 : Les autres centres de tri de DAE (dont potentiellement du BTP, à la marge) en Île-de-France (2016)	37
Tableau 9 : Les installations de concassage d'Île-de-France (2016)	43
Tableau 10 : Les installations franciliennes de traitements des terres inertes aux liants (2016)	47
Tableau 11 : Les centrales d'enrobage fixes avec recyclage des agrégats en Île-de-France (2016)	50
Tableau 12 : Les installations de recyclage du plâtre francilien (2016)	53
Tableau 13 : Les carrières franciliennes autorisées au remblayage par des matériaux inertes extérieurs (2016)	57
Tableau 14 : Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) (2016)	62
Tableau 15 : Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (2016)	70
Tableau 16 : Les ISDI ou carrières classées ISDND ayant des casiers pour la réception de l'amiante (depuis 2016)	71

Liste des graphiques

Graphique 1 : Natures des déchets du BTP traités en Île-de-France en 2016, et répartition Terres/Hors terres (hors terres traitées en biocentres ou traitements physico-chimiques)	11
Graphique 2 : Répartition des 20,94 millions de tonnes entrant dans les unités de traitement de déchets franciliennes en 2016	12
Graphique 3 : Modes de traitement de déchets du BTP en Île-de-France en 2016	13
Graphique 4 : Nombre de déchèteries publiques fixes acceptant les professionnels et/ou réservées aux ménages en 2016 par départements franciliens	20
Graphique 5 : Flux du BTP reçus sur les déchèteries publiques fixes franciliennes depuis 2010	21
Graphique 6 : Destinations de traitement des flux BTP reçus en déchèteries publiques de 2010 à 2016	22
Graphique 7 : Tonnages collectés en déchèteries clients chez négociants	27
Graphique 8 : Exutoires des déchets inertes accueillis en 2016 sur les déchèteries clients des négociants	27
Graphique 9 : Tonnages de déchets acheminés par voie fluviale au départ de points de vente de matériaux, depuis 2010	28
Graphique 10 : Répartition départementale des centres de transfert de déchets du BTP (2016)	32
Graphique 11 : Répartition des flux inertes et non dangereux de déchets du BTP reçus sur les centres de transit du BTP, depuis 2010	33
Graphique 12 : Exutoires des flux inertes reçus sur les centres de transit d'inertes du BTP depuis 2010	33
Graphique 13 : Evolutions des tonnages de déchets évacués par transport fluvial des centres de transit BTP depuis 2010	34
Graphique 14 : Destinations géographiques et de traitement des déchets inertes et non dangereux transitant par le fluvial en 2016 au départ de l'Île-de-France	34
Graphique 15 : Répartition des tonnages de déchets du BTP en centres de tri franciliens en 2016, par catégories de centres	38
Graphique 16 : Détails des flux BTP entrants en TRI en 2016	38
Graphique 17 : Détails des flux BTP sortants du tri en 2016	39
Graphique 18 : Détails des flux BTP entrants en centres de tri-transfert et TRANSFERES en 2016	39
Graphique 19 : Flux BTP sortants du transit de centres de tri-transit en 2016	40
Graphique 20 : Tonnages de granulats recyclés produits en Île-de-France depuis 2010	45
Graphique 21 : Evolutions des ventes de terres inertes traitées aux liants depuis 2010	48
Graphique 22 : Intégration de croûtes d'enrobés dans la production d'enrobés neufs en Île-de-France depuis 2010, en tonnage	51
Graphique 23 : Taux d'incorporation des croûtes d'enrobés dans la production d'enrobés neufs en Île-de-France depuis 2010	51
Graphique 24 : Recyclage des boues de béton sur installation fixe francilienne (depuis 2010)	52
Graphique 25 : Recyclage des déchets de plâtre propre en Île-de-France depuis 2010	54
Graphique 26 : Tonnages de déchets inertes valorisés en carrières franciliennes depuis 2010, nombres de sites autorisés et ayant remblayé	59
Graphique 27 : Répartition moyenne des apports en carrières franciliennes par départements depuis 2010	59
Graphique 28 : Evolutions des apports en carrières par départements des sites depuis 2010	60
Graphique 29 : Tonnages de déchets inertes éliminés dans les ISDI franciliennes depuis 2010, et nombres de sites autorisés et en activité	65
Graphique 30 : Répartition des apports en ISDI par départements en 2016	65
Graphique 31 : Evolutions des apports en ISDI par départements des sites, et nombre d'ISDI depuis 2010	65
Graphique 32 : Origines des déchets éliminés en ISDI : du département du site ou de l'extérieur du département	66
Graphique 33 : Origines des déchets éliminés en ISDI : du département du site ou des autres zones franciliennes ou hors Île-de-France	67
Graphique 34 : Déchets du BTP entrants dans les ISDND franciliennes de 2010 à 2017	72



L'ORDIF EST UN DÉPARTEMENT DE L'INSTITUT PARIS REGION,
ASSOCIATION LOI 1901.
15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49

AVEC LE SOUTIEN DE

